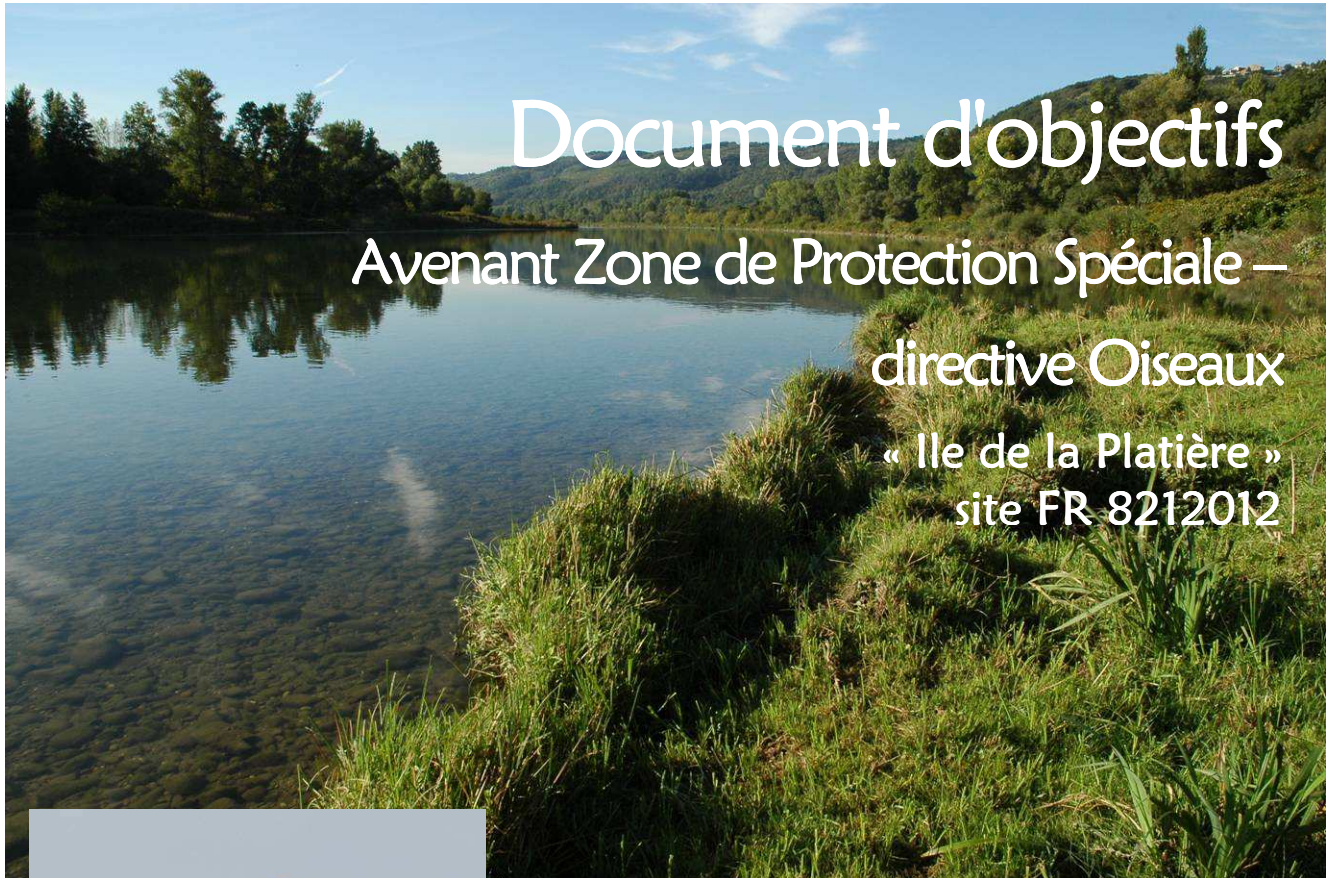




Association
des amis
de l'île de
la Platière



Document d'objectifs

Avenant Zone de Protection Spéciale – directive Oiseaux

« Ile de la Platière »
site FR 8212012



Financé par :



Ferme des Oves
38550 LE PEAGE DE ROUSSILLON

Téléphone :
04 74 84 35 01

Mél : platiere@espaces-naturels.fr



Association
des amis
de l'île de
la Platière



Document d'objectifs

Avenant Zone de Protection Spéciale – directive Oiseaux

« Ile de la Platière » site FR 8212012

Bernard PONT
Loïc RASPAIL

Janvier 2010

Financé par :



Ferme des Oves
38550 LE PEAGE DE ROUSSILLON

Téléphone :
04 74 84 35 01

Mél : platiere@espaces-naturels.fr

Photos page de garde : AAIP, Nicolas BAZIN, Loïc RASPAIL

SOMMAIRE

1. Introduction	6
2. Rappel législatif sur la directive cadre européenne « Oiseaux »	7
3. Origine de la désignation du site de l'Île de la Platière en Zone de Protection Spéciale pour les oiseaux	8
4. Objectifs et actions des autres sites protégés de la plaine	10
4.1. Le plan de gestion de la Réserve Naturelle Île de la platière.....	10
4.2. Le plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible du Méandre des Oves.....	11
5. Méthodologie.....	12
5.1. L'origine des données.....	12
5.1.1. La base de données oiseaux de l'AAIP	12
5.1.1.1 Configuration de la base de données oiseaux AAIP de la plaine de l'Île de la Platière.....	12
5.1.1.2 Données non protocolées.....	13
5.1.1.3 Données protocolées.....	14
5.2. Les données synthétiques.....	17
5.3. Le choix de la méthode d'analyse.....	17
6. Habitats naturels et espèces.....	19
6.1. Habitats du site	19
6.2. Les espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats	19
6.2.1. Espèces de l'Annexe I	19
6.2.2. Espèces migratrices	21
6.2.3. Synthèse des enjeux espèces.....	24
6.2.4. Les habitats d'espèces de l'Annexe I et migratrices.....	27
6.2.4.1 Grandes pièces d'eau libre et profonde.....	29
6.2.4.2 Eaux libres peu profondes.....	31
6.2.4.3 Espaces très fréquemment inondés hors roselière (vasière, hélophyte, cariçaie...)	33
6.2.4.4 Roselières (phragmites, typha...).....	35
6.2.4.5 Espaces peu fréquemment inondés (graviers, saulaies basses, talus d'érosion, prairies humides...).....	36
6.2.4.6 Espaces boisés.....	38
6.2.4.7 Prairies, pelouses sèches et buissons.....	40
6.2.4.8 Espaces agricoles.....	42
7. Cadre socio-économique et réglementaire	43
7.1. Evolution du cadre réglementaire (paragraphe issu du DOBOB « Habitats »)	43
7.1.1. Réglementation liée à Natura 2000.....	43
7.1.1.1 Décret n° 2008-457 du 15 mai 2008 relatif aux sites Natura 2000 et modifiant le code de l'environnement.....	43
7.1.1.2 Nouveau régime de l'évaluation des incidences au titre de Natura 2000	44
7.1.1.3 Réglementation liée spécifiquement à la partie « Oiseaux » de Natura 2000.....	44
7.1.2. Evolution réglementaire concernant la gestion des barrages.....	44
7.1.3. Directive Cadre Eau et notion de « Bon état écologique »	45
7.2. Activités socio-économiques	46
7.2.1. Usages de l'eau.....	46
7.2.2. Urbanisation	47
7.2.3. Activités fluviales.....	48
7.2.3.1 Aménagements Girardon.....	48
7.2.3.2 Aménagements à buts multiples du Rhône (paragraphe issu du DOBOB « Habitats ») ..	49
7.2.4. Activités industrielles	50
7.2.4.1 Productions d'énergie autre qu'hydraulique.....	50
7.2.4.2 Production et traitement de granulats.....	51
7.2.4.3 Autres activités industrielles	51
7.2.5. Infrastructures de transport hors fluvial.....	51
7.2.6. Agriculture	53
7.2.6.1 Agriculture dans le site (paragraphe issu du DOBOB « Habitats »)	53
7.2.6.2 Agriculture en périphérie du site	55

7.2.7.	Sylviculture.....	56
7.2.8.	Activités scientifiques	56
7.2.9.	Loisirs.....	57
7.2.9.1	Activités de loisir hors pêche et chasse	57
7.2.9.2	Activité de pêche.....	58
7.2.9.3	Activité cynégétique	61
7.2.10.	Incivilités et infractions	65
7.2.11.	Le Plan Rhône et la Réhabilitation du Vieux Rhône de Péage de Roussillon	66
7.2.11.1	Circulation piscicole (paragraphe issu du DOBOB « Habitats »)	66
7.2.11.2	Etude pour la réduction des volumes pompés en nappe par le GIE OSIRIS.....	66
7.2.11.3	Augmentation du débit réservé.....	66
7.2.11.4	Restauration des lônes et casiers	67
7.2.12.	Autres activités et usages.....	67
7.3.	Impacts du cadre socio-économiques et réglementaire.....	68
7.3.1.	Impacts sur les habitats d'espèces.....	68
7.3.1.1	Impacts spatiaux sur les habitats.....	68
7.3.1.2	Impacts sur la qualité des habitats	70
7.3.2.	Impacts sur les espèces.....	74
7.3.2.1	Aménagements à buts multiples du Rhône.....	74
7.3.2.2	Activités industrielles et urbanisation.....	75
7.3.2.3	Infrastructures de transport	75
7.3.2.4	Agriculture.....	75
7.3.2.5	Sylviculture.....	75
7.3.2.6	Activité de suivis scientifiques.....	76
7.3.2.7	Loisirs	76
8.	Enjeux de conservation.....	79
8.1.	Synthèse des enjeux habitats d'espèces	79
8.2.	Convergence des enjeux du DOCOB « Habitats, faune, flore » et des enjeux de l'Avenant « Oiseaux ».....	82
9.	Définition des objectifs, actions et mesures.....	84
9.1.	Définition des objectifs.....	84
9.2.	Définition des actions et mesures.....	84
9.3.	Déclinaison des actions et mesures de gestion.....	105
10.	Annexes.....	117
10.1.	Les fiches espèces.....	117
10.2.	Liste d'espèces	118
10.3.	Cartographie des habitats des site Natura 2000 "Milieux alluviaux et aquatiques de l'Ile de la Platière" (ZSC) et "Ile de la Platière" (ZPS) selon la nomenclature Corine Biotope	120

INDEX DES FIGURES, CARTES ET TABLEAUX DU DOCUMENT

Carte 1 : Eléments d'estimation de la pression d'observation sur l'avifaune	14
Carte 2 : Cartographie des aménagements Girardon dans le site Natura 2000	48
Carte 3 : Carte des principales de lignes électriques Très Haute, Haute et Moyenne tension.....	52
Carte 4 : Carte de fréquentation de la pêche sur le nord du site Natura 2000 extraite de « l'Etude de la fréquentation de la plaine alluviale – AAIP et Bureau d'Etude EOLE, avril 2006 »	60
Carte 6 : Cartographie des habitats des site Natura 2000 "Milieux alluviaux et aquatiques de l'Ile de la Platière" (ZSC) et "Ile de la Platière" (ZPS) selon la nomenclature Corine Biotope.....	120
Tableau 1 : Liste des espèces d'oiseaux figurant sur la liste arrêtée le 16 novembre 2001 justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-II (1 ^{er} alinéa) du code de l'environnement	8
Tableau 2 : Liste des autres espèces d'oiseaux migrateurs justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-II (2 ^{ème} alinéa) du code de l'environnement	9
Tableau 3 : Années de réalisation des différents protocoles de suivis appliqués aux oiseaux du site	15
Tableau 4 : Statut des espèces fréquentes sur le site et ou présentant un enjeu fort pour celui-ci cité dans l'Annexe I de la directive « Oiseaux »	20
Tableau 5 : Statut des espèces fréquentes sur le site et ou présentant un enjeu fort pour celui-ci cité en migrateur de la directive « Oiseaux ».....	22
Tableau 6 : Synthèse des enjeux espèces	24
Tableau 7 : Synthèse des habitats des espèces à enjeu pour le site	28
Tableau 8 : Extrait des résultats des entretiens auprès des agriculteurs du site	55
Tableau 9 : Tableau de chasse oiseaux d'eau pour les communes de Saint Pierre de Bœuf, Chavanay, Saint Michel du Rhône, Vérin, St Clair, St Alban, St Maurice l'Exil, Le Péage de Roussillon, Salaise-sur-Sanne, Sablons, Limony	64
Tableau 10 : Objectifs, actions et mesures du DOCOB du site	106

1. INTRODUCTION

Le site de l'île de la Platière, zone humide fluviale d'intérêt majeur du Rhône entre Lyon et la Camargue, a été désigné en 1994 comme Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux (ZICO).

En effet, par la grande diversité de milieux qui l'occupe, depuis les zones aquatiques aux zones agricoles et par sa position clef par rapport aux migrations des oiseaux, zone de nidification, de halte migratoire et d'hivernage, ce site recense un nombre très important d'espèces (228). Au-delà de cette grande diversité, il présente une importance particulière pour le cycle de reproduction de certaines d'entre elles d'intérêt européen comme le Milan noir, l'Aigrette garzette, le Martin-pêcheur ou le Guêpier d'Europe.

Ainsi et après consultation des acteurs, communes et EPCI du territoire, le site « île de la Platière » a été désigné en avril 2006 comme Zone de Protection Spéciale (ZPS) au regard de la Directive « Oiseaux ». Le périmètre est identique à la Zone de Conservation Spéciale (ZSC) intitulé « Milieux alluviaux et aquatiques de l'île de la Platière » désigné au titre de la directive « Habitat, faune, flore ».

Nous pouvons faire la synthèse suivante : tous les compartiments de la faune, de la flore et des habitats d'intérêt européen sont à considérer dans le site de l'île de la Platière au titre de Natura 2000.

La conséquence concrète de cette désignation en Zone de Protection Spéciale des oiseaux est que l'Etat doit mettre en place des mesures de conservation concernant les habitats d'espèces d'oiseaux qui ont justifié sa désignation, afin d'assurer leur survie et leur reproduction.

Le présent document, à considérer comme un avenant au DOCOB mis à jour 2008 de la ZSC, a pour objet de :

- Réaliser un diagnostic de l'état de conservation des espèces d'oiseaux d'intérêt européen du site,
- Réaliser un bilan des activités socio-économiques dans le site en relation avec les espèces considérées,
- Définir des enjeux oiseaux prioritaires du site,
- Définir les objectifs du site au regard des enjeux oiseaux et les mesures qui en découlent afin de garantir leur survie et leur reproduction,

L'ensemble de ces étapes est réalisé en partenariat avec l'ensemble des acteurs du site, dans le cadre des Comités de Pilotage ou d'éventuels groupes de travail.

2. RAPPEL LEGISLATIF SUR LA DIRECTIVE CADRE EUROPEENNE « OISEAUX »¹

Cette directive, date de avril 1979, a fait le constat que sur « *le territoire européen des Etats membres, un grand nombre d'espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage subissent une régression de leur population, très rapide dans certains cas, et que cette régression constitue un danger sérieux pour la conservation du milieu naturel, et notamment à cause des menaces qu'elle fait peser sur les équilibres biologiques* ».

Par ailleurs, elle a rappelé qu'un nombre important de ces espèces d'oiseaux sont migratrices – leur territoire dépassant le plus souvent largement le territoire d'un Etat – justifiant l'intérêt fondamental d'agir au niveau Européen pour davantage d'efficacité.

Les activités socio-économiques constituent un élément essentiel dans cette démarche, considérant que la conservation des oiseaux est nécessaire à la réalisation des objectifs « *d'un développement harmonieux des activités économiques dans l'ensemble de la communauté et d'une expansion continue et équilibrée* ».

De la même manière, « *en raison de leur niveau de population, de leur distribution géographique et de leur taux de reproduction dans l'ensemble de la Communauté, certaines espèces peuvent être l'objet d'actes de chasse* » pour autant qu'ils soient « *compatibles avec le maintien de la population de ces espèces à un niveau satisfaisant* ».

Ainsi, les Etats de l'Union Européenne s'engagent dans les sites Natura 2000 désigné en ZPS à :

- mettre en place des mesures de conservation spéciale pour « *les espèces mentionnées à l'annexe I [...] concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution* » ;
- mettre en place « *des mesures similaires à l'égard des espèces migratrices non visées à l'annexe I dont la venue est régulière, compte tenu des besoins de protection dans la zone géographique maritime et terrestre d'application de la présente directive en ce qui concerne leurs aires de reproduction, de mue et d'hivernage et les zones de relais dans leur aire de migration* ».

¹ Directive 79/409/CEE du conseil, du 2 avril 1979, concernant la conservation des oiseaux sauvages

3. ORIGINE DE LA DESIGNATION DU SITE DE L'ILE DE LA PLATIERE EN ZONE DE PROTECTION SPECIALE POUR LES OISEAUX

La directive Européenne n°79-409 d'avril 1979 relative à la conservation des oiseaux sauvages préconisait aux Etats membres de prendre des mesures pour maintenir ou rétablir les habitats de toutes les espèces d'oiseaux vivant naturellement sur le territoire.

Dans ce contexte, la France a décidé d'établir un inventaire des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux, autrement dit «ZICO ». Il s'agit de sites d'intérêt majeur qui hébergent des effectifs d'oiseaux sauvages jugés d'importance communautaire ou européenne. Ces travaux ont été initiés en 1980 par le Muséum National d'Histoire Naturelle sous l'égide le ministère de l'environnement. Au total, 285 ZICO ont été désignée en France.

Le site de l'île de la Platière (RA10) a été désigné à ce titre. Cette décision s'est basée sur la reproduction dans le site de plusieurs espèces remarquables, soit le Héron bihoreau, l'Aigrette garzette et le Guêpier d'Europe, mais aussi sur l'hivernage du Grand Cormoran, des fuligules milouin et morillon et le passage en halte migratoire du Balbuzard pêcheur et du Héron pourpré.

C'est au Comité de Pilotage du site Natura 2000 « Milieux alluviaux et Aquatiques de l'île de la Platière » de novembre 2005 qu'a été proposé de consulter les communes et EPCI du territoire pour la désignation du site en tant que Zone de Protection Spéciale pour les oiseaux.

En effet, le site était « éligible » dans le sens où un certain nombre d'espèces présentes en nidification, en halte migratoire ou en hivernage, étaient citées soit par l'Annexe I soit dans la liste des oiseaux migrateurs de la directive « Oiseaux ». Les espèces visées étaient les suivantes :

Nom vulgaire	Nom latin
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>
Balbuzard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>
Grande aigrette	<i>Casmerodius albus</i>
Héron bihoreau	<i>Nycticorax nycticorax</i>
Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>
Hibou Grand-duc	<i>Bubo bubo</i>
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>
Pie grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>

Tableau 1 : Liste des espèces d'oiseaux figurant sur la liste arrêtée le 16 novembre 2001 justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-II (1^{er} alinéa) du code de l'environnement

Nom vulgaire	Nom latin
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>
Canard chipeau	<i>Anas strepera</i>
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>
Canard siffleur	<i>Anas penelope</i>
Canard souchet	<i>Anas clypeata</i>
Chevalier aboyeur	<i>Tringa nebularia</i>
Chevalier cul-blanc	<i>Tringa ochropus</i>
Chevalier guignette	<i>Actites hypoleucos</i>
Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i>
Epervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>
Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>
Fuligule milouin	<i>Aythya ferina</i>
Fuligule morillon	<i>Aythya fuligula</i>
Gallinule poule d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>
Goéland leucophée	<i>Larus michahellis</i>
Grand cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>
Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>
Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>
Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i>
Guêpier d'Europe	<i>Merops apiaster</i>
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>
Mouette rieuse	<i>Larus ridibundus</i>
Petit Gravelot	<i>Charadrius dubius</i>
Sarcelle d'été	<i>Anas querquedula</i>
Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>

Tableau 2 : Liste des autres espèces d'oiseaux migrateurs justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-II (2ème alinéa) du code de l'environnement

C'est le 26 avril 2006 que le site « Ile de la Platière » a été désigné par arrêté ministériel Zone de Protection Spéciale au titre de la directive « Oiseaux ».

4. OBJECTIFS ET ACTIONS DES AUTRES SITES PROTEGES DE LA PLAINE

4.1. Le plan de gestion de la Réserve Naturelle Ile de la platière

Les enjeux oiseaux font partie intégrante des actions de conservation de la Réserve Naturelle.

Il est indiqué dans la partie diagnostic du Plan de Gestion approuvé en janvier 2009 que :

- « *parmi les oiseaux nicheurs, le milan noir, le héron bihoreau et le petit Gravelot peuvent être considérés comme fortement dépendant du contexte alluvial et justifier en classement de niveau 2 (enjeux fort – sur les 5 niveaux existants). Le martin pêcheur et l'aigrette garzette semblent redevables d'un niveau 3 compte tenu des faibles effectifs. Le guêpier d'Europe est présent en dehors du contexte alluvial ce qui justifie un niveau 3.* »
- « *Pour les migrants, le niveau 3 semble justifier pour les espèces suivantes : balbuzard (importance du site comme halte migratoire et développement de l'estivage qui permet d'envisager une nidification à moyen terme), la bécasse (rareté des zones boisées dans le couloir rhodanien), la bécassine des marais (attractivité des grèves du fleuve), les chevaliers aboyeur, culblanc, sylvain et guignette (limicoles priorisant la voie de migration continentale) et la grande aigrette (développement de l'hivernage).* »

Ces constats ont impliqués la mise en place d'un certain nombre de mesures spécifiques avifaune, sans parler des mesures d'ordre général traitant de l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et de concertation avec les différents acteurs du territoire :

- Conserver la forêt de bois durs avec une partie à haut degré de naturalité et les espèces qui y vivent :
 - o Le suivi des populations de milans noirs et son analyse ;
- Conserver et restaurer les habitats de prairies alluviales maigres, mésohygrophiles à méso-xérophile, avec une structure de type « pré-bois », tels qu'ils existaient au début des années 80, et les espèces associées :
 - o Veille de l'avifaune nicheuse des prairies et son analyse ;
- Mettre en place une agriculture diversifiée favorisant la biodiversité et les espèces associées :
 - o Veille sur l'avifaune des zones agricoles
- Conserver les habitats des grèves et les espèces associées :
 - o Recensement annuel de la colonie de guépriers d'Europe sur les grèves du vieux Rhône et son analyse
 - o Veille de l'avifaune des grèves du vieux Rhône
- Restaurer un peuplement d'oiseaux nicheurs, migrants et hivernants caractéristiques du fleuve
 - o Recensement annuel des colonies d'ardéidés arboricoles et son analyse ;
 - o Comptage des oiseaux d'eau hivernants, en remise diurne sur le secteur fonctionnel en décembre et janvier et son analyse ;
 - o Comptage hivernal mensuel des dortoirs de grands cormorans ;
 - o Veille sur les indices de nidification de Martin-pêcheur ;
 - o Evaluer les besoins du Balbuzard pêcheur vis-à-vis de la nidification ;
- Assurer une veille sur le patrimoine naturel du site pour alimenter des observatoires locaux et nationaux :
 - o Participer au programme de suivi temporel des oiseaux communs (STOC-EPS)

4.2. Le plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible du Méandre des Oves

Da la même manière, le plan de gestion de l'ENS traite des enjeux oiseaux sur son territoire. Malgré que son territoire ne représente que 4% de la plaine alluviale, plus de la moitié des espèces observés l'ont été dans l'ENS, soit 122 espèces. De plus, pour certaines espèces, l'ENS a une responsabilité plus importante avec une fréquence d'observation supérieure ; il s'agit de notamment la Caille des blés, la Fauvette grisette, la Huppe fasciée, le Pie-grièche écorcheur, le Tarier pâtre et le Tarier des près.

Ainsi, les objectifs et mesures spécifiques, hors actions d'ordre général, mis en place dans le site sont les suivants :

- Créer un réseau de mares temporaires abritant des habitats amphibies et les espèces associées :
 - o Suivi des oiseaux (limicoles, canards de surface, rallidés...)
- Conserver et restaurer les habitats de prairies alluviales maigres, mésohygrophiles à méso-xérophile, avec une structure de type « pré-bois », tels qu'ils existaient au début des années 80, et les espèces associées :
 - o Recensement annuel de la colonie de guépiers d'Europe
 - o Suivi de l'avifaune nicheuse sur les prairies des Oves, des îles et de la pépinière
- Restaurer en adéquation avec les conditions stationnelles, des boisements alluviaux de composition floristique autochtone et diversifié et de structure pluristratifiée, caractéristique des forêt alluviale spontanée, et les espèces associées avec une proportion de bois mort suffisante
 - o Suivi de la population de milans noirs

5. METHODOLOGIE

5.1. L'origine des données

Lors du Comité de Pilotage de janvier 2009, un appel aux données disponibles a été fait par l'Association des Amis de l'Île de la Platière afin de compléter la connaissance sur ce site pour la réalisation de ce Document d'Objectif.

Ainsi, on peut citer, de manière non exhaustive, les structures ou personnes fournisseuses de données pris en compte dans cette étude :

<i>Origine des données</i>	<i>Nombre de données</i>	<i>Année de relevé</i>	<i>Contributeurs</i>
Base de donnée AAIP*	27 355 données	De 1986 à 2009	Personnel et administrateurs de l'AAIP et contributeurs bénévoles (V Palomares...)
GNVR (bulletin de liaison « Le Bihoreau »)	Environ 1500 données	De 1969 à 1981	Bénévoles
Comptage Wetland (coordinateur régional JM Faton)	5 600 données (AAIP non compris)	De 1979 à 2009	Personnel d'APN et Bénévoles
ACCA ?			
ONCFS ?			

*La base de données AAIP ne regroupe pas la totalité des données relevées du site, car un nombre encore important est encore sous format papier.

5.1.1. La base de données oiseaux de l'AAIP

Le site Natura 2000 englobant la Réserve Naturelle de l'Île de la Platière et l'ENS du Méandre des Oves, différents inventaires protocolés ou non ont été réalisés depuis leur création par l'AAIP. La grande majorité de ces données ont été rassemblées dans la base de l'association. Cela représente 28 ans de prospection sur ce sous groupe de vertébrés, sans compter les données non encore numérisées.

5.1.1.1 Configuration de la base de données oiseaux AAIP de la plaine de l'Île de la Platière

Le recueil de données d'observation d'un groupe d'espèces faunistiques nécessite la prise en compte de leur biologie propre. Ainsi, la spécificité des espèces d'oiseaux est leur grande mobilité sur des territoires pouvant être très étendus. Par ailleurs, le lien entre l'espèce observée peut être différent selon son comportement (en vol migratoire ou de transit, en nidification, en pêche ou chasse...).

Par conséquent, il a été choisi dans la base de donnée avifaune de l'AAIP de découper la plaine en différents secteurs homogènes, en terme d'occupation du sol ou et de fonctionnement. Chaque présence d'espèce sera rattachée à un secteur, accompagnée éventuellement d'informations complémentaires comme le nombre d'individus, l'âge, le sexe, le comportement et d'autres remarques.

Pour la réalisation du diagnostic des espèces d'oiseaux du site, il est apparu très rapidement qu'une analyse des populations d'oiseaux du site Natura 2000 uniquement ne serait pas cohérente, car non représentative des territoires véritablement occupés et des populations pour chaque espèce.

Le site Natura 2000 ne recouvre en effet pas tous les territoires des espèces présentes de l'Annexe I et des espèces migratrices.

Il a donc été choisi de considérer l'ensemble de la plaine de Péage de Roussillon, conformément à la structure de la base et en opérant des compléments éventuels avec des données issues d'autres bases, analyses ou études.

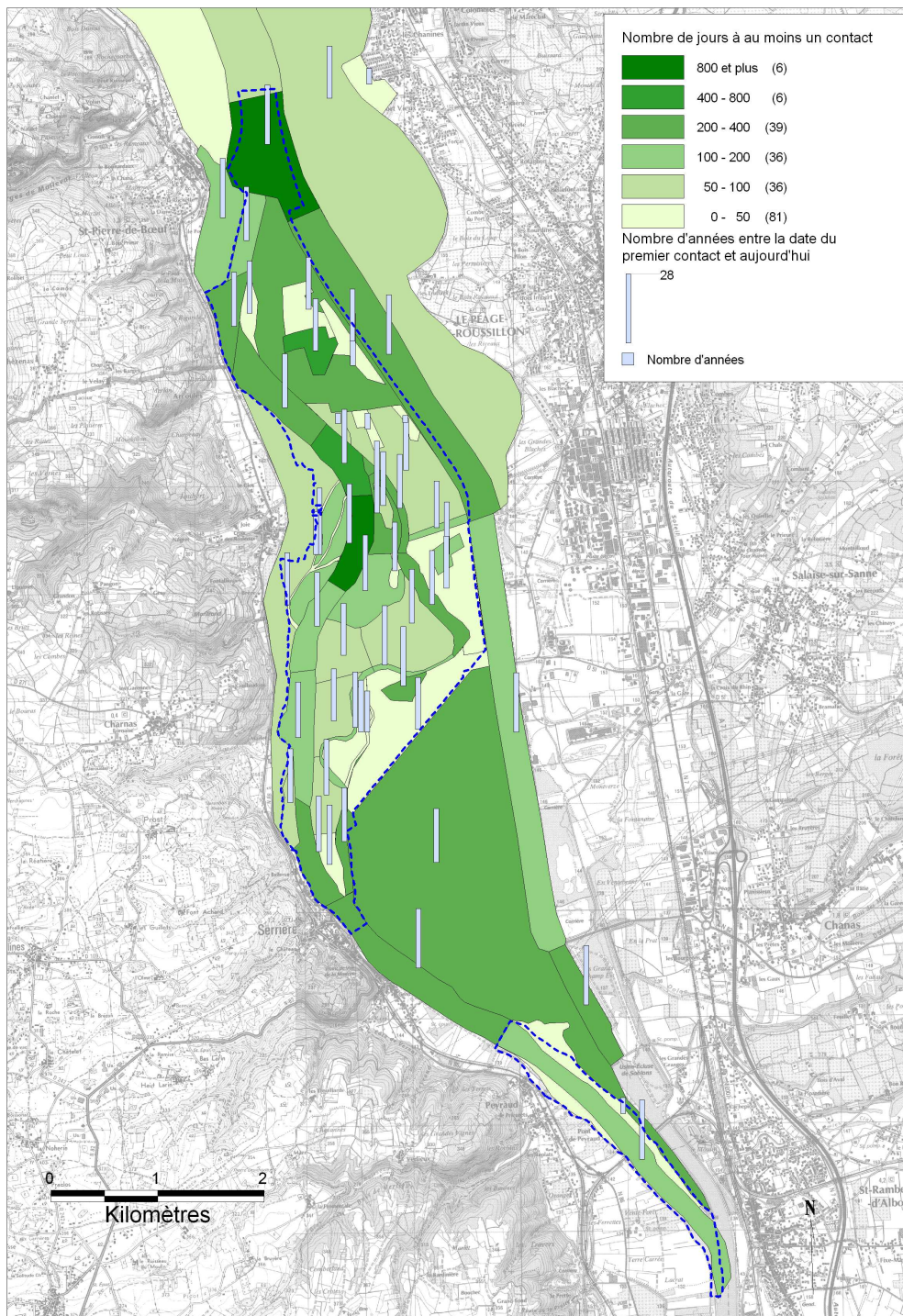
5.1.1.2 Données non protocolées

Un certain nombre de données étant relevées sans protocole et au gré des différentes interventions des agents sur le terrain ou de bénévoles, elles révèlent des disparités de prospection selon les secteurs.

Certains d'entre eux comme le secteur du « Vieux Rhône observatoire », « Retenue dans RN » présentent un nombre de jours où au moins une espèce a été relevée très important, respectivement 1 737 et 932 jours en 28 ans.

Au contraire, pour d'autres secteurs comme les « Plaine des Rotissots » et « Plaine des Grandes Oves » hors prairie, Ile Bugnon, Bois nord Oves et Ancienne pépinière CNR, ce nombre de jours reste inférieur à 50 malgré que les premières données soient anciennes.

Sur la totalité des secteurs et en comptant les relevés protocolés, c'est plus de 4 000 dates où au moins une espèce a été noté dans la plaine, soit 2 jours sur 5 depuis 1986. Cela correspond à plus de 27 000 contacts d'oiseaux.



Carte 1 : Éléments d'estimation de la pression d'observation sur l'avifaune

5.1.1.3 Données protocolées

Dans les données issues de la base de l'AAIP, un certain nombre est relatif à des protocoles de suivis, obéissant à des règles précises (date de comptage, durée du relevé, échantillonnage...). Elle présente l'avantage de pouvoir comparer les effectifs de différentes années, pouvant ainsi donner un aperçu de l'évolution d'une population d'une espèce.

Méthode	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Nombre d'années
Comptage d'oiseaux d'eau hivernant	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	24
Dortoir								X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	23
Comptage de nids d'ardéidés					X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	27
IPA											X																		X		2	
Quadrat																						X									1	
Recensement de nids de guêpiers																					X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	9
Recensement des nids de milans noirs																				X	X					X			X		5	
STOC EPS																								X	X	X		X	X	X	6	
Suivi « Test fétuque » (IPA)																										X	X	X			3	

Tableau 3 : Années de réalisation des différents protocoles de suivis appliqués aux oiseaux du site

a) Comptage d'oiseaux d'eau hivernant

Un comptage des oiseaux d'eau hivernant a été lancé en 1979 afin d'évaluer l'état de conservation de ces espèces. Il a été pérennisé dans le cadre de la Réserve Naturelle, deux dates de comptage : mi-décembre et mi-janvier. La deuxième date permet d'alimenter le suivi international Wetland sur les oiseaux d'eau. La zone prospectée comprend toute la plaine depuis Chavanay à Saint Rambert d'Albon.

b) STOC EPS

Le STOC-EPS est un suivi national portant sur les oiseaux communs principalement nicheur. L'échantillonnage national du territoire permet d'établir des tendances d'évolution des différentes populations d'oiseaux communs.

Ce suivi est réalisé deux fois par an, en 10 points d'écoute de 5 minutes situés dans la Réserve, l'ENS et le site Natura 2000.

c) Comptage de dortoirs

Le principal comptage porte sur le grand cormoran. C'est une espèce migratrice protégée prise en compte dans la directive « Oiseaux » qui s'est développée sur le site de manière importante en hivernage depuis les années 80. Cette espèce étant piscivore pouvant être une source de conflit, un suivi du dortoir d'hivernage a été lancé en 1986.

Il est réalisé autour du 15 de chaque mois entre novembre et février.

D'autres dortoirs ponctuels sont recensés comme pour le Milan noir, les corvidés, les ardéidés, les fringillidés...

d) Suivi « Test Fétuque » (IPA)

Ce suivi a été mis en place dans le cadre d'une expérimentation de reconversion de culture de maïs en semence fourragère. L'objectif a été, en adaptant la technique de l'IPA de tester la différence d'attractivité pour l'avifaune d'une culture fourragère par rapport à une culture céréalière. Il a été réalisé sur une période de 3 ans.

e) Comptage des nids de milans noirs

Le Milan noir étant une espèce à forte valeur patrimoniale et de l'annexe I de la directive « Oiseaux », un comptage des nids a été réalisé en 1997, 1998, 2000, 2005 (sur l'ENS) et 2008.

f) Comptage des nids d'ardéidés arboricoles

C'est un comptage relativement ancien, datant sur le site de 1983. Il a précédé d'autres comptages réalisés par le GNVR sur des colonies constituées dans les environs.

Les espèces concernées sont le Héron cendré, l'Aigrette garzette et le Héron bihoreau jusqu'à sa disparition en nidification.

Ce groupe d'espèce constitue un enjeu fort du site, car typique de zones humides. Le comptage permet d'évaluer l'état de conservation de ces espèces dans le site et participe aux synthèses nationales.

g) Comptage des nids de Guêpier d'Europe

C'est un comptage qui est réalisé sur principalement sur la Réserve et sur l'ENS.

Il a été lancé récemment, en 1999, bien que l'espèce nichait auparavant. Le GNVR a réalisé des comptages dans les années 1970 mais qui ne se sont pas prolongés au-delà.

Il permet d'évaluer l'état de la population de Guêpier du site, bien qu'elle puisse être connectée avec d'autres populations dans les environs.

h) IPA

Considérant que l'avifaune constitue un indicateur précis de la qualité des milieux, il a été lancé en 1989 un dispositif de suivi de celle-ci. L'objectif était en particulier de détecter les éventuelles évolutions du milieu (structure paysagère, nappe alluviale, gestion...) quelques soient leurs origines.

Le périmètre d'étude était l'ensemble de la plaine depuis Saint Maurice l'Exil jusqu'à Sablons. Le protocole choisi a été la technique des IPA, réalisée au printemps (visant les oiseaux nicheurs), réparti sur l'ensemble de territoire découpé en maille de 500 de coté.

L'opération n'a pas été renouvelée à ce jour.

En 2007, trois points ont été relevés sur les prairies de l'ENS dans le cadre d'un test méthodologique.

i) Quadrat

Ce protocole avait été mis en place en 2000 afin de réaliser un suivi de l'avifaune de trois prairies (Graviers nord, Grandes Oves et Oves).

La technique de quadrat utilise comme moyen de détection d'oiseaux au chant ou à vue dans une zone d'étude. Ce suivi est réalisé à une fréquence de un passage par semaine de mars à juin. Il n'a pas été reconduit du fait de sa lourdeur.

5.2. *Les données synthétiques*

L'analyse des données brutes a, par ailleurs, pris appui sur des études faisant la synthèse du statut des espèces concernées. Il s'agit de :

- Le Bihoreau – bulletin de liaison n°1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10, Groupe Ornithologique de la Vallée du Rhône (ouvrages collectifs) – 1972, 1973, 1974, 1975, 1976, 1977, 1978, 1979, 1980-81, 1982-86
- Statut des oiseaux d'eau dans la moyenne vallée du Rhône – Evolutions récentes, B Pont – 1985, *Bièvre*
- Etat initial quantifié de l'avifaune nicheuse de la Réserve Naturelle de l'île de la Platière et de ses abords, B Pont – 1990
- Atlas des oiseaux nicheurs de Rhône-Alpes, ouvrage collectif – 2003
- Liste Rouge des vertébrés de Rhône Alpes, Coordination MP De Thiersant et C Deliry (CORA Faune Sauvage) – 2008

5.3. *Le choix de la méthode d'analyse*

Etant donné que le site Natura présente à la fois des espèces de l'Annexe I et que c'est un site de migration d'importance, il a été choisi de décrire précisément 40 espèces les plus fréquentes sur le site et/ou caractéristique de celui-ci et/ou présentant un enjeu.

Le rendu est sous forme de fiche par espèce.

Deux types de fiches seront réalisés selon que l'espèce présente un enjeu plus ou moins important pour le site.

Les fiches détaillées comprennent les paragraphes suivants :

- Description de l'espèce
- Caractères biologiques
- Répartition géographique
- Evolution des effectifs
- Répartition géographique sur le site
- Evolution des effectifs sur le site
- Biologie de l'espèce sur le site
- Phénologie
- Statut de l'espèce
- Tendances et enjeu pour le site
- Menaces

Les fiches simplifiées comprennent pour leur part :

- Description de l'espèce et Caractères biologiques
- Répartition géographique
- Répartition géographique sur le site
- Biologie et phénologie de l'espèce sur le site
- Statut de l'espèce
- Tendances et enjeu pour le site
- Menaces

Dans le paragraphe traitant de la phénologie de l'espèce considérée, un graphique est réalisé lorsque le nombre de données disponibles est suffisant. Afin d'atténuer au mieux les biais de prospection, en partie liés à la présence sur le terrain pour cause de comptage ou d'actions de gestion et de surveillance, le nombre de contacts de l'espèce par période donnée est divisé par le nombre de contacts total sur la même période.

Concernant le statut de chaque espèce, il est fait appel, en complément des outils d'évaluation classiques comme les protections, les conventions et textes internationaux, aux Listes Rouges de niveau national (nicheur – 2008, hivernant – 1999) et régional (2008). Uniquement les critères de « disparu (RE) », « vulnérable (VU) », « en danger (EN) » et « en danger critique (CR) » sont retenus dans ce paragraphe.

Par la suite, afin de considérer l'ensemble des espèces présentes sur le site en nidification, en passage ou en hivernage, celles-ci sont considérées en cortège par grands types d'habitats qu'elles occupent. L'état de conservation de ces espèces et des grands types d'habitats est évalué de manière à définir les futurs enjeux de conservation du site, et en découleront des objectifs, actions et mesures à mettre en place.

6. HABITATS NATURELS ET ESPECES

6.1. Habitats du site

Le site est marqué par une imbrication complexe d'habitats très divers, autant par leurs conditions stationnelles que par les peuplements qui les composent. Il regroupe des habitats aquatiques et amphibies, des habitats de type pelouses, prairies, pré-bois ainsi que plusieurs habitats de type forestiers

L'inventaire et la cartographie des habitats ont été réalisés dans le cadre du DOCOB du site « Milieux alluviaux et aquatiques de l'Île de la Platière ». La mise à jour 2008 réalise un bilan des habitats d'intérêt communautaires présents de manière cartographique suivi d'un descriptif détaillé.

Il est simplement présenté dans ce document une cartographie générale des habitats du site en annexe, selon la nomenclature Corine Biotope. Elle permettra de relier d'un point de vue cartographique les éléments relatifs aux habitats d'espèce aux habitats élémentaires du site.

6.2. Les espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats

6.2.1. Espèces de l'Annexe I

52 espèces de l'annexe I ont été observées dans la plaine et dans le site.

Cependant, il est nécessaire de distinguer les espèces fréquentes pour lesquelles le site présente un habitat en tant que tel des occasionnelles liées aux aléas de la migration. Elles sont au nombre de 21.

Parmi elles, il est nécessaire de citer dans un premier temps les espèces nicheuses, correspondant au lieu le plus fort que peut avoir une espèce avec un milieu. Ce sont en particulier :

- le Milan noir, qui est nicheur dans près de la totalité des boisements du site,
- la Martin pêcheur, également nicheur depuis de nombreuses années,
- l'Aigrette garzette, qui est aussi nicheuse sur le site depuis plusieurs années,
- le Héron bihoreau, qui a été nicheur jusque dans les années 2000
- le Pie-grièche écorcheur, pour lequel il subsiste de la nidification
- la Bondrée apivore, nicheuse possible sur le site

Par ailleurs, d'autres espèces de l'Annexe I sont présentes sur le site, mais pas en nidification. Il s'agit d'espèces hivernantes ou en halte migratoire comme :

- la Grande Aigrette qui est de plus en plus présente,
- le Milan royal,
- le Héron pourpré,
- la Cigogne blanche,
- le Balbuzard pêcheur
- la Sterne pierregarin, sous observé du fait de son transit rapide, mais typique des milieux fluviaux et historiquement nicheuse sur l'ensemble du Rhône.

Enfin, le site peut constituer du territoire de chasse important pour des espèces nichant à proximité directe. Cela concerne :

- le Hibou grand-duc, nichant dans les vallons du coteau d'Ardèche et Loire
- le Circaète Jean-le-blanc, nichant de la même manière dans les coteaux.

Tableau 4 : Statut des espèces fréquentes sur le site et ou présentant un enjeu fort pour celui-ci cité dans l'Annexe I de la directive « Oiseaux »

Nom vulgaire**	Nom latin**	Statut Plaine			Nombre de données		Nombre d'années d'observation		Année de dernière observation	
		Nich*	Hiv*	Pass*	Plaine	N2000	Plaine	N2000	Plaine	N2000
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	R	O	R	1198	1108	23	23	2009	2009
Alouette lulu	<i>Lulula arborea</i>			O	13	5	4	2	2009	2009
Balbuzard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>			R	305	287	24	24	2009	2009
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	E		R	132	122	20	20	2009	2009
Bruant ortolan	<i>Emberiza hortulana</i>	O			19	7	3	1	2008	1989
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>			R	56	49	19	19	2009	2009
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>		R	R	71	52	16	15	2009	2009
Chevalier sylvain	<i>Tringa glareola</i>			O	23	16	14	13	2009	2009
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>			R	38	24	17	12	2009	2009
Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>			E	12	10	9	8	2008	2008
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>			R	82	77	18	18	2009	2009
Combattant varié	<i>Philomachus pugnax</i>			E	10	5	5	3	2008	2006
Grande aigrette	<i>Casmerodius albus</i>		O	R	374	338	18	18	2009	2009
Harle piette	<i>Mergellus albellus</i>		E	E	27	26	5	5	2003	2003
Héron bihoreau	<i>Nycticorax nycticorax</i>	R		R	269	255	23	23	2009	2009
Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>			R	262	251	23	23	2008	2008
Hibou Grand-duc	<i>Bubo bubo</i>			O	34	29	12	11	2008	2008
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	R	R	R	1168	1072	24	24	2009	2009
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	R		R	535	478	24	24	2009	2009
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>			R	125	91	23	18	2009	2009
Pie grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	O		R	103	102	17	16	2009	2009
Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>			E	3	1	3	1	1995	1994

* R = régulier ; O = occasionnel ; E = exceptionnel ; Et = Eteint

** Les espèces dont style est en gras sont celles qui font l'objet d'une fiche dédiée.

6.2.2.Espèces migratrices

Concernant les espèces dites « migratrice », 72 de la liste européenne ont été observées dans la plaine dont 65 dans le site Natura 2000 proprement dit.

Plus de 80% de ces espèces migratrices présentes dans le site ou dans la plaine sont des oiseaux d'eau. Quelques unes ne sont pas présentes dans le site Natura 2000 mais le sont dans la plaine, correspondant généralement aux espèces de limicoles stationnant sur les berges du canal du Rhône.

Ce constat général montre l'intérêt de ce site et de la plaine en tant que zone de halte migratoire, hivernage et de nidification pour ces espèces migratrices.

Pour les espèces en hivernage, peuvent être cités de manière non exhaustive les oiseaux d'eau comme les canards chipeau, siffleur, souchet, les fuligules milouin et morillon, la Sarcelle d'hiver, la Foulque macroule ou le Gand Cormoran...

En passage de migration, un nombre important de limicoles sont contactés dans la plaine comme le Chevalier guignette en plus grand nombre, puis les chevaliers sylvain, gambette et aboyeur, les bécasseaux ponctuellement, ainsi que la Bécasse des bois et la Bécassine des marais aussi assez fréquentes.

Enfin, plusieurs de ces espèces migratrices sont nicheuses dans le site à l'image du Héron cendré, du Canard colvert, du Guêpier d'Europe, du Petit Gravelot, du Faucon hobereau, et de l'Hirondelle de rivage...

L'ensemble des espèces fréquentes dans le site ou présentant un enjeu notable pour celui-ci est cité dans le tableau ci-dessous, avec leur statut dans la plaine, et des informations relatives aux observations.

Tableau 5 : Statut des espèces fréquentes sur le site et ou présentant un enjeu fort pour celui-ci cité en migrateur de la directive « Oiseaux »

Nom vulgaire**	Nom latin**	Statut Plaine			Nombre de données		Nombre d'années d'observation		Année de dernière observation	
		Nich*	Hiv*	Pass*	Plaine	N2000	Plaine	N2000	Plaine	N2000
Bécasse des bois	<i>Scolopax rusticola</i>		O	R	19	18	10	10	2009	2009
Bécasseau corcoli	<i>Calidris ferruginea</i>			E	6	0	2		2008	
Bécasseau maubèche	<i>Calidris canutus</i>			E	6	0	3		2008	
Bécasseau minute	<i>Calidris minuta</i>			E	9	0	7		2008	
Bécasseau sanderling	<i>Calidris alba</i>			E	4	0	3		2008	
Bécasseau variable	<i>Calidris alpina</i>			R	24	2	8	1	2008	1995
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>		R	R	97	93	24	24	2009	2009
Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>			E	9	7	7	5	2009	2006
Canard chipeau	<i>Anas strepera</i>		R	R	555	528	24	24	2009	2009
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	R	R	R	306	101	24	24	2009	2009
Canard pilet	<i>Anas acuta</i>			R	59	56	18	18	2008	2008
Canard siffleur	<i>Anas penelope</i>		R	R	546	523	25	24	2009	2009
Canard souchet	<i>Anas clypeata</i>			R	121	109	23	22	2009	2009
Chevalier aboyeur	<i>Tringa nebularia</i>			R	105	62	21	18	2009	2008
Chevalier arlequin	<i>Tringa erythropus</i>			E	5	2	3	2	2004	2002
Chevalier cul-blanc	<i>Tringa ochropus</i>			R	165	142	24	24	2009	2009
Chevalier gambette	<i>Tringa totanus</i>			O	25	12	10	8	2008	2008
Chevalier guignette	<i>Actites hypoleucos</i>	?	R	R	621	329	24	23	2009	2008
Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>			O	26	22	11	9	2009	2009
Epervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	R	R	R	173	154	23	22	2009	2009
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	R	R	R	158	131	19	19	2009	2009
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	R		R	235	206	23	23	2009	2009
Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>		R	R	942	591	24	24	2009	2009
Fuligule milouin	<i>Aythya ferina</i>		O	R	801	539	24	24	2009	2009
Fuligule morillon	<i>Aythya fuligula</i>		R	R	710	444	24	24	2009	2009
Goéland brun	<i>Larus fuscus</i>			O	19	13	9	8	2009	2009
Goéland cendré	<i>Larus canus</i>			O	27	17	15	9	2009	2009
Goéland leucophée	<i>Larus michahellis</i>	E	R	R	545	407	24	23	2009	2009
Grand cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>		R	R	793	604	24	24	2009	2009
Grand Gravelot	<i>Charadrius hiaticula</i>			E	27	0	5		2008	

Nom vulgaire**	Nom latin**	Statut Plaine			Nombre de données		Nombre d'années d'observation		Année de dernière observation	
		Nich*	Hiv*	Pass*	Plaine	N2000	Plaine	N2000	Plaine	N2000
Gravelot à collier interrompu	<i>Charadrius alexandrinus</i>			E	2	0	2		2004	
Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>		R	R	1029	775	24	24	2009	2009
Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>		R	R	1139	808	24	24	2009	2009
Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i>		R	R	78	67	15	15	2009	2009
Guêpier d'Europe	<i>Merops apiaster</i>	R		R	348	325	23	23	2009	2009
Harelde de Miquelon	<i>Clangula hyemalis</i>		E	O	80	71	7	7	1999	1999
Harle bièvre	<i>Mergus merganser</i>			O	18	16	7	6	2009	2009
Harle huppé	<i>Mergus serrator</i>			O	13	9	9	7	2007	2007
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	R	R	R	1158	916	28	28	2009	2009
Héron garde-boeufs	<i>Bubulcus ibis</i>			O	47	41	12	10	2008	2008
Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>	O		R	59	50	11	11	2009	2009
Macreuse brune	<i>Melanitta fusca</i>			E	32	28	7	5	2008	2008
Martinet à ventre blanc	<i>Tachymarptis melba</i>			O	14	10	8	6	2009	2009
Mouette rieuse	<i>Larus ridibundus</i>		R	R	555	392	23	23	2009	2009
Nette rousse	<i>Netta rufina</i>			R	37	31	18	18	2009	2009
Petit Gravelot	<i>Charadrius dubius</i>	R		R	198	108	21	19	2009	2009
Rémiz penduline	<i>Remiz pendulinus</i>			E	4	4	3	3	2009	2009
Sarcelle d'été	<i>Anas querquedula</i>			R	71	67	19	18	2008	2008
Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>		R	R	532	478	24	24	2009	2009
Tadorne de Belon	<i>Tadorna tadorna</i>			O	52	35	16	13	2009	2009
Torcol fourmillier	<i>Jynx torquilla</i>	Et		O	10	4	8	4	2005	2000
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>			R	83	67	18	13	2009	2008

* R = régulier ; O = occasionnel ; E = exceptionnel ; Et = Eteint

** Les espèces dont style est en gras sont celles qui font l'objet d'une fiche dédiée.

6.2.3.Synthèse des enjeux espèces

Dans les fiches espèces, l'enjeu est défini par le rapport entre les effectifs du site et des références régionales, nationales et européennes. Le seuil de 1% de la population de référence est retenu pour évaluer l'enjeu.

Tableau 6 : Synthèse des enjeux espèces

Nom vulgaire	Nom latin	Enjeu*	Directive
Balbusard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	N	A1
Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	N	M
Héron bihoreau	<i>Nycticorax nycticorax</i>	(N)	A1
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	R	A1
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	R	A1
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	R	A1
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	R	M
Grand cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	R	M
Guêpier d'Europe	<i>Merops apiaster</i>	R	M
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	R	M
Grande aigrette	<i>Casmerodius albus</i>	R?	A1
Canard chipeau	<i>Anas strepera</i>	(R)	M
Canard siffleur	<i>Anas penelope</i>	(R)	M
Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i>	(R)	M
Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>	R->L	M
Fuligule milouin	<i>Aythya ferina</i>	R->L	M
Fuligule morillon	<i>Aythya fuligula</i>	R->L	M
Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>	(R) ->L	M
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	>L	M
Chevalier guignette	<i>Actites hypoleucos</i>	>L	M
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	L	A1
Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>	L	A1
Hibou Grand-duc	<i>Bubo bubo</i>	L	A1
Pie grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	L	A1
Epervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	L	M
Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>	L	M
Petit Gravelot	<i>Charadrius dubius</i>	L	M
Mouette rieuse	<i>Larus ridibundus</i>	L	M
Alouette lulu	<i>Lulula arborea</i>	?	A1
Chevalier sylvain	<i>Tringa glareola</i>	?	A1
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	?	A1
Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	?	A1
Bécasse des bois	<i>Scolopax rusticola</i>	?	M
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>	?	M
Chevalier aboyeur	<i>Tringa nebularia</i>	?	M
Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>	?	M
Rémiz penduline	<i>Remiz pendulinus</i>	?	M
Bruant ortolan	<i>Emberiza hortulana</i>	0	A1
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	0	A1
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	0	A1

Nom vulgaire	Nom latin	Enjeu*	Directive
Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>	0	A1
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	0	A1
Combattant varié	<i>Philomachus pugnax</i>	0	A1
Harle piette	<i>Mergellus albellus</i>	0	A1
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	0	A1
Bécasseau corcoli	<i>Calidris ferruginea</i>	0	M
Bécasseau maubèche	<i>Calidris canutus</i>	0	M
Bécasseau minute	<i>Calidris minuta</i>	0	M
Bécasseau sanderling	<i>Calidris alba</i>	0	M
Bécasseau variable	<i>Calidris alpina</i>	0	M
Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>	0	M
Canard pilet	<i>Anas acuta</i>	0	M
Canard souchet	<i>Anas clypeata</i>	0	M
Chevalier arlequin	<i>Tringa erythropus</i>	0	M
Chevalier cul-blanc	<i>Tringa ochropus</i>	0	M
Chevalier gambette	<i>Tringa totanus</i>	0	M
Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>	0	M
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	0	M
Goéland brun	<i>Larus fuscus</i>	0	M
Goéland cendré	<i>Larus canus</i>	0	M
Goéland leucophée	<i>Larus michahellis</i>	0	M
Grand Gravelot	<i>Charadrius hiaticula</i>	0	M
Gravelot à collier interrompu	<i>Charadrius alexandrinus</i>	0	M
Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i>	0	M
Harelde de Miquelon	<i>Clangula hyemalis</i>	0	M
Harle bièvre	<i>Mergus merganser</i>	0	M
Harle huppé	<i>Mergus serrator</i>	0	M
Héron garde-bœufs	<i>Bubulcus ibis</i>	0	M
Macreuse brune	<i>Melanitta fusca</i>	0	M
Martinet à ventre blanc	<i>Tachymarptis melba</i>	0	M
Mouette rieuse	<i>Larus ridibundus</i>	0	M
Nette rousse	<i>Netta rufina</i>	0	M
Sarcelle d'été	<i>Anas querquedula</i>	0	M
Tadorne de Belon	<i>Tadorna tadorna</i>	0	M
Torcol fourmillier	<i>Jynx torquilla</i>	0	M
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	0	M

- *
N : enjeu national
(N) : enjeu proche du niveau national
R : enjeu régional
R ? : enjeu régional ?
(R) : enjeu proche du niveau régional
R->L : enjeu régional devenu enjeu local
(R)-> : enjeu proche du niveau régional devenu enjeu local
>L : enjeu supérieur au niveau local
L : enjeu local
? : enjeu inconnu

0 : pas d'enjeu pour le site

Trois espèces sont considérées d'enjeu de niveau national :

- Le Balbuzard pêcheur en raison de l'importance du site sur l'axe de migration vallée du Rhône ;
- Le Grèbe castagneux en raison de l'importance des sites fluviaux pour l'hivernage,
- Le Héron bihoreau, aux vues des effectifs nicheurs maximaux observés sur le site. Même si l'espèce est aujourd'hui absente en tant que nicheuse, son retour est plausible.

Sept espèces sont considérées d'enjeu de niveau régional :

- L'Aigrette garzette, le Milan noir, le Faucon hobereau, le Guêpier d'Europe et le Héron cendré en raison des effectifs nicheurs ;
- Le Martin pêcheur au vu des effectifs présents en fin d'été – début d'automne ;
- Le Grand Cormoran en raison des effectifs hivernants.

Huit autres espèces semblent approcher un niveau d'enjeu régional :

- La Grande Aigrette, les canards chipeau et siffleur, en raison des effectifs hivernants ;
- La Foulque macroule, les fuligules milouin et morillon, et la Sarcelle d'hiver atteignent un niveau d'enjeu régional dans la fourchette haute des effectifs ;
- Le Chevalier guignette en raison des effectifs lors des deux pics migratoires.

Parmi les 55 espèces d'intérêt communautaire restantes, huit espèces présentent un niveau d'enjeu local, huit autres ne peuvent être évaluées faute d'informations fiables tant au niveau local que plus général, et les autres ne semblent pas représenter un enjeu pour le site.

6.2.4. Les habitats d'espèces de l'Annexe I et migratrices

Dans cette analyse des habitats, il a été considéré l'ensemble des espèces qui représente un enjeu pour le site, sans distinguer celle de l'Annexe I des espèces migratrices.

8 grands types d'habitats d'espèces ont été définis, présentant chacun des spécificités en terme de fonctionnement, de structure et de degré d'hydrique :

- les grandes pièces d'eau libre et profonde
- les eaux libres peu profondes
- les espaces très fréquemment inondés hors roselière
- les roselières
- les espaces peu fréquemment inondés en distinguant les prairies inondables et les talus d'érosion
- les espaces boisés en distinguant pour certaines espèces différentes structures
- les espaces prairiaux
- les espaces agricoles

Pour chaque grand type d'habitat, une correspondance a été faite avec les habitats de la nomenclature Corine Biotope et ceux cités dans la directive « Habitat, faune, flore ». Les surfaces correspondantes sont indiquées, ainsi que la proportion qu'elle représente par rapport au site.

Tableau 7 : Synthèse des habitats des espèces à enjeu pour le site

Espèces	Enjeu	Espaces aquatiques et amphibies				Espaces peu fréquemment inondés			Espaces boisés			Pelouses sèches et buissons	Espaces agricoles
		Grandes pièces d'eau libre et profonde	Eaux libres peu profondes	Espaces très fréquemment inondés hors roselière (vasière, hélophyte, cariçaie...)	Roselières	Talus d'érosion	graviers, saulaies basses,	Prairies humides	Grands arbres isolés	Boisements irréguliers avec grands arbres	Taillis		
Balbusard pêcheur	N	(x)	x						x				
Grèbe castagneux	N	x	x	x									
Héron bihoreau	(N)		x								x		
Foulque macroule	R->L	x	x		i			x					
Fuligule milouin	R->L	x	(x)										
Fuligule morillon	R->L	x	(x)										
Grande aigrette	R?		x	x	i		(x)	x			x		(x)
Aigrette garzette	R		x	x							x		
Faucon hobereau	R	x	x	x			x	x		x		x	i
Grand cormoran	R	x	x						x				
Guêpier d'Europe	R		x	x	i	x	x	x				x	(x)
Héron cendré	R		x	x			x	x		x		(x)	(x)
Martin-pêcheur d'Europe	R	x	x			x							
Milan noir	R	x	x	i			i	x		x		x	x
Canard colvert	>L		x	x			x	x					x
Chevalier guignette	>L			x			i						
Sarcelle d'hiver	(R) ->L		x	x									
Canard chipeau	(R)		x	x									
Canard siffleur	(R)		x	x				x					
Cygne tuberculé	(R)		x	x	x		x						
Bondrée apivore	L									x		x	
Epervier d'Europe	L							x		x	(x)	x	x
Grèbe huppé	L	x	x		i								
Héron pourpré	L		x	x	x								
hibou Grand-duc	L							x		x	x	x	x
Petit Gravelot	L			x			x						
Pie grièche écorcheur	L											x	
Mouette rieuse	L	x	x	x			x						x
Alouette lulu	?											x	i
Bécasse des bois	?						(x)	x		x	x	x	
Bécassine des marais	?			x				x					
Chevalier aboyeur	?			x									
Chevalier sylvain	?			x				x					
Cigogne blanche	?		x	x				x	x			x	x
Hirondelle de rivage	?	x	x	x	x	x	x	x				i	
Rémiz penduline	?				x		x						
Sterne pierregarin	?	x	x				x						

x : habitat occupé par l'espèce ; (x) : habitat occasionnellement occupé pas l'espèce ; i : habitat occupé par l'espèce ?
Les habitats d'espèces en gras sont ceux décrits dans les paragraphes suivants

6.2.4.1 Grandes pièces d'eau libre et profonde

a) Description du grand habitat

Ce grand habitat correspond principalement aux zones profondes du Rhône induites par les divers aménagements du Fleuve. En effet, ce type de milieu n'est pas caractéristique du fonctionnement naturel de ce fleuve. Il devrait être limité spatialement aux zones entre les radiers et en intrados de courbe.

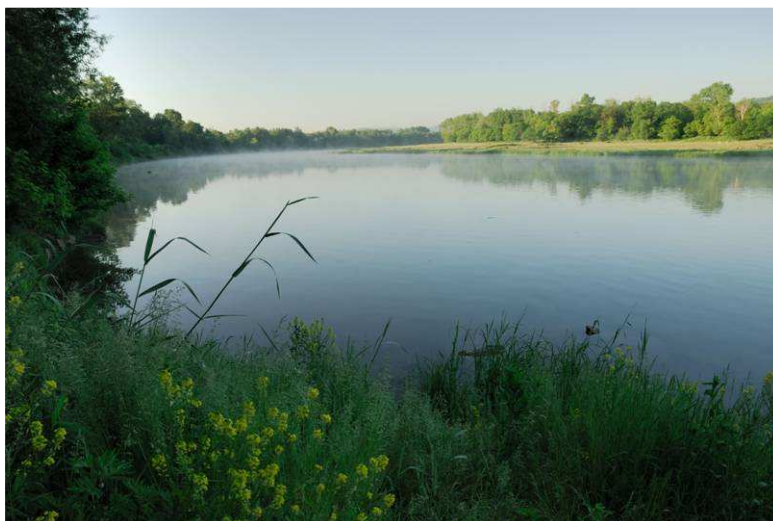
Dans un premier temps, ce sont les aménagements Girardon qui ont induit un approfondissement du fleuve suite à l'installation des épis et digues ; ces zones d'eaux profondes se sont donc étendues.

Puis, ce fut les aménagements hydroélectriques qui ont conduit par la retenue de Saint Pierre de Bœuf et de Gervans et les linéaires de digues à la création de vastes zones d'eau calme et très profondes en amont direct. Le canal de dérivation du Rhône, de surface très importante, en constitue une à part entière. Il y a eu une généralisation de ce type de grand habitat au détriment des autres.

Le seuil de Peyraud a induit le même phénomène sur le vieux Rhône en noyant le fleuve sur un linéaire de près de 5km. Egalement, le plan d'eau de la base de loisir, installé sur l'ancien cours du Rhône fermé par un seuil à l'aval, confère à cette zone les mêmes conditions.

Enfin, la mouille entre le radier d'Arcoule et le radier de Limony resterait la seule zone profonde naturelle si elle n'était influencée par le seuil de Peyraud et l'aménagement Girardon.

En terme d'habitat, un seul est d'intérêt communautaire dans les partie les moins profondes : les herbiers enracinés des eaux stagnantes, représentant 26% de la surface du grand habitat.



Code Corine Biotope	Intitulé de l'habitat	Code Natura 2000	Surface estimée	% du site cartographié
22	Eaux douces stagnantes		143ha	15%
22.42	Herbier enraciné des eaux stagnantes*	3150		
24.44	herbier enraciné des eaux courantes*	3260		
24.44b	herbier enraciné des eaux courantes (faciès lent)*	3260		
89	Eau profonde de la retenue et du canal			

* une partie seulement est à affecter au grand habitat « grande pièce d'eau libre et profonde »

b) Avifaune inféodée

Ce type de milieu convient en particulier aux oiseaux plongeurs hivernant comme le fuligule milouin, le fuligule morillon, foulques... Concernant les fuligules, leur forte expansion puis diminution durant les années 80 était certainement liées à la moule zébrée. Mais, l'envasement des marges de la retenue a joué en défaveur de cette espèce et donc à ses prédateurs.

Globalement, ce type d'habitat peut être intéressant pour toute la famille des canards en remise diurne.

D'autres espèces, à régime piscivore, vont exploiter cet habitat. Il s'agit par exemple du grèbe huppé présent en hivernage et du grèbe castagneux présent toute l'année. Mais aussi, deux espèces emblématiques de fleuve peuvent exploiter ces espaces comme le Balbuzard pêcheur et la sterne pierregarin.

Ponctuellement, ces zones lenticules peuvent regrouper des grandes quantités d'insectes qui vont elles-mêmes attirer leurs prédateurs : ce sont principalement le Guêpier d'Europe, l'hirondelle de rivage, mais aussi ponctuellement les guifettes moustac et noire et le martinet à ventre blanc.

c) Menaces

La grande majorité des zones profondes du site sont d'origine artificielle. Leur existence est donc pérennisée par les divers aménagements en place. Cependant, ils peuvent subir des modifications portant atteinte aux conditions nécessaires pour les oiseaux qui les occupent. Ce peut être un phénomène d'envasement modifiant le substrat, la trophie du milieu, les phénomènes de accumulation de polluants dans les sédiments... Les conséquences indirectes peuvent être très importantes sur les populations d'oiseaux. Aussi et comme indiqué précédemment, des apports de polluants peuvent avoir un impact important.

6.2.4.2 Eaux libres peu profondes

a) Description du grand habitat

Ce grand habitat regroupe un ensemble de milieux aquatiques relativement large, depuis les marges du fleuve lui-même, aux lônes dans leur ensemble aux zones d'eau calme de mares permanentes.

Elles présentent des fonds vaseux, sableux ou graveleux, inondés en permanence, avec souvent des herbiers aquatiques riches et une densité de poissons importante. Les suivis des populations piscicoles sur le site de l'île de la Platière ont montré en particulier un très bon fonctionnement du milieu, comprenant le fleuve et les lônes, conduisant à une grande productivité.

Ce type de grand habitat est caractéristique des fleuves comme le Rhône. Il a un rôle essentiel dans le fonctionnement global de l'écosystème fluvial et en particulier dans la chaîne alimentaire. Les oiseaux en constituent le plus souvent les derniers maillons.

Mais ce grand type d'habitat a considérablement diminué en surface, au détriment des zones d'eaux profondes ou des espaces terrestres suite aux aménagements successifs : endiguement, modification de la morphologie suite aux aménagements Girardon...

Par ailleurs, il peut être très dégradé par la présence importante voire exclusive d'espèces végétales aquatiques exotiques. Il s'agit dans le cas présent de :

- *Egeria densa* : surface concernée équivalente à environ 3% du grand habitat,
- *Elodea nuttallii* : explosion de la population à partir de 2008 avec présence très importante de l'espèce dans la majorité du grand habitat.

Mais d'autres espèces pourraient apparaître prochainement comme les deux espèces de Jussieu.



Code Corine Biotope	Intitulé de l'habitat	Code Natura 2000	Surface estimée	% du site cartographié
22.4	Herbiers à <i>Egeria</i>		81ha	8%
22.42	Herbier enraciné des eaux stagnantes*	3150		
22.43 x 22.412	Végétations enracinées flottantes x radeaux d' <i>Hydrocharis</i>			
22.44	Eau oligomésotrophe calcaire avec végétation benthique de characées	3140		
24.44	herbier enraciné des eaux courantes*	3260		
24.44b	herbier enraciné des eaux courantes (faciès lent)*	3260		

* une partie seulement est à affecter au grand habitat « eau libre peu profonde », les herbiers pouvant apparaître jusqu'à 2m de profondeur

b) Avifaune inféodée

Ce milieu va constituer une zone d'alimentation essentielle pour plusieurs familles d'espèce d'oiseaux :

- certains canards de surface consommant des végétaux aquatiques vont être concernés comme les canards colvert, chipeau, souchet. La variation du niveau de l'eau va notamment avoir une influence sensible, en donnant accès pour certaines espèces d'oiseaux à de nouvelles ressources alimentaires.
- La majorité des espèces de hérons du site vont aussi exploiter ces milieux comme le héron cendré, l'Aigrette garzette, la Grande Aigrette, et le Héron bihoreau. Ce dernier va d'ailleurs préférer ce type d'habitat mais avec la présence d'embâcles, d'arbres baignant lui permettant de pêcher plus facilement.
- D'autres espèces piscivores vont exploiter ces espaces comme le Martin-pêcheur mais aussi le Balbuzard, le grèbe castagneux...

6.2.4.3 Espaces très fréquemment inondés hors roselière (vasière, hélophyte, cariçaie...)

a) Description du grand habitat

Le degré hydrique est ici inférieur aux autres grands habitats puisque une partie du temps, ces zones sont exondées. Le bon fonctionnement de cet habitat réside dans un régime de perturbation important comme la variation fréquente du niveau d'eau et l'expression des phénomènes d'érosion – dépôts liés à la dynamique fluviale, ayant des effets très importants sur la faune et la flore :

- La végétation peut ne pas être présente avec des zones de type vasière, correspondant à une accumulation récente d'alluvions fines, riche en matières organiques. Lorsque ces alluvions sont plus anciennes, une végétation temporaire ou permanente peut se développer.
- Du point de vue de la faune, ces espaces sont très productifs en microfaune avec une abondance des invertébrés benthiques, mais aussi en insectes volants. Par conséquent, le réseau trophique qui en dépend est développé en conséquence avec une richesse de l'ichtiofaune, de l'herpétofaune et de l'avifaune. Un des facteurs importants pour donner cette ressource accessible à la faune et la variation du niveau d'eau : l'exemple des limicoles illustre bien cette nécessité, avec un lame d'eau qui doit être minimale voire absente pendant leur passage en migration.

Ce grand habitat se trouve donc à la marge entre les espaces en eau de manière permanente et les espaces terrestre plus ou moins humides. Mais il se limite aux rares zones où s'exprime encore des variations de niveau d'eau fréquentes et sensibles :

- Depuis l'amont de l'observatoire jusqu'en aval du barrage de Saint Pierre de Bœuf : cette zone n'est pas dans le remous du seuil de Peyraud, et donc observe des variations de niveau d'eau en fonction du débit réservé. Celui-ci variant actuellement entre 10 et 20 m³/s en fonction des saisons, le niveau d'eau est sensiblement différent (de l'ordre de 15cm de variation), se traduisant par l'exondation ou l'inondation de surface de grèves. Celles-ci sont présentes le long du fleuve, mais aussi dans les mares des casiers Girardon.
- Depuis l'aval du seuil de Peyraud jusqu'à la restitution où la période d'étiage de fin d'été se traduit par un abaissement général de la ligne d'eau dans le vieux Rhône (de l'ordre de 50cm). Des marges du fleuve et des mares de casiers sont ainsi concernées, permettant localement le maintien de ces habitats.
- Dans les lônes, cet habitat peut être présent. Mais il reste à l'état de trace, avec des incidences minimales pour la faune.

Quatre habitats selon la nomenclature Corine Biotope sont regroupés dans les « espaces très fréquemment inondés hors roselière ». Il s'agit :

- Des cariçaies à grands carex qui représentent 65% du grand habitat ; elles sont présentes principalement en bordure du banc 2 pâturé, du contre canal amont rive droite et de la lône de la Sainte. La gestion a un rôle significatif dans son maintien, évitant la colonisation par les ligneux.



- Des phalaridaies, qui représentent pour leur part près de 30% du grand habitat en bordure du banc 1
- De la combinaison entre les gazons amphibies et les groupements annuels des vases fluviales, habitat d'intérêt communautaire ; cet ensemble a une très faible surface, de 0.48ha, et divisé en 20 entités isolées. Cela ne représente que 0.05% de la surface du site.
- Des formations à iris pseudoacorus rencontré uniquement dans le marais des Oves.

Il est à signaler que la faune utilise également des sites de substitution d'origine artificielle. Cela a été le cas notamment dans des gravières en cours d'exploitation de la plaine, mais aussi des aménagements du Rhône. En effet, les berges en pente douce du canal de déviation du Rhône auraient tendance à reproduire artificiellement un habitat proche des milieux de vase. Les observations ont montré une attirance très importante des oiseaux pour ce milieu, et en particulier des limicoles qui peuvent être très nombreux en halte migratoire. Ce type de milieux n'est pas présent dans le tableau suivant, celui-ci n'étant pas intégré au site Natura 2000. Mais il représente près de 12km de rive, 1.2ha ou 4.8ha selon que l'on considère uniquement la zone soumise au battillage ou l'ensemble du parement. C'est une surface très significative au regard de la surface totale de grèves, pouvant expliquer son attractivité.



Code Corine Biotope	Intitulé de l'habitat	Code Natura 2000	Surface estimée	% du site cartographié
22.32 x 24.52	Gazons amphibies annuels septentrionaux x Groupements euro-sibériens annuels des vases fluviales	3130 x 3270	9ha	0.9%
53.14	Formation à Iris pseudoacorus			
53.16	Phalaridaie			
53.21	Cariçaie à grands carex (<i>C. acuta</i> , <i>C. acutiformis</i> , <i>C. riparia</i> , <i>C. pseudocyperus</i> ,...)			

b) Avifaune inféodée

Etant donné la grande productivité de ces milieux, ils sont mis à profit par un grand nombre d'espèces d'oiseaux.

La famille des anatidés comme le Canard colvert ou le Canard siffleur exploitent ces milieux pour la végétation qu'ils développent.

Les limicoles vont eux aussi occuper ces espaces, en fonction des caractéristiques propres des habitats. Les grèves végétalisées (carex...) seront occupées de manière préférentielle par les bécassines de marais. Les zones de vase avec peu ou pas de végétation vont être exploitées par le Petit Gravelot, le Chevalier guignette, le Chevalier culblanc, le Chevalier sylvain par exemple.

La famille des hérons peut être citée également comprenant le cendré, le pourpré, le bihoreau, l'Aigrette garzette et la Grande Aigrette ; les proies sont principalement les batraciens.

La présence d'eau dans des formations d'hélophytes par ailleurs être favorable à la nidification du Grèbe castagneux.

6.2.4.4 Roselières (phragmites, typha...)

a) Description du grand habitat

Le degré hydrique de ce grand habitat est moins important que le précédent, avec des périodes d'assec plus longues. Il est caractéristique d'un fonctionnement moins perturbé, en particulier par la dynamique fluviale. Ainsi, une végétation particulière, de type roselière, se développe, jouant un rôle essentiel dans la structure de l'habitat et justifiant son classement à part.

Cet habitat, malgré qu'il ne soit pas d'intérêt communautaire, est essentiel pour un nombre significatif d'espèces spécifiques à ce type de végétation.

Les surfaces en roselière du site Natura 2000 sont très faibles. Elles sont limitées aux marges du banc 3 et à ses casiers Girardon, aux marges du plan d'eau de Serrières et à une petite zone en aval de l'île de la Sainte. Il est à noter que ce constat est général avec une quasi-disparition des roselières fluviales naturelles du fleuve entre Lyon et l'amont de la Camargue.

Concernant les caractéristiques de ces roselières, elles sont pour la grande majorité terrestres et non fonctionnelles : le rehaussement des berges les a progressivement déconnectées du fleuve, menaçant aujourd'hui leur pérennité. La mise en place des casiers Girardon empêche aujourd'hui tout rajeunissement. La plaine présente toutefois une autre roselière, à proximité du village de Saint Maurice l'Exil. Celle-ci présente sur le pourtour des zones sèches, mais aussi une zone centrale en eau avec une petite surface en eau libre. Elle est en mosaïque avec d'autres groupements végétaux (cariçaie...). C'est la seule zone qui présente encore de la roselière humide (53.111) dans la plaine.

Par ailleurs, le grand habitat « Roselière » comprend les Typhaies. Leur structure et les conditions d'humidité du sol sont proches. Elles restent très ponctuelles dans la plaine, présentes dans deux mares particulières.



Code Corine Biotope	Intitulé de l'habitat	Code Natura 2000	Surface estimée	% du site cartographié
53.112	Roselière sèche		2.4ha	0.2%
53.13	Typhaie			

b) Avifaune inféodée

L'état actuel des roselières ne permet la nidification que de très peu d'espèces. Les investigations indiqueraient que parmi les espèces d'intérêt communautaire, seule la Rousserolle turdoïde pourrait se reproduire occasionnellement.

Mais ces roselières pourraient avoir un rôle significatif lors des haltes migratoires, de l'hivernage, voire en période estivale en postnuptial. Plusieurs familles d'oiseaux sont concernées comme celle des hérons des roselières (hérons pourprés, et ponctuellement le héron crabier, le butor étoilé, le Blongios nain...), des fauvettes paludicoles (Rousserolles, phragmites...), mais aussi d'autres espèces comme la Rémiz penduline ou le Bruant des roseaux. La roselière humide de Saint Maurice l'Exil présente un intérêt particulier : c'est la seule zone de la plaine où le râle d'eau niche, ce dernier ayant été contacté récemment. Elle reste par ailleurs un dortoir important de bruants des roseaux en hivernage.

6.2.4.5 Espaces peu fréquemment inondés (graviers, saulaies basses, talus d'érosion, prairies humides...)

a) Description du grand habitat

Il est généralement topographiquement plus haut que les roselières ou les vasières, expliquant une fréquence d'inondation plus faible. Cette catégorie regroupe une grande diversité d'habitats. Sont considérés :

- les atterrissements avec peu ou pas de végétation : ce sont des bancs de graviers et sables, déposés récemment par un épisode de crue (cas du ruisseau du Limony) soit fossile, mais décapé par les eaux. Auparavant très fréquents sur le Rhône, les successions d'aménagement depuis avant Girardon jusqu'au aménagement hydroélectrique ont figé le fleuve les faisant quasiment disparaître.
- Les atterrissements et bancs végétalisés (saulaies basses...) : en cas d'absence de remobilisation des alluvions, ces derniers vont progressivement se végétaliser. Ce couvert végétatif peut être différent selon les conditions du sol et la gestion qui en est faite. On peut distinguer :
 - o Les prairies humides en particulier celles à chiendent et ivraies : ce type de couvert est favorisé par un gestion de type pâturage ou fauche sur les bancs végétalisés.
 - o Les peuplements ligneux arbustifs de type saulaie ou peupleraie noire basse.
- Les talus d'érosion ou zones d'effondrement des berges sans végétation : Ces habitats, extrêmement rares dans la plaine pour les mêmes raisons que les atterrissements, ne sont pas cartographiés en tant que tels. Leur rôle est essentiel pour l'avifaune y creusant des galeries pour la nidification.



Sur des linéaires importants, ces habitats ont pu être substitué par des aménagements artificiels présentant beaucoup moins d'intérêt pour l'avifaune. Ce sont principalement des enrochements, établis pour stabiliser les berges.

Code Corine Biotope	Intitulé de l'habitat	Code Natura 2000	Surface estimée	% du site cartographié
24.21	Banc de galets non ou peu végétalisé		61.49ha	6.4%
24.224 x 44.11	Peupleraie noire basse			
24.226	Banc de galets à Sedum			
37.242	Prairie à chiendent et ivraie des grèves stabilisées et zones accumulation eaux pluviales			
37.715	Mégaphorbiaies planitiaies	6431		

b) Avifaune inféodée

Malgré des conditions hydriques assez proches, la diversité de la structure des habitats regroupés dans « espaces peu fréquemment inondés » induit la présence d'espèces d'oiseaux relativement différentes.

Les bancs de sables et graviers avec peu ou pas de végétation, lorsqu'ils sont proches topographiquement de l'eau, peuvent être des zones d'alimentation intéressantes pour le cortège de limicoles comme le Chevalier guignette ou le Petit Gravelot. En station plus haute topographiquement, ils constituent un habitat essentiel pour ce dernier, qui y établit son nid ainsi que la Sterne pierregarin.

Les espaces de mégaphorbiaies peuvent aussi être utilisés comme zones de nidification par exemple pour le Canard Colvert.

Les zones en prairie, en particulier celles qui sont pâturées, sont favorables à plusieurs espèces pour leur alimentation : le héron garde-bœuf, le Tarier pâtre, le Courlis cendré en halte migratoire mais aussi plusieurs espèces de rapace utilisant cette espace comme territoire de chasse comme les faucons hobereau et crécerelle, les busards des roseaux et saint martin, et la buse variable. Lorsque la végétation est rase, ces prairies peuvent constituer des zones de nidification intéressante pour le Guêpier d'Europe.

Enfin, les zones d'érosion ou d'effondrement sans végétation sont essentielles pour plusieurs espèces troglodytes comme le Martin-pêcheur d'Europe, le Guêpier d'Europe et l'Hirondelle de rivage. Celles-ci étant extrêmement rares et localisées, les espèces coloniales telles que le Guêpier ou l'Hirondelle de rivage utilisent des sites de substitution lorsqu'ils existent comme les carrières, les zones de terrassement...

6.2.4.6 Espaces boisés

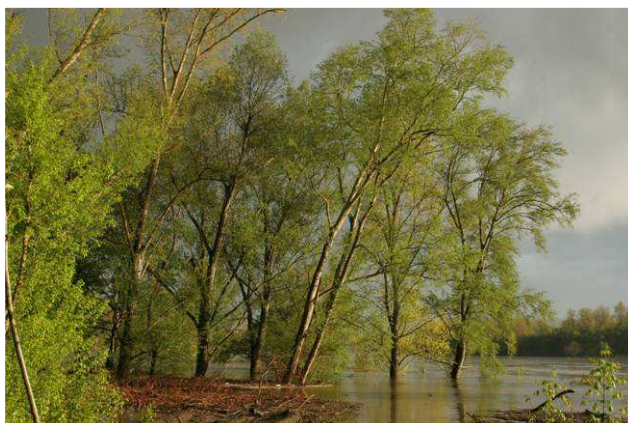
a) Description du grand habitat

C'est l'habitat le plus répandu du site, représentant 375ha, soit près de 40% de la surface totale. En effet, ces boisements alluviaux constituent l'intérêt principal de ce site Natura 2000, ces derniers constituant la seule unités forestière d'une telle surface entre Lyon et la Camargue.

Mais, sous cet intitulé « espaces boisés » sont regroupées une grande diversité de peuplement depuis ceux d'intérêt communautaire aux plantations d'essences exogènes.

Au sein des boisements naturels, une distinction peut être faite entre les boisements naturels non dégradés et les dégradés :

- Les boisements naturels non dégradés : on retrouve dans cette rubrique les forêts de bois tendres pionnières de saules blancs ou peupliers noirs (structure en taillis), puis les boisements post-pionniers de peupliers blancs et enfin les boisements de bois durs « climacique » à prédominance de frêne (structure irrégulière). Ils représentent 17.5% des « espaces boisés ».
- Les boisements naturels dégradés : cela concerne les boisements qui ont subi une gestion forestière ayant dégradé leur structure comme des coupes (47.6% des « espaces boisés »), et / ou ceux qui sont infiltrés d'essences exotiques comme l'érable negundo ou le robinier faux-acacia (11% des « espaces boisés »).



Par ailleurs, on trouve dans le site une part importante de boisements d'essences exotiques, de l'ordre de 25% des « espaces boisés ». Les peupleraies de culture en constituent la plus grande part, représentant 13%, suivi des peupleraies développées sur des zones remaniées à 4%.

Les aspects à considérer dans les boisements du point de vue de l'avifaune sont :

- la structure :
 - o Les forêts à bois durs naturelles présentent une structure de « **boisements irréguliers avec des grands arbres** » ou avec des « **Grands arbres isolés** ». Selon la gestion qui en est faite, ces structures peuvent être dégradées en taillis. Les boisements issus de plantation peuvent occasionnellement reproduire ces structures irrégulières.
 - o Les forêts à bois tendres naturelles présentent pour leur part une structure en « **Taillis** ».
- Le bois mort : une forêt naturelle de bois durs présente une quantité de bois morts important, pouvant représenter entre 10 et 25% du bois vivant d'une surface donnée ; la productivité en particulier en insectes en dépend. Mais l'exploitation des peuplements conduit à une diminution voire à l'absence de bois morts.

Code Corine Biotope	Intitulé de l'habitat	Code Natura 2000	Surface estimée	% du site cartographié
31.8	Fourré xérophile de colonisation des prairies alluviales		375.8ha	39%
44.3	Forêt alluviale de bois tendre longuement inondable sur alluvions fines (saulaie blanche)	.91E0		
44.3 x 44.42	Forêt de peupliers noirs et robiniers faux-acacia			
44.3b	Forêt alluviale de bois tendre sur alluvions grossières (peupleraie noire)	.91E0		
44.41	Forêt alluviale mixte et à bois dur des stations mésohygrophiles à mésophiles (frênaie ormaie des grands fleuves)	91F0		
44.42	Forêt alluviale dégradée	91F0		
44.612	Forêt alluviale post pionnière des stations mésohygrophiles (peupleraie blanche)	92A0		
44.612b	Forêt alluviale post pionnière des stations mésohygrophiles (faciès à A. negundo)	92A0		
83.31	Plantation de résineux			
83.32	Plantation de peupliers hybrides (sans précision d'entretien)			
83.321	Plantation de peupliers hybrides non entretenue			
83.3211	peupleraie artificielle régulièrement entretenue avec sous bois herbacée			
83.325	autres plantations de feuillus			
85.1	parcs et jardins			
44.3b x 87.2	Peupleraie noire			

b) Avifaune inféodée

Les espaces boisés ont une importance capitale pour la nidification de deux familles d'espèces d'intérêt communautaire.

Les rapaces concernés sont le Milan noir, avec plus de 20 couples nicheurs, le Faucon Hobereau qui vont occuper davantage les « **boisements à structure irrégulière à grands arbres** ».

La famille des ardéidés arboricoles utilise nécessairement ce grand habitat pour leur reproduction. Le Héron cendré constitue la première espèce nicheuse en nombre de couple, suivi de l'Aigrette garzette. Cette dernière occupe de préférence des boisements bas de type « **Taillis** » de bois tendres, ou à défaut de bois durs.

Les espaces boisés accueillent par ailleurs des dortoirs importants pour plusieurs espèces comme le Grand Cormoran, avec en moyenne 500 individus en hiver, le milan noir avec des effectifs pouvant aller au delà de 200 individus, mais aussi pour les espèces de la famille d'aigrettes.

Enfin, ce sont des zones d'alimentation pour des espèces en hivernage comme la Grive litorne, la Bécasse des bois, mais aussi pour des rapaces comme l'Epervier d'Europe. Il peut aussi constituer des zones de perchoir sur des « **Grands arbres isolés** » pour certaines espèces comme le Balbuzard pêcheur.

6.2.4.7 Prairies, pelouses sèches et buissons

a) Description du grand habitat

Ce grand habitat regroupe toutes les prairies et leurs faciès d'embuissonnement, depuis les pelouses naturelles jusqu'aux prairies artificielles.

Leur présence est liée :

- pour les pelouses sèches, aux conditions pédologiques, présentant une couche de limons et sables de très faible épaisseur au dessus du plancher de graviers.
- pour les autres prairies, il s'agit de formations installées dans le cadre de pratiques agricoles (bandes enherbées, prairies temporaires...).

Leur maintien dans un bon état de conservation dépend entièrement des pratiques de gestion (fauche, pâturage et fertilisation).

Les surfaces concernées par ce grand habitat, auparavant très importantes dans la plaine, sont aujourd'hui réduites à quelques dizaines d'hectares (34.6ha), soit 3.6% du site.

Pour autant, ce grand habitat a un rôle très important en tant qu'habitats d'intérêt communautaire pour une partie des habitats élémentaires (35% du grand habitat), et habitats d'espèces notamment d'oiseaux d'intérêt européen.

En terme de structure du grand habitat, elle est le plus souvent de type pré-bois ou mosaïque entre faciès prairiaux, buissonnants et arborés. Celle-ci peut présenter une importance particulière pour certaines espèces d'oiseaux.

Depuis les aménagements du Rhône, de nouveaux espaces herbacés ressemblant aux prairies alluviales se sont mis en place sur les digues CNR. Ils constituent aujourd'hui une surface importante, de l'ordre de 70ha.



Code Corine Biotope	Intitulé de l'habitat	Code Natura 2000	Surface estimée	% du site cartographié
31.8	fourré xérophile de colonisation des prairies alluviales		34.63ha	3.6%
34.12	pelouse sur sable	6120		
34.3	Pelouse alluviale maigre			
34.3 x 87.1	Pelouse alluviale maigre x terrains en friches			
34.324	pelouse alluviale maigre mésophile	6210		
34.33	pelouse alluviale maigre xérophile	6210		
34.4	pelouse ourlifiée (brachypode dominant, buissons disséminés)	6210		
34.4 x 31.8	Pelouse ourlifiée x fourré xérophile de colonisation des prairies alluviales			
37.3 x 34.3 x 38.2	Pelouses alluviales maigres mésohygrophiles			

b) Avifaune inféodée

L'avifaune inféodée à ces espaces restait relativement riche selon les données historiques, mais elle regroupe aujourd'hui un nombre important d'espèces globalement en régression dans leur aire de répartition et dans la plaine.

C'est le cas notamment :

- du Bruant ortolan, qui n'est plus présent dans la plaine,
- de la Pie-grièche écorcheur qui se limite à quelques couples,
- de l'Alouette lulu, espèce de passage,
- du Pipit rousseline, qui a disparu de la plaine.

La famille des rapaces reste pour sa part bien représentée, avec un nombre d'espèces important mais avec absence de nidification pour certaines :

- pour les espèces nicheuses dans la plaine, les prairies sont des territoires de chasse pour le Milan noir, les faucons crécerelle et hobereau, l'Épervier d'Europe.
- Pour les espèces nicheuses à proximité de la plaine, les prairies sont également des territoires de chasse pour la Bondrée apivore, le Circaète Jean-le-blanc, le Hibou Grand-duc, buse variable
- Pour les espèces en hivernage, ces prairies sont aussi utilisées pour la recherche de nourriture par les busards Saint-Martin, cendré et des roseaux, le Faucon pèlerin occasionnellement, le Milan royal en halte migratoire.

Du fait de la très forte réduction des surfaces en prairie, un nombre significatif d'espèces nicheuses auparavant ont disparues (Torcol, Chouette chevêche, Huppe fasciée, Bruant ortolan...).

D'autres familles d'espèce vont aussi exploiter ce grand habitat comme les hérons avec le cendré et le garde-bœuf, la Cigogne blanche en halte migratoire, mais les Guépriers d'Europe pour lesquels les prairies constituent des territoires de chasse mais aussi une alternative aux zones d'érosion pour la nidification.

6.2.4.8 Espaces agricoles

a) Description du grand habitat

Ce grand habitat regroupe toutes les zones agricoles autres que prairie naturelle, ceci comprenant les parcs et jardins, les terrains en friche et les haies.

Plus de 80% du grand habitat est représenté par les grandes cultures avec principalement du maïs sans rotation. Dans le département de l'Isère, l'arrêté préfectoral n°2010-047885 qui précisent les mesures de lutte contre la chrysomèle du maïs : les exploitants ont désormais obligation d'assolement pour une durée de 6 ans, à mettre en place dès l'année 2011. Chaque année un sixième de la sole maïs 2010 doit faire l'objet d'une autre culture.

Les surfaces restantes sont partagées entre les terrains en friches et les haies, suivis des vergers et du maraîchage.



Du point de vue des pratiques culturales, les parcelles sont principalement en agriculture conventionnelle et équipées de système d'irrigation. Il n'est pas mis en place de culture intermédiaire pendant la période hivernale, pour les productions céréalières.

Code Corine Biotope	Intitulé de l'habitat	Code Natura 2000	Surface estimée	% du site cartographié
82.11	Grandes cultures (maïs, tournesol, céréales)		220.19ha	22.8%
82.12	Maraîchage (asperges)			
83.15	Verger haute tige			
83.22	Verger de basse tige (pomme, poire, framboise, cassis)			
84	Haies			
85.1	Parcs et jardins			
87.1	Terrains en friche			
87.2	Terrains en jachère			
81.1	prairie artificielle temporaire			

b) Avifaune inféodée

L'avifaune inféodée à l'habitat « espaces agricoles » est très proche de celle des prairies. En effet, cet habitat peut être complémentaire des prairies pour l'alimentation ou la nidification de plusieurs espèces, quand les pratiques culturales le permettent.

Ces espaces sont utilisés comme espaces d'alimentation pour d'autres espèces tel que le Milan noir et des Laridés (Goéland leucopnée et cendré, Mouette rieuse), et plus ponctuellement la Cigogne blanche, le Vanneau huppé, la Caille des blés...

Mais d'autres espèces peuvent être retirées de cette même liste, celles-ci étant exigeantes sur les cultures mises en place et les pratiques culturales : il s'agit en particulier du Bruant ortolan, du Pipit rousseline, et du Pie-grièche écorcheur.

7. CADRE SOCIO-ECONOMIQUE ET REGLEMENTAIRE

Certains paragraphes, sur fond gris dans le document, sont issus directement du DOCOB « Habitats » du site Natura 2000. Ils sont rappelés dans cette partie du DOCOB « Oiseaux » afin de garder une vision globale du diagnostic socio-économique et réglementaire.

Les autres paragraphes ont été rédigés spécifiquement pour ce document.

7.1. Evolution du cadre réglementaire (paragraphes issus du DOBOB « Habitats »)

7.1.1. Réglementation liée à Natura 2000

7.1.1.1 Décret n° 2008-457 du 15 mai 2008 relatif aux sites Natura 2000 et modifiant le code de l'environnement

Ce récent décret a apporté un certain nombre de modifications ou de compléments concernant Natura 2000 de la partie réglementaire du Code de l'Environnement.

Cela concerne en premier lieu le Comité de Pilotage (COPI) : « Après l'approbation du document d'objectifs, le préfet convoque les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements membres du comité de pilotage Natura 2000 afin qu'ils désignent, pour une durée de trois ans renouvelable, la collectivité territoriale ou le groupement chargé de suivre sa mise en œuvre et le président du comité. S'il n'est pas procédé à ces désignations lors de cette réunion, le préfet assure la présidence du comité de pilotage Natura 2000 et suit la mise en œuvre du document d'objectifs pour une durée de trois ans. »

Par ailleurs, le contenu du Document d'Objectifs a été défini dans l'Article R. 414-11.

« Le document d'objectifs comprend :

1° Un rapport de présentation décrivant l'état de conservation et les exigences écologiques des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation du site, la localisation cartographique de ces habitats naturels et des habitats de ces espèces, les mesures et actions de protection de toute nature qui, le cas échéant, s'appliquent au site et les activités humaines qui s'y exercent au regard, notamment, de leurs effets sur l'état de conservation de ces habitats et espèces ;

2° Les objectifs de développement durable du site permettant d'assurer la conservation et, s'il y a lieu, la restauration des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation du site, en tenant compte des activités économiques, sociales, culturelles et de défense qui s'y exercent ainsi que des particularités locales ;

3° Des propositions de mesures de toute nature permettant d'atteindre ces objectifs indiquant les priorités retenues dans leur mise en œuvre en tenant compte, notamment, de l'état de conservation des habitats et des espèces au niveau national, des priorités mentionnées au second alinéa de l'article R. 414-1 et de l'état de conservation des habitats et des espèces au niveau du site ;

4° Un ou plusieurs cahiers des charges types applicables aux contrats Natura 2000 prévus aux articles R. 414-13 et suivants, qui indiquent pour chaque action contractuelle l'objectif poursuivi, le périmètre d'application ainsi que les habitats et espèces intéressés et son coût prévisionnel.

Un arrêté du ministre chargé de l'environnement fixe la liste des actions contractuelles éligibles à une contrepartie financière de l'Etat. Le cas échéant, un arrêté du préfet de région précise cette liste compte tenu, notamment, des spécificités locales, des objectifs de conservation prioritaires et d'une allocation optimale des moyens.

5° La liste des engagements faisant l'objet de la charte Natura 2000 du site, telle que définie à l'article R. 414-12

7.1.1.2 Nouveau régime de l'évaluation des incidences au titre de Natura 2000

L'article 13 de la loi du 1^{er} août 2008, relative à la responsabilité environnementale et à diverses dispositions d'adaptation du droit français au droit communautaire en matière d'environnement, a modifié dans le droit français le régime de l'évaluation des incidences au titre de Natura 2000.

Le Décret du 9 avril 2010 (cf. annexe **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**), traduit dans le code de l'Environnement (R414-19 et suivants), est venu préciser le cadre d'application de ce nouveau régime.

C'est ainsi que dorénavant les documents de planification, programme ou projets, manifestations et interventions qui sont soumis à l'obligation d'évaluation d'incidence sont définis selon les dispositions suivantes :

- d'une part, par une liste nationale décrite dans ce même Décret et constitué de 29 items, qui s'applique de la même manière quelle que soit la localisation (dans ou hors site) sur tout le territoire national.
- D'autre part, par une liste locale arrêtée par chaque Préfet pour son département.

Pour tout projet, le maître d'ouvrage doit se rapprocher des services des Directions Départementales des Territoires, afin de prendre connaissance du cadre dans lequel il se situe. Le principe de ce nouveau régime reste que l'évaluation doit être proportionnée à l'importance du projet et aux enjeux de conservation des habitats et espèces en présence.

7.1.1.3 Réglementation liée spécifiquement à la partie « Oiseaux » de Natura 2000

La directive européenne « Oiseaux » relative à la conservation des oiseaux sauvages datant d'avril 1979 a fait l'objet d'un nouveau texte européen, directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009 publiée au journal officiel du 26 janvier 2010.

Selon son article 1 « La présente directive concerne la conservation de toutes les espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage sur le territoire européen des États membres auxquelles le traité est applicable. Elle a pour objet la protection, la gestion et la régulation de ces espèces et en régleme l'exploitation. La présente directive s'applique aux oiseaux ainsi qu'à leurs œufs, à leur nid et à leurs habitats ».

Ce texte entré en vigueur le 16 février 2010, n'a pas introduit de changement important.

7.1.2. Evolution réglementaire concernant la gestion des barrages

Le débit réservé sur le Rhône tel que décrit dans le paragraphe « hydrologie après aménagement » obéissait à une dérogation de la loi n°84-512 du 29 juin 1984 relative à la pêche en eau douce et à la gestion des ressources piscicoles. En effet, ce dernier était considéré comme cours d'eau international (article 410.), ce qui l'exemptait de l'application du 1/20^{ème} du débit moyen.

Or, une nouvelle loi sur l'eau a été publiée le 31 décembre 2006, la Loi n°2006-1772 ainsi qu'un nouveau décret d'application, le Décret n° 2007-1872 du 26 décembre 2007 relatif à « l'affectation du débit artificiel des cours d'eau à certains usages ».

Il est notamment stipulé que :

« IV. - Pour les ouvrages existant à la date de promulgation de la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques, les obligations qu'elle institue sont substituées, dès le renouvellement de leur concession ou autorisation et au plus tard le 1er janvier 2014, aux obligations qui leur étaient précédemment faites. Cette substitution ne donne lieu à indemnité que dans les conditions prévues au III de l'article L. 214-17. »

« Pour les cours d'eau ou parties de cours d'eau dont le module est supérieur à 80 mètres cubes par seconde, ou pour les ouvrages qui contribuent, par leur capacité de modulation, à la production d'électricité en période de pointe de consommation et dont la liste est fixée par décret en Conseil d'Etat

pris après avis du Conseil supérieur de l'énergie, ce débit minimal ne doit pas être inférieur au vingtième du module du cours d'eau en aval immédiat ou au droit de l'ouvrage évalué dans les mêmes conditions ou au débit à l'amont immédiat de l'ouvrage, si celui-ci est inférieur. »

« II. - Les actes d'autorisation ou de concession peuvent fixer des valeurs de débit minimal différentes selon les périodes de l'année, sous réserve que la moyenne annuelle de ces valeurs ne soit pas inférieure aux débits minimaux fixés en application du I. En outre, le débit le plus bas doit rester supérieur à la moitié des débits minimaux précités. »

Une négociation entre les différents acteurs est en cours portant sur la ressource en eau dans le vieux Rhône de Péage de Roussillon, et en particulier sur le choix du débit.

7.1.3. Directive Cadre Eau et notion de « Bon état écologique »

La directive du 23 octobre 2000 adoptée par le Conseil et le Parlement européen a défini un nouveau cadre pour la gestion et la protection des eaux.

Elle fixe notamment des objectifs ambitieux pour la préservation et la restauration de l'état des eaux superficielles et souterraines : en particulier, chaque Etat doit veiller à la non-dégradation de la qualité des eaux et à l'atteinte d'ici 2015 un bon état écologique des cours d'eau. Deux reports de ce délai sont possibles, mais justifiés et soumis à consultation du public.

Par ailleurs, pour les sections de cours d'eau (« masse d'eau ») fortement modifiées et classées comme telles, l'objectif à atteindre sera limité à un « bon potentiel écologique ».

La Directive Cadre Eau ne vient pas à l'encontre des directives « Habitats » et « Oiseaux ». Elle conforte les objectifs de ces deux dernières, d'atteinte du bon état de conservation des habitats et des espèces qu'elles désignent comme d'intérêt communautaire.

L'état des lieux consécutif à cette directive et à sa transposition dans le droit français a permis d'identifier les masses d'eau pour lesquelles, le risque de non-atteinte du bon état écologique est faible, douteux ou fort ainsi que les masses d'eau fortement modifiées.

Le Rhône court-circuité de Péage de Roussillon n'a pas été classé en masse d'eau fortement modifiée. Il a par ailleurs été évalué que le risque de non-atteinte du bon état écologique était « douteux ».

Il est prévu en 2009, la mise en place de plans de gestion devant définir les objectifs à atteindre en 2015 et les mesures et actions nécessaires à leur réalisation. Cette phase reposera pour partie sur des réglementations, des incitations financières et sur des accords volontaires.

7.2. Activités socio-économiques

7.2.1. Usages de l'eau

Trois types de prélèvements ont été identifiés qui correspondent à trois usages distincts :

- les prélèvements agricoles, composés uniquement de pompages dans la nappe phréatique,
- les prélèvements industriels, pompages dans la nappe du Rhône,
- les captages AEP, exclusivement effectués en nappe phréatique.

Le secteur de l'île de la Platière est caractérisé par des pompages en nappe phréatique regroupés et très importants. Les quantités d'eau prélevées dans la nappe s'élèvent à plus de 69 millions de mètres cubes, l'industrie étant majoritaire avec 89.6% du volume, suivi de l'AEP avec 6.9% puis de l'agriculture à 6.5%.

Des négociations sont en cours avec un industriel (OSIRIS), représentant 85% des prélèvements du secteur, afin d'aboutir à un abaissement significatif des quantités.

La tendance actuelle est à une baisse des prélèvements industriels.

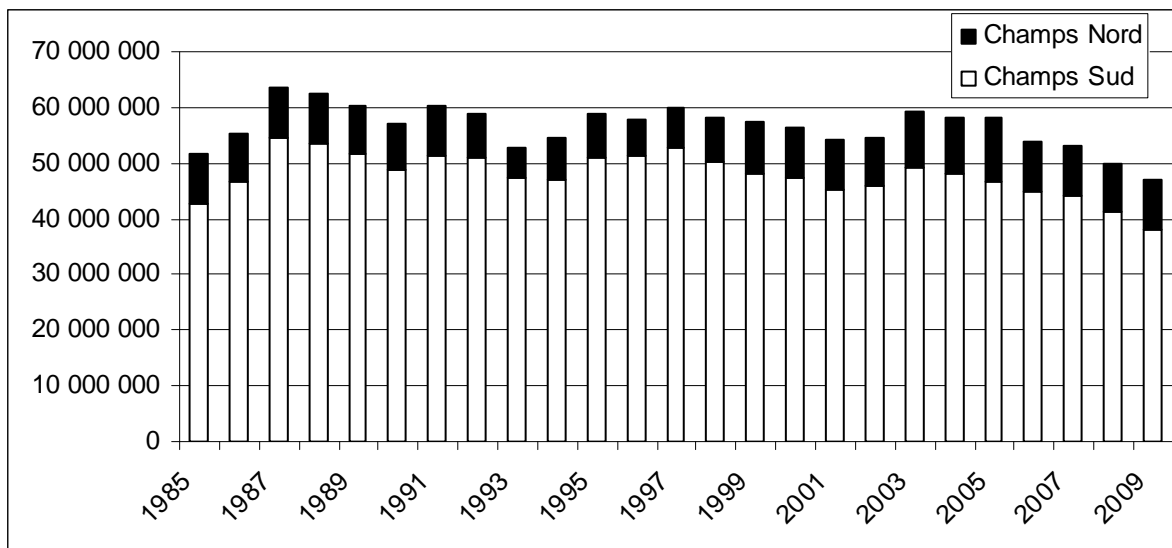


Figure 1 : Evolution des prélèvements d'eau en nappe en m³/an dans la plaine du GIE OSIRIS entre 1985 et 2009 (source : Agence de l'Eau RMC)

Au contraire, les prélèvements concernant l'AEP sont en augmentation. Le puits de Limony du SIAEP a été mis en service 2006 en régime permanent 350m³/h et un régime de secours à 850m³/h. Le syndicat étudie une possibilité d'augmentation du niveau de prélèvement sur le puits de Peyraud.

Concernant le SIGEARPE, la demande d'augmentation est accordée de 500 à 750 m³/h pouvant être portée à 1 000m³/h après évaluation de l'incidence.

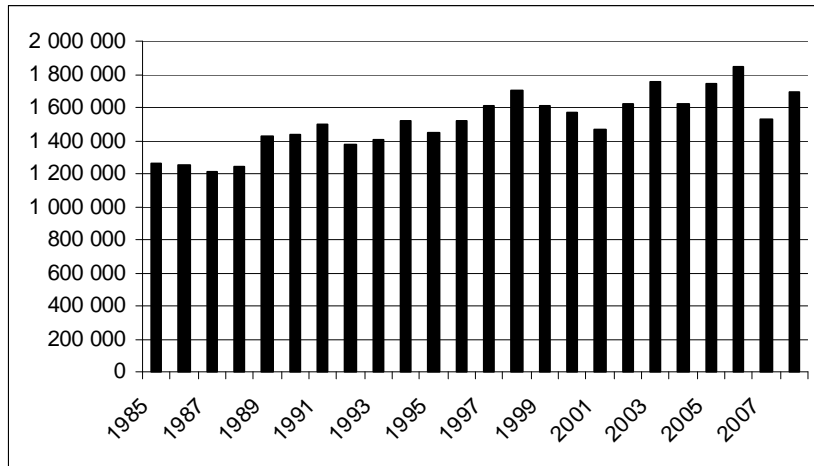


Figure 2 : Evolution des prélèvements d'eau en nappe en m3/an dans la plaine du SIGEARPE entre 1985 et 2009 (source : Agence de l'Eau RMC)

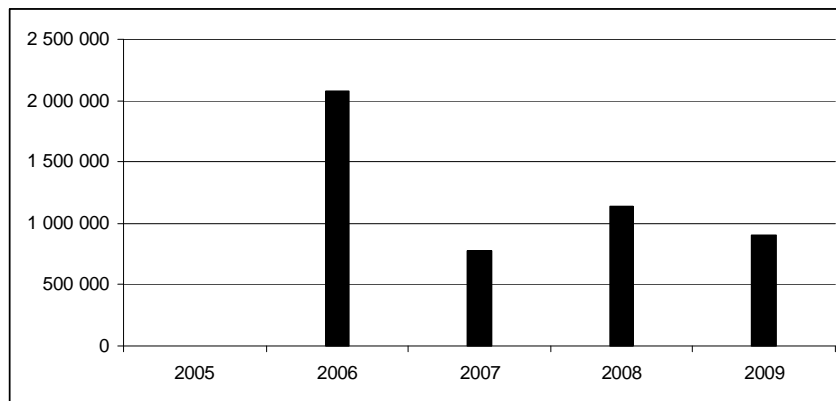


Figure 3 : Evolution des prélèvements d'eau en nappe en m3/an dans la plaine du SIAEP entre 1985 et 2009 (source : Agence de l'Eau RMC et SIAEP)

Du point de vue de l'agriculture, les prélèvements sont stables sur la dernière décennie.

7.2.2. Urbanisation

Dans cette thématique est classé l'urbanisation relative à l'habitat, mais aussi les zones d'activités économiques.

Le site Natura 2000 n'est pas concerné par les zones urbaines du fait que celles-ci ont été exclues lors de sa définition mais aussi du fait qu'il est en totalité situé sur des zones inondables. Les quelques éléments de bâti sont ponctuels concernent la ferme des Oves regroupant les locaux de l'AAIP et une habitation, la maison de l'ACCA de Péage de Roussillon, les bâtiments non autorisés d'une casse, le captage du SIAEP et le local EDF de mesure de paramètres sur l'eau.

A l'extérieur du site, la situation de l'urbanisation est très différente.

Le document de diagnostic du SCOT des rives du Rhône, même s'il ne prend pas en compte le territoire de la communauté de communes VivaRhône (07), donne un certain nombre d'éléments sur la situation de l'urbanisation.

Le couloir rhodanien est la zone la plus peuplée du territoire du SCOT avec 350 habitants / km² et avec un maximum sur la commune de Roussillon à 630 habitants / km². L'accroissement moyen sur tout le territoire du SCOT est de l'ordre de 1% / an, avec une population estimée en 1999 à 153 700 habitants. En terme d'activité économique hors industrie, la dynamique d'accroissement est aussi très importante.

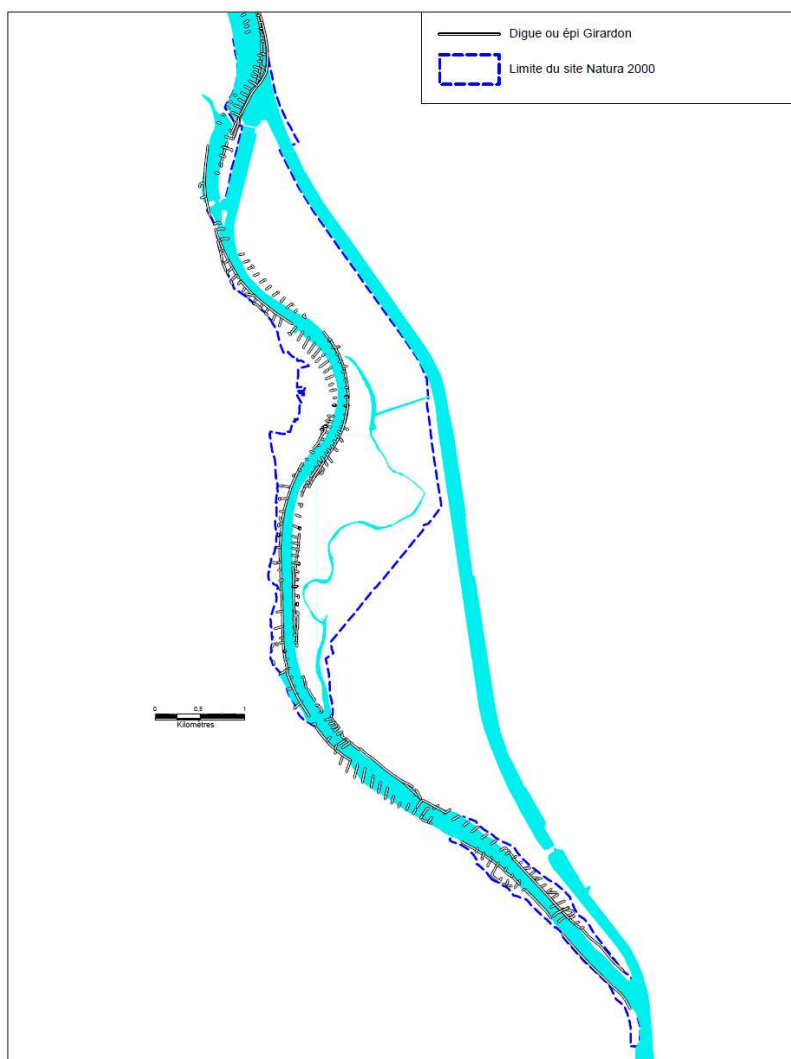
Si l'on considère les zones à urbaniser inscrites dans les Plans d'Occupation des Sols ou Plans Locaux d'Urbanisme (habitations, zones artisanales et industrielles...), la configuration du territoire devrait être significativement modifiée à l'avenir :

- Pour la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais, les surfaces à urbaniser représentent 23% du total du SCOT et 50% de la surface bâtie actuelle de son propre territoire ;
- Pour la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, les surfaces à urbaniser sont moins importantes avec 8% du total du SCOT mais représentent cependant 60% de la surface bâtie de son propre territoire.
- Enfin, Les surfaces à urbaniser de la Communauté de Commune de Rhône-Valloire représentent dans le total du SCOT une part très importante, soit 30%, représentant 150% de la surface bâtie actuelle de son territoire.

7.2.3. Activités fluviales

7.2.3.1 Aménagements Girardon

A la fin du 19^{ème} siècle, afin de faciliter la navigation sur le fleuve, le Rhône fait l'objet d'une série d'aménagements (aménagements Girardon) tout au long de son cours. La combinaison de multiples épis et digues va déterminer un chenal principal fixe, supprimant toute mobilité latérale. Les conséquences sont un alluvionnement général des annexes fluviales comme les bras secondaires, mais aussi les îles et les marges du lit mineur.



Carte 2 : Cartographie des aménagements Girardon dans le site Natura 2000

7.2.3.2 Aménagements à buts multiples du Rhône (paragraphe issu du DOBOB « Habitats »)

Les aménagements du Rhône, mis en œuvre depuis 1934 par la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) concessionnaire de l'Etat du fleuve, ont trois missions principales : la production d'hydroélectricité, le développement de la navigation, l'irrigation agricole.

L'objet de chaque aménagement du fleuve est de créer artificiellement une rupture de pente permettant un aménagement hydro-électrique (Erome, 1982). Le principe utilisé sur la plupart des aménagements du Bas Rhône (et en particulier celui de Péage-de-Roussillon qui intéresse le site) consiste à amener l'eau à l'usine écluse par un canal de dérivation qui court-circuite le lit naturel du fleuve.

L'aménagement au niveau de Péage de Roussillon comprend :

- un barrage de retenue construit sur le cours du fleuve, en amont, au niveau de Saint-Pierre-de-Bœuf,
- un canal de dérivation court-circuitant le vieux Rhône à l'est, sur une distance d'environ 11.5 Km jusqu'à Saint-Rambert-d'Albon,
- une usine-écluse à l'aval, sur le canal de dérivation, qui assure la transformation de l'énergie hydraulique en énergie électrique et qui permet le franchissement de la chute par la navigation,
- des contre-canaux de drainage, longeant les digues du canal de dérivation et de la retenue ; ils assurent le drainage des digues et permettent de régler le niveau de la nappe phréatique dans la plaine avoisinante,
- à l'aval, sur le vieux Rhône, à Peyraud, un seuil relevant la ligne d'eau dans ce dernier.

Le débit d'équipement de l'usine de Sablons est de 1600 m³/s, soit une installation de 160MW, auquel il est nécessaire d'ajouter le débit réservé du barrage de Saint Pierre de Bœuf équivalant à 0.7MW. La production annuelle s'élève à 850 millions de kWh, assurant les besoins de plus de 350 000 ménages par an (hors chauffage et eau chaude sanitaire).

L'augmentation du débit réservé du vieux Rhône pourrait conduire à la mise en place d'une micro-centrale, afin de limiter les pertes énergétiques. Cette éventualité est à l'étude.

En terme de transport fluvial, le flux transitant par la retenue, le canal et l'écluse est important, s'élevant en 2010 à 5900 bateaux.

Le site Natura 2000 « Milieux alluviaux et aquatiques de l'île de la Platière » englobe la majorité du vieux Rhône court-circuité, et une partie des aménagements (la digue du canal en partie et la retenue en amont direct du barrage de dérivation).

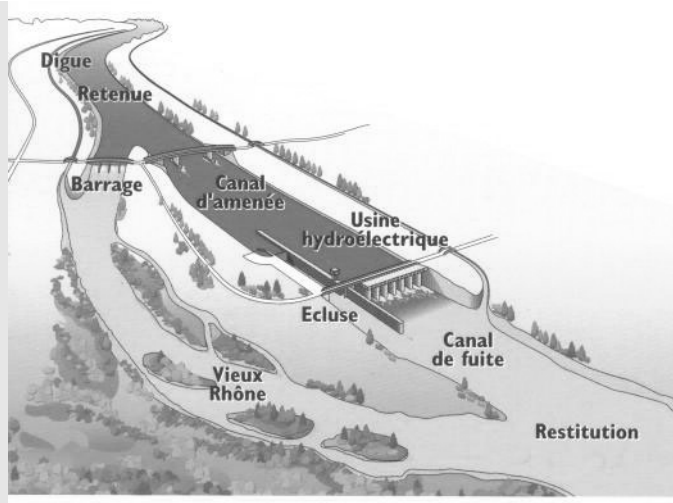


Figure 4 : Schéma type de l'aménagement CNR (source CNR)

Ces aménagements ont eu des conséquences très importantes pour la plaine alluviale.

Le débit transitant par le vieux Rhône en régime d'exploitation normal est très faible : le débit réservé est de 10 m³/s du 1^{er} septembre au 31 mars et de 20 m³/s du 1^{er} avril au 30 août (soit respectivement 1 et 2% du débit moyen).

Cependant, lorsque les débits sont supérieurs à 1 600 m³/s ou lors d'incidents à l'usine écluse, les débits non admissibles à l'usine sont délestés dans le vieux Rhône et engendrent d'importantes et brutales variations de niveaux.

Ces délestages se produisent entre 40 et 100 jours par an. Le débit moyen annuel du vieux Rhône sur la décennie 1980 – 1990 était de 189 m³/s mais avec des variations considérablement accentuées.

Considérant les épisodes de crue significatifs en terme d'inondation de la plaine, l'aménagement a pour effet un écrêtage des crues de 1600 m³/s, correspondant au débit d'équipement de l'usine de Sablons. Ainsi, la fréquence et le temps d'inondation de la plaine sont significativement diminués, non sans conséquence sur le fonctionnement des annexes hydrauliques, la nappe d'accompagnement, les habitats et les espèces.

Concernant le réseau de lînes, certaines comme celles de la Platière ou du noyer présentent des écoulements permanents, mais suite à des réalimentations artificielles ou à des travaux de remise en eau. D'autres comme les lînes de Boussarde, de l'Ilon, de Limony sont stagnantes. Enfin, certaines ne se mettent en eau que lors des crues. L'effet de l'aménagement n'est également pas sans conséquence sur le fonctionnement de ces lînes.

En terme d'habitat, les aménagements ont eu pour conséquence la création de nouveaux habitats artificiels pouvant se rapprocher ou imiter des habitats naturels. A titre d'exemple, et comme cela a été évoqué dans le paragraphe des habitats fréquemment inondés, les parements en pente douce des digues du canal constituent un habitat de substitution très important pour les oiseaux limicoles. Egalement, les digues 30 ans après les aménagements prennent une physionomie rappelant les habitats de prairies alluviales.

7.2.4. Activités industrielles

7.2.4.1 Productions d'énergie autre qu'hydraulique

La production d'énergie constitue une activité importante dans la vallée du Rhône à l'image de l'hydroélectricité citée précédemment.

La production d'électricité à partir du nucléaire constitue également une activité importante de la vallée. Le CNPE de St Alban St Maurice est en effet situé à 2km du site : Cette centrale ne possède pas de tour

réfrigérante, et utilise uniquement l'eau du Rhône dans son processus de refroidissement. L'effet significatif de réchauffement des eaux du fleuve et du RCC fait l'objet d'un suivi par EDF. Le site Natura 2000 est situé au ¾ dans le périmètre du PPI.

La production d'énergie à partir de l'éolien est présente dans la vallée du Rhône et autour du site. Les reliefs du Sud-Est du site sont en effet équipés de plusieurs éoliennes. Des projets sont à l'étude à proximité directe du site.

Enfin, la production d'énergie solaire amorce son développement. Même si aucune installation significative n'est présente à ce jour dans ou autour du site, plusieurs promoteurs ont la volonté d'en installer dans la vallée du Rhône.

7.2.4.2 Production et traitement de granulats

Les carrières dans le site Natura 2000 sont peu nombreuses, se limitant au nombre de deux. Les enjeux environnementaux importants combinés aux dispositifs de protection du patrimoine naturel ont dû conduire à ce résultat.

Ces deux gravières sont de petite taille et ne sont plus en activité. Elles étaient issues d'une activité artisanale, n'exploitant le gisement de graviers que jusqu'au niveau de la nappe, donnant des pièces d'eau très peu profondes. L'une encore en eau, appartenant au CORA Faune Sauvage, avait fait l'objet d'un réaménagement à but ornithologique. Suite à l'absence d'entretien, des boisements ont progressivement colonisé l'espace rendant la zone moins attractive pour les oiseaux d'eau visés par le réaménagement. La deuxième, propriété de la mairie de Sablons, n'est pas en eau et a également été recolonisée par les ligneux.

En dehors du site, les gravières sont plus nombreuses et de taille plus importante. Trois apparaissent en activité, l'une sur la commune du Péage de Roussillon, une sur la commune du Creux-de-la-Thine et la dernière sur la commune d'Andancette.

Concernant les carrières en roche massive, les gisements ne sont présents que sur les coteaux des départements d'Ardèche et de Loire, en dehors du site. Deux installations en activité sont présentes, l'une sur la commune de Féline, et l'autre sur la commune de Peyraud.

7.2.4.3 Autres activités industrielles

La vallée du Rhône est marquée depuis plusieurs décennies par une importante activité industrielle. La pétrochimie constitue un pôle important regroupant plusieurs industries (GIE OSIRIS...), suivie des activités de recyclage comme les incinérateurs de déchets ménagés et déchets dangereux, l'industrie de recyclage des métaux.

Ainsi, plusieurs de ces sites sont classés à risque de type SEVESO. Le périmètre de risque maximal inclut les ¾ du site.

7.2.5. Infrastructures de transport hors fluvial

a) Lignes électriques

Etant donné l'importance de la production d'électricité et du nombre d'utilisateurs dans la plaine, le réseau de lignes électriques est très dense.

Les premières lignes moyennes et hautes tensions concernent la partie nord du site :

- La ligne Coulange - Pivoz Cordier, de 2x40 000V, traverse le Nord du site depuis le Nord Est au Sud Ouest. Elle coupe le Rhône en amont du radier d'Arcoule.
- La ligne moyenne tension « 16-2500-Année 1986 », de puissance inconnue, qui traverse le Rhône et le canal d'Est en Ouest.
- La ligne moyenne tension de Bessey-Gampaloup-Limony/Bessey-Champ Roland, de 2x63kV, qui traverse le Rhône en amont du radier d'Arcoule, suit le canal, puis le traverse en amont du pont du CD4.

- La ligne moyenne tension de Bessey-Gampaloup-Limony, de 63kV, qui traverse le Rhône au droit du radier d'Arcole d'Ouest en Est et qui rejoint la ligne précédente.

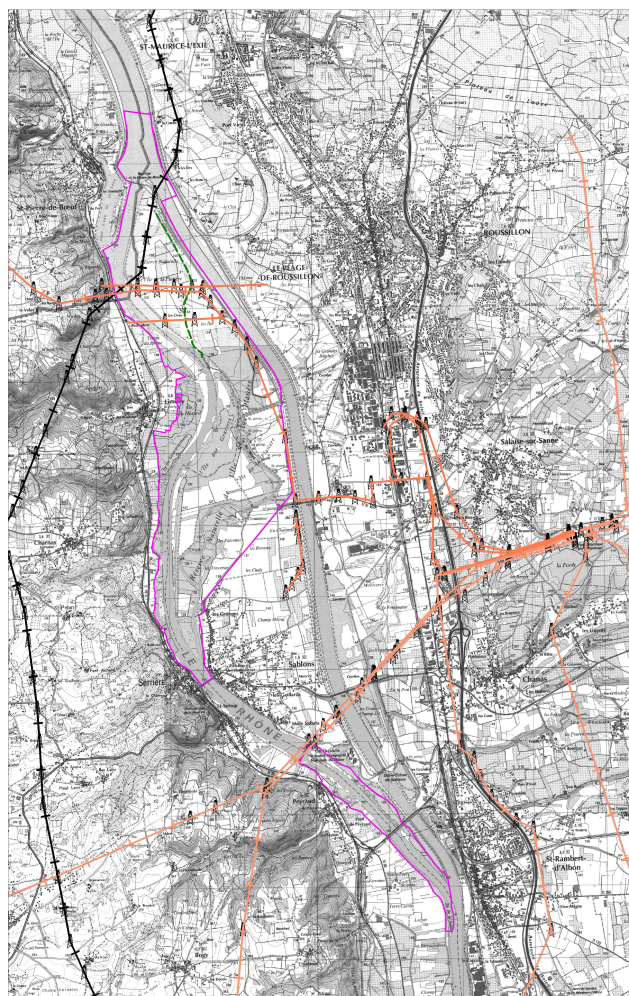
Deux autres lignes Haute Tension concernent la partie sud du site, traversant le vieux Rhône du Nord Est au Sud Est en amont direct du seuil de Peyraud et le canal en aval du pont de la RN82.

Egalement, le site est concerné par des lignes basses tensions, notamment sur le secteur des Oves ou du barrage de Saint Pierre de Bœuf.

Autour du site, la façade Est est marquée par un très grand nombre de lignes moyennes et hautes tension, avec comme point central le poste électrique de Gampaloup de Chanas.

Sur la façade Ouest, la ligne très haute tension Coulange – Pivoz Cordier traverse une partie du plateau ainsi que trois autres lignes moyenne tension.

Par ailleurs, un nombre important de lignes basses tension parcourent la plaine alimentant les différentes zones urbaines, artisanales et industrielles.



Carte 3 : Carte des principales de lignes électriques Très Haute, Haute et Moyenne tension

b) Infrastructures routières

Le site Natura 2000 est caractéristique par la présence d'axes de circulation très importants dans la plaine environnante. La RD1082 et la RD4 séparent les deux parties du site, la première avec une direction Est Ouest, la seconde avec une direction Sud-Ouest Nord-Est. Par ailleurs, trois axes Nord Sud suivent la vallée : la RN86, la plus proche du site, la RN7 et la A7.

Un projet avait été lancé par la préfecture en 1994 de contournement de l'agglomération de Roussillon – Le Péage de Roussillon par la RN7. L'option propose de longer le canal du Rhône par sa rive droite, en lieu et place de la route intercommunautaire et de la Véloroute Voie Verte. Le Document d'Orientation Général du SCOT identifie que cette option implique un certain nombre de difficultés importantes comme

l'incidence environnementale sur le site de l'Île de la Platière et de reconnexion sur le réseau existant d'ores et déjà saturé. Il propose une recherche de solution alternative par l'Est de l'agglomération.

La Véloroute Voie Verte du Léman à la mer suit également la vallée du Rhône. Elle longe le fleuve par la digue rive droite en amont du barrage de Saint Pierre de Bœuf par la rive droite. Elle traverse le Rhône au niveau du barrage, puis suit le canal par sa rive droite jusqu'en amont du village de Sablons. Cette section est en partie dans le site Natura 2000. Elle rejoint le Rhône au niveau du pont sur le fleuve dans le village de Sablons par la RD4. En aval du pont, la voie emprunte les quais de Sablons, entre dans la partie sud du site Natura 2000 au niveau du seuil de Peyraud, puis en sort plus en aval pour rejoindre l'usine écluse. Après cette dernière elle suit le fleuve par la rive gauche.

c) Infrastructures ferroviaires

La vallée du Rhône est longée par deux lignes de chemin de fer :

- une ligne principalement voyageurs à l'Est du site, mais permettant parallèlement de desservir les zones artisanales et industrielles pour le transport de marchandise par le moyen de lignes secondaires et autres installations.
- Une ligne principalement pour le transport de marchandises à l'Ouest du site.

Une ligne permet de faire la liaison entre les deux réseaux par un pont traversant la partie Sud du site.

7.2.6. Agriculture

7.2.6.1 Agriculture dans le site (paragraphe issu du DOBOB « Habitats »)

Les terres agricoles concernent 22% de la superficie du site soit 211 ha, partagés en 13 exploitations, en propriété ou en location.

Une pré-enquête a été conduite début 2008, afin de réactualiser les données disponibles sur les exploitations du site. Les résultats seront présentés tout au long des paragraphes suivants.

La taille moyenne des exploitations est d'environ 70ha avec une proportion de parcelles incluses dans le site de 25%, mais variant entre 11 et 56%.

Les activités principales des exploitations sont les vergers avec en deuxième plan les grandes cultures. D'autres cultures restent en marge comme le maraîchage ou la vigne, ne concernant que certaines exploitations. Pour les parcelles du site, l'activité est principalement céréalière (maïs).

Le bilan économique des exploitations est plutôt positif, mais une crainte subsiste de l'expansion importante de l'urbanisation. Les agriculteurs sont majoritairement dans la tranche d'âge des 50 – 60 ans, mais le plus souvent la reprise des exploitations est assurée.

Les céréales constituent la production la plus intéressante en marge nette avec en deuxième plan les vergers. Par conséquent, la part de revenu que constituent les parcelles du site Natura 2000 dans les exploitations reste importante et en croissance : les marges nettes sont de l'ordre de 700 à 900€/ha. Il est à noter que la grande majorité des travaux d'exploitation sont sous-traités.

Du point de vue des pratiques agricoles, les exploitants signalent une baisse des apports en intrants, en particulier avec l'augmentation importante de leur coût.

Les traitements phytosanitaires appliqués sont ceux préconisés par les modes culturels classiques ; cependant, une grande majorité des exploitations est engagée dans des démarches type lutte raisonnée.

Près de 99% des parcelles du site sont irriguées. La gestion des pompes et réseaux a lieu par le biais des ASA. La cotisation est faite à la parcelle au prorata de la surface, celle-ci représentant entre 50 et 75% du coût global d'irrigation. Ce dernier s'élève à environ 150 à 200€/ha, avec des volumes consommés variant entre 1000 pour du maraîchage et 3 à 4000m³/ha/an pour du maïs.

Pour une grande majorité des exploitations, des mesures agro-environnementales ont été développées mais principalement dans le cadre des mesures PAC : jachères, surface à couvert environnemental. Deux exploitations avaient signé un CTE, ayant des mesures s'appliquant sur le site.

Concernant la faune, il est signalé plusieurs cas de dommages par les sangliers sur les cultures (maïs en particulier) mais restant variables selon les parcelles. La déclaration auprès des Fédérations des chasseurs n'est pas faite pour tous les cas. Très peu de parcelles sont gérées par les agriculteurs dans un but cynégétique ou pour la faune en général.

Plusieurs agriculteurs sont aussi propriétaires de boisements, parfois gérés en peupleraie, mais la tendance est à la vente de ces parcelles.

a) **Bilan du test fétuque élevée**

Une réflexion a été initiée concernant un projet agro-environnemental avec les agriculteurs du site. Elle proposait deux pistes de production :

- la production de semences fourragères (fétuque élevée)
- la production de foin de qualité à destination des éleveurs caprin du massif du Pilat.

Le premier bilan économique n'a permis de retenir que la première piste, qui a été mise en œuvre chez deux agriculteurs en 2004.

Le « test fétuque » a donc été mis en place, accompagné d'une aide compensatrice des pertes financières de 400€/ha/an.

Le bilan économique était mitigé, faisant état de rendements inférieurs à ceux espérés et de pertes financières liées à une contamination des parcelles par d'autres graminées.

Le bilan biologique était nettement positif avec moins d'apports d'intrants et réalisés de manière fractionnés (impact moindre sur la qualité de la nappe) et une exploitation de ce type de culture par l'avifaune pour leur alimentation deux fois plus importante que sur du maïs.

b) **Perspectives du nouveau cadre des Mesures Agri-Environnementales**

Suite à l'expérimentation du « test fétuque », il avait été proposé d'étudier le nouveau cadre proposé par les mesures agri-environnementales territorialisées : en effet, celui-ci s'applique sur les sites Natura 2000.

Ce dispositif, programmé sur la période 2007 – 2013, permet de créer des mesures adaptées en choisissant dans les 58 engagements unitaires proposés.

Trois propositions de mesures ont été développées pour le site de la Platière :

- Une mesure « grande culture » avec pour objectif une limitation des intrants et de la consommation de l'eau ;
- Une mesure « mise en place de couvert spécifique », faisant suite au test fétuque, avec pour objectif d'étendre la surface en herbe ;
- Une mesure « mise en place d'une filière viande en valorisation locale », dans le but de développer les surfaces en pâturage ;
- Une mesure « entretien des haies ou arbres isolés »
- Une mesure « restauration ou entretien de mares », en vue de restaurer une population de crapaud calamite en cours d'effondrement.

L'enquête réalisée début 2008 a permis d'évaluer les possibilités de mise en place de ce dispositif.

Globalement, les exploitants se disent prêts à mettre en place de nouvelles productions, à condition que la rémunération soit équivalente à celle des céréales. Au regard du contexte actuel, nous ne connaissons pas à ce jour de production pouvant satisfaire cette condition.

Mesures Agri-Environnementales, labellisation...	
« Seriez-vous prêt à entrer dans une démarche agriculture raisonnée ou agriculture bio ? »	La majorité des exploitations sont en démarche lutte raisonnée et l'engagement en biologique apparaît difficile et pas forcément intéressant d'un point de vue économique
« Seriez-vous prêt à souscrire à des mesures agri-environnementales à l'avenir ? »	Oui, du moment que le revenu qu'elles procurent soit équivalent aux cultures en cours (maïs)
De type :	
Combinaison de FERTI01, PHYTO01, PHYTO04 et PHYTO05 ou PHYTO06 ou PHYTO07, C11 ou C12. => Montant de l'ordre de 400€/ha/an et +240€/ha/an avec la mesure irrig2 (avec un plafond à 600€) »	Non pour la grande majorité
Combinaison de COUVER06, SOCLE01, MILIEU02, HERBE01, HERBE02 ou HERBE03, HERB06 ; Montant de l'aide estimée : 560 €/ha/an avec HERBE02 ou 576 €/ha/an avec HERBE03	A étudier, si la marge nette est équivalente
Création d'un couvert d'intérêt faunistique (mélange graminées/légumineuses à définir) non récolté COUVER07 ; Montant de l'aide estimée : 119 €/ha/an (possibilité d'adaptation locale compte tenu de la marge brute observée. Ainsi, en se basant sur la marge brute réalisée en 2004, le montant de l'aide passe à 303 €/ha/an)	Suscite peu d'intérêt
Mesure « Mise en place d'une filière viande en valorisation locale » Combinaison de COUVER06, HERBE01, SOCLE 01, HERBE03, HERBE04, MILIEU02 ; Montant de l'aide estimée : 427 €/ha/an	Non
Mesure « Entretien des haies ou arbres isolés » Combinaison de LINEA01 et LINEA02 ; Montant de l'aide estimée : 0,86 €/m linéaire/an et 2,86 €/arbre/an	Suscite peu d'intérêt
Mesure « Restauration ou entretien de mares » LINEA07 ; Montant de l'aide estimée : 135 €/mare	Suscite peu d'intérêt

Tableau 8 : Extrait des résultats des entretiens auprès des agriculteurs du site

Au regard du niveau des aides proposées et de la volonté des exploitants, leur mise en œuvre a été jugée fortement compromise. En effet, les montants d'aide rivalisent difficilement avec des revenus de cultures céréalières actuellement.

La proposition de cultures alternatives aux céréales reste d'actualité, mais avec des rendements plus stables et plus rémunérateurs et/ou des montants d'aide plus importants.

La recherche sur les types de cultures alternatives possibles est à poursuivre, avec éventuellement de nouveaux tests « grandeur nature » afin d'évaluer la faisabilité d'une mesure agri-environnementale spécifique.

Il est à noter que la réforme du régime de la PAC entrant en vigueur en 2010 pourrait modifier le contexte décrit ci-dessus : Les aides aux céréales sont diminuées de 55%. Cela pourrait induire une diversification de l'assolement afin de compenser cette perte avec d'autres aides (protéagineux...).

7.2.6.2 Agriculture en périphérie du site

L'agriculture en périphérie du site est davantage marquée par une spécialisation des productions par secteur.

Le plateau côté Isère est davantage spécialisé en arboriculture avec cependant une part des parcelles en grandes cultures.

L'agriculture de la plaine de la Bièvre est inversée, dominée par la grande culture avec localement des zones en arboriculture.

Les coteaux d'Ardèche et de Loire sont eux occupés par la vigne, majoritairement en AOC, avec une tendance à l'expansion sur les zones naturelles. La contrainte de la pente importante implique un usage

important de produits herbicides, au détriment du travail mécanique des terres. Par ailleurs, l'enherbement des interlignes reste peu répandu.

Les plateaux ardéchois et ligérien sont pour leur part plus nuancés : l'élevage reste encore présent, combiné à l'arboriculture et aux grandes cultures.

Globalement, l'agriculture en dehors du site pourrait être largement atteinte par le fort taux de croissance de l'urbanisation dans la vallée du Rhône.

7.2.7.Sylviculture

La forêt est un élément important du paysage du site (39 % de la superficie).

Du point de vue sylvicole, les boisements présentent les potentialités forestières élevées, avec une valorisation actuelle principalement par la populiculture. Mais les sols présentent une potentialité forte pour les feuillus précieux (noyers, frênes, tilleuls,...).

La sylviculture n'a pas de tradition dans les forêts alluviales rhodaniennes. La populiculture est en effet assez récente et seule une exploitation pour le bois de chauffage est ancienne. La sylviculture mise en œuvre est fortement imprégnée de l'esprit agricole, où seuls les arbres plantés ont de la valeur.

Dans le périmètre de la réserve, l'exploitation forestière et l'entretien des boisements sont encadrés par une réglementation.

La populiculture est en régression du fait du morcellement des propriétés, de l'éloignement des lieux de résidence des propriétaires, des cours du bois peu attractif et de la moindre humidité des sols.

7.2.8.Activités scientifiques

Le site fait l'objet de nombreux suivis scientifiques.

Ils comprennent notamment :

- Les suivis programmés dans le cadre de la Réserve, de l'ENS et du site Natura 2000 :
 - o Les inventaires ponctuels complémentaires : Bryophytes, coléoptères...
 - o Les suivis avifaunistiques (cf. 5.1.1.3 Données protocolées)
 - o Les suivis macrophytes et odonates des annexes hydrauliques
 - o Les suivis de la flore et des rhopalocères des prairies
 - o La veille sur les espèces patrimoniales et ou protégées : *Epipactis fibri...*
 - o Les suivis des paramètres de fonctionnement de l'hydrosystème : le suivi piézométrique, le suivi des espaces inondés lors de crue...
- Dans le cadre du CNPE de Saint Alban, des suivis sont mis en place, afin d'étudier l'impact de la centrale sur les milieux environnants : les paramètres physicochimiques, les invertébrés benthiques, les diatomées, les macrophytes aquatiques, les poissons. Sur les 5 stations de relevé, une est positionnée dans le site.
- Dans le cadre du volet « qualité des eaux, ressource et biodiversité » du Plan Rhône, des suivis sont mis en place afin de mieux connaître l'hydrosystème et les différents peuplements qui l'occupent. Sont suivis dans ce cadre par la ZABR les groupes des poissons, des invertébrés aquatiques, des macrophytes aquatiques. Egalement, des inventaires sont réalisés au préalable de travaux de restauration de lînes et casiers sur la flore et la faune (odonates, amphibiens, castors).
- Enfin, le programme d'observatoire des zones humides du bassin versant du Rhône, RhôméO, conduit également à la mise en place de suivis sur certains compartiments du vivant comme la flore, les odonates et les amphibiens.

7.2.9. Loisirs

Le site est constitué de milieux naturels relictuels au sein d'une vallée très artificialisée et fortement peuplée. Il revêt dans ces conditions une certaine importance en matière de loisirs offerts aux riverains et aux visiteurs.

Une étude de la fréquentation a été conduite en 2004 sur le territoire de Natura 2000, excluant la partie sud du site Natura 2000. Elle a permis de préciser notamment le type de fréquentation et l'origine du public.

D'un point de vue général, l'île de la Platière n'est pas un site touristique, mais est fréquenté par un public de proximité. C'est également un public d'initié puisque 76% des personnes interrogées sont déjà venues sur le site et 22% déclarent y venir plus de deux fois par mois.

Au niveau des activités pratiquées, 20% des personnes interrogées viennent sur le site pour la pratique de la pêche et 1.1% pour la chasse.

7.2.9.1 Activités de loisir hors pêche et chasse

a) La baignade

La baignade est peu pratiquée dans le site, sachant qu'elle est interdite dans la plupart des secteurs du fait de la mauvaise qualité de l'eau.

b) Les activités nautiques

Selon l'étude fréquentation, la majorité de la navigation se concentre sur le plan d'eau de Serrières et en amont direct.

Sur 20 observations réalisées lors de l'étude, 70% des embarcations étaient utilisées pour la pêche à la ligne (propulsion électrique, thermique, ou à rames), 20% en loisir – canoë et 10% en sport – kayak.

Une base nautique est présente à proximité directe du site sur la commune de Saint Pierre de Boeuf, avec une activité très importante, équivalente à 40 000 personnes-activités / an. Sont pratiqués le canoë, le kayak, le raft, la nage en eau vive. Ces activités nautiques sont complétées par de la location de VTT et rollers pratiqués sur la Véloroute à proximité.

Son gérant a été rencontré dans le cadre de ce DOCOB afin de faire le point sur l'activité de la base et les projets de développement. Des volontés sont affichées portant sur le développement d'activités nautiques d'eau calme sur le vieux Rhône, partiellement contraintes par la réglementation de la Réserve Naturelle. Ce type d'activité pourrait être développée en aval de la zone interdite à la navigation de la Réserve jusqu'à Andance, comme c'est le cas ponctuellement pour des sorties nature sur le castor en été. Le public visé serait les scolaires et dans une moindre mesure le grand public. Par ailleurs, un rapprochement avec la base nautique des Roches de Condrieu a été amorcé, ouvrant la possibilité de liaison par bateau sur le Rhône en amont du barrage de Saint Pierre de Boeuf.

La voile et la navigation de plaisance sont en principe localisés au niveau des retenues des barrages, et concernent donc peu le site. Il existe un club nautique à Sablons.

Aviron et joutes sont pratiqués également au niveau des retenues, ou le long des quais des villages, à proximité du site.

c) Les activités de découverte non motorisées

Les activités de découverte de milieux à pied pratiquées de manière individuelle, en groupe encadré sont bien développées. En effet, le site et en particulier la Réserve Naturelle et l'Espace Naturel Sensible présentent des atouts importants en terme de découverte des milieux naturels, des activités pratiquées sur le site et du patrimoine. Les publics présents sont notamment les scolaires, les formations professionnelles et d'enseignement secondaire, et le grand public.

Cette fréquentation est assez inégalement répartie. L'étude de 2004 révèle que sur la partie Nord du site Natura 2000, le secteur des Oves regroupe 30% de la fréquentation contre 70% pour le centre du site comprenant le secteur de Pomerol. Le sentier des hérons regroupe pour sa part la majorité de la fréquentation piétonne avec en moyenne 17 personnes par jour, s'élevant à 62 personnes pour le dimanche. La partie sud du site Natura 2000 n'était pas dans le périmètre d'étude.

Une réflexion globale a été lancée récemment dénommée « Projet partagé de valorisation du patrimoine fluvial et des inondations » avec un copilotage AAIP - SMIRCLAID. La finalité est de proposer de nouveaux sentiers pour la découverte de la plaine et du site de l'Île de la Platière. Suite à plusieurs consultations des acteurs de la plaine, le projet conclut à la création de 6 nouveaux sentiers de découverte répartis dans ou sur le pourtour du site Natura 2000 et à la reprise du sentier existant des « hérons » dans l'Île des Gravieres.

La découverte à vélo est une activité qui se développe largement, consécutivement à la mise en place de la Véloroute Voie Verte. Mais il n'existe pas à ce jour de statistiques sur cette fréquentation.

Enfin, l'activité de rencontre implique une fréquentation piétonne très importante sur les secteurs autour du chemin des puits, du siphon, du Nord de l'ENS et du site Natura 2000 et du banc 1.

d) Les circulations de véhicules et activités motorisées

L'accès au site se fait principalement en voiture. Lors de l'étude fréquentation, il avait été recensé 36 600 véhicules pour 55 000 personnes entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2004.

Le stationnement « sauvage » totalise 70% du stationnement total, dont 50% sur le chemin des puits.

En particulier, l'activité de rencontre implique une fréquentation très importante du site par des véhicules sur le secteur du chemin des puits, mais également au niveau du siphon et du nord de l'ENS et du nord du site Natura 2000.

Les motos, quads et à moindre échelle le 4 x 4 sont observés principalement sur les secteurs de l'ENS et du chemin des puits, mais également sur certains bancs du Rhône comme le banc 1 pour la partie nord du site. Sur les bancs de l'Île du Prieuré et de l'Île de la Traverse pour la partie sud du site, on observe même de véritables circuits. Ce sont des activités en développement d'un point de vue général, qui se ressentent sur le site. On soulignera que dans le site elles se pratiquent principalement sur des secteurs non ouverts à la circulation (chemin de circulation à circulation réglementée ou milieux naturels).

7.2.9.2 Activité de pêche

Le site Natura 2000 est concerné essentiellement par deux associations de pêche, l'Ablette Rhodienne et les Amis du Rhône. Ces deux structures ont été consultées lors de deux entretiens afin de réactualiser les données sur l'activité de pêche sur le site et de recueillir leur perception du site et leurs attentes.

a) Généralité sur l'activité de pêche

Le nombre total d'adhérents des deux principales associations s'élève à environ 600, mais avec une forte tendance à la baisse suite à la médiatisation de la question des PCB. La fréquentation réelle du site Natura 2000 reste cependant difficile à estimer, notamment du fait qu'une association est réciprocaire.

Cependant, l'étude de fréquentation réalisée en 2004, avant l'interdiction de consommation du poisson, a apporté plusieurs éléments de réponse. La pêche est essentiellement pratiquée sur le site par des personnes d'origine limitrophe (64.2%) et locale (33%). La longueur du séjour des pêcheurs de ½ journée pour 42.4% d'entre eux ou d'une journée à 43.9%.

Concernant les types de pêche, il est pratiqué la pêche au coup toute l'année pour les poissons blancs (gardon, ablette, brème, carpe...), la pêche au silure utilisant des embarcations, et la pêche aux autres carnassiers (brochet, sandre) du 15 mai au 1^{er} février.

D'un point de vue réglementaire, la pêche de nuit n'est autorisée que sur le plan d'eau de Serrières.

En terme de gestion, les actions se limitent à de l'alevinage en jeunes brochets et lâchés de truites arc-en-ciel sur le contre-canal rive gauche par l'Ablette Rhodienne.

b) Baux de pêche et répartition de la fréquentation

Le territoire du site est réparti principalement en deux avec deux associations de pêche :

- L'Ablette Rhodienne détenant les baux sur le Rhône depuis le Pont de Chavanay au pont de Serrières (D7 et D8) et sur le canal depuis le barrage de Saint Pierre de Bœuf jusqu'au pont de Sablons de la RN82. Ce domaine comprend la lône de la Platière (D8bis) les contre - canaux l'alimentant (contre - canal rive gauche et rive droite et siphon) et les cours d'eau de la Sanne, de la Varèze et l'ancien lit du Dolon.
- Les Amis du Rhône détiennent pour leur part le lot sur le vieux Rhône depuis le pont de Serrières à l'aval de la confluence vieux Rhône – canal (D9) et le canal depuis le pont de Sablons de la RN82 à cette même confluence.

D'autres associations de pêche sont concernées par le site, mais de manière anecdotique comme la Gaule Rambertoise avec le lot du Rhône en aval de la confluence vieux Rhône – canal (D10), la Gaule Annonéenne avec le ruisseau du Limony et de Crémieux ou la fédération de pêche de la Loire avec le contre canal rive droite du Rhône (D8 ter) et le plan d'eau de la zone de loisirs.

La répartition de la pression de pêche reste assez inégale dans le site Natura 2000.

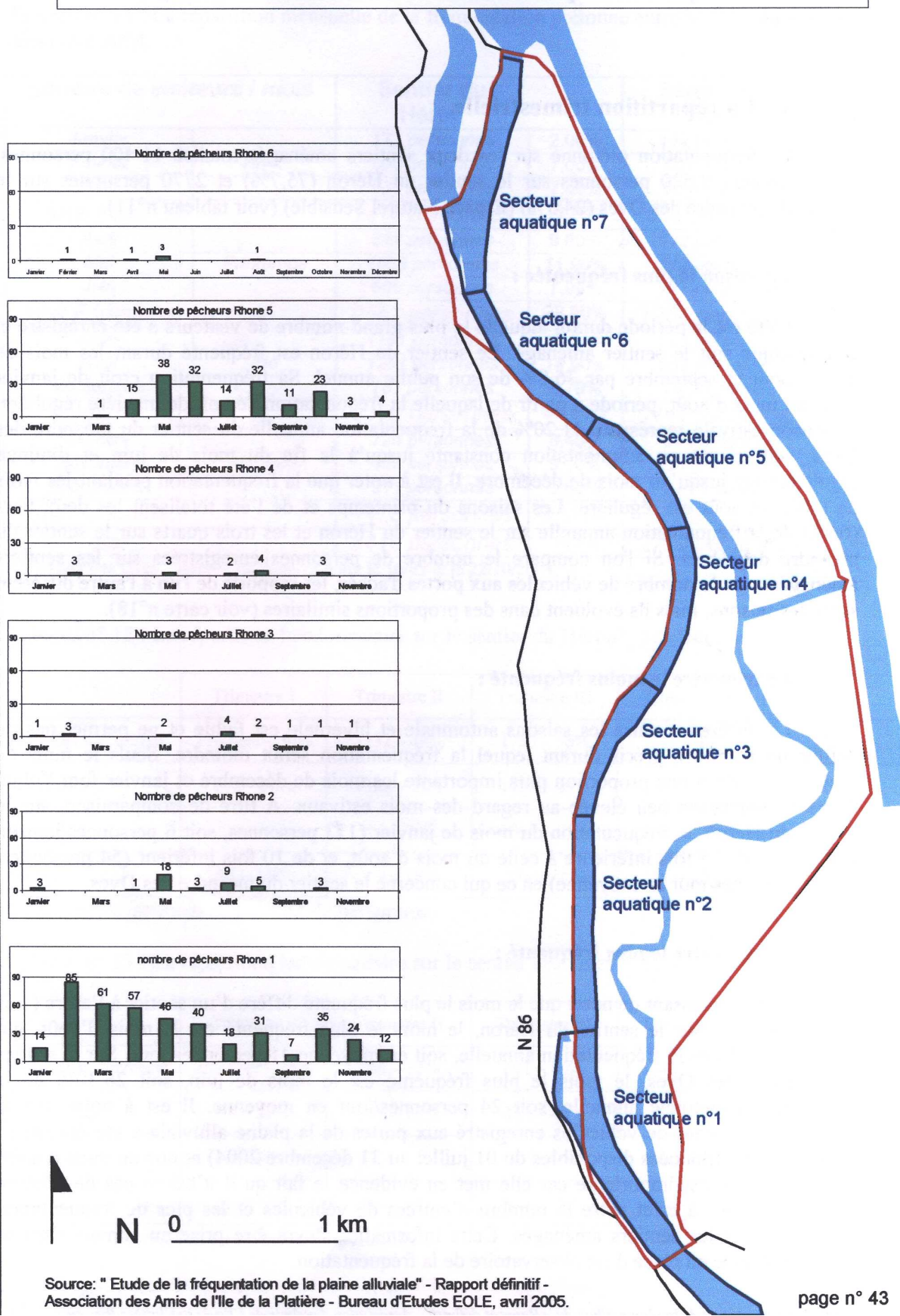
Les deux principaux secteurs utilisés sont les quais de Serrières et le siphon, avec la pêche au coup.

Le vieux Rhône en aval de la base de loisirs de Saint Pierre de Bœuf, autour du bassin de joute de Limony et en aval du seuil de Peyraud sont également fréquentés notamment pour la pêche à la carpe ou aux carnassiers.

D'autres points de pêche sont utilisés ponctuellement comme la digue de Brèze, la confluence avec le ruisseau de Marlet et la digue neuve.

Le stationnement au niveau de ces différents sites se fait au plus proche du poste de pêche notamment pour des questions de poids de matériels et de vandalisme.

Carte n° 17 : Répartition du nombre de pêcheurs.
d'après un échantillon de 681 pêcheurs entre le 01 janvier et le 31 décembre 2004



Source: " Etude de la fréquentation de la plaine alluviale" - Rapport définitif - Association des Amis de l'île de la Platière - Bureau d'Etudes EOLE, avril 2005.

page n° 43

Carte 4 : Carte de fréquentation de la pêche sur le nord du site Natura 2000 extraite de « l'Etude de la fréquentation de la plaine alluviale – AAIP et Bureau d'Etude EOLE, avril 2006 »

Des réserves de pêche sont instituées 50m en aval et en amont aux abords des ouvrages comme les barrages, le siphon traversant le canal. Le seuil de Peyraud fait l'objet d'une réserve départementale sur 100m en aval de l'ouvrage.

c) Perception de l'évolution des milieux de la plaine par les acteurs de la pêche

Le premier aspect abordé par les associations de pêche est l'absence de crue, qui aurait comme effet l'absence de renouvellement du peuplement piscicole. Par ailleurs, il est abordé la question du débit trop faible du vieux Rhône, ayant en particulier comme effet le fort développement des algues, néfastes au peuplement piscicole.

Par ailleurs, l'absence de remontée possible du poisson au niveau du seuil de Peyraud est rapportée, posant problème pour le renouvellement du peuplement piscicole également.

Aujourd'hui, il n'y aurait plus de grosse pollution mais quelques rejets ponctuels restent à traiter sur le vieux Rhône.

Concernant les peuplements piscicoles, il n'est pas noté d'évolution particulière mis à part sur le secteur de Serrières. Au sein de ce dernier, l'association des Amis du Rhône constate une diminution forte des populations de gardons, d'ablettes, d'anguilles, de hotus et également de poissons chats.

Sur l'aspect prédateur, l'Ablette Rhodienne ne constate pas d'impact de la population d'oiseaux piscivores sur le peuplement piscicole.

L'association des Amis du Rhône a constaté pour sa part une augmentation importante de la population de grand cormoran, qui aurait un impact fort sur le peuplement piscicole sur le plan d'eau de Serrières. Il est ajouté que le silure aurait de même un impact important, en particulier pendant la période de fraie des autres espèces. Il consommerait aussi des oiseaux comme la gallinule poule d'eau et le colvert.

d) Les attentes du monde de la pêche

D'un point de vue fonctionnement de l'hydrosystème, les deux associations demandent une augmentation du débit réservé et la mise en place d'une passe à poissons au seuil de Peyraud.

Par ailleurs l'association des Amis du Rhône a fait plusieurs autres demandes comme notamment le recreusement des casiers Girardon sur l'amont du seuil de Peyraud, la réalimentation du contre-canal rive droite par la Valencise, la régulation des grands cormorans et la limitation de la fréquentation sur le secteur du siphon.

7.2.9.3 Activité cynégétique

L'activité de la chasse est encadrée sur le territoire de la Réserve Naturelle Ile de la platière, avec une interdiction sur le Domaine Public Fluvial hormis les casiers d'Arcoule, sur l'île des graviers, les parcelles de l'île de la Platière situées entre le vieux Rhône et le chemin des communes de Salaise-sur-Sanne et Sablons. Sur le reste du territoire du site Natura 2000, la chasse est autorisée dans le cadre de la réglementation générale.

Afin d'actualiser les connaissances sur les activités cynégétiques, des entretiens ont été conduits avec l'ensemble des responsables d'ACCA et GIC du site mis à part un avec lequel une date n'a pu être fixée à ce jour.

Comme lors du Comité de Pilotage, il a été demandé aux fédérations des chasseurs de chaque département d'apporter des éléments sur la thématique des oiseaux, mais aucune contribution n'est parvenue à l'association.

a) Généralité sur l'activité de chasse

Le nombre d'adhérents aux associations de chasseurs est de l'ordre de 300 sur l'ensemble des 9 communes du site, avec une tendance d'une société à une autre, à la stabilité jusqu'à une forte baisse. Le nombre de chasseurs fréquentant le site proprement dit reste difficile à estimer, même s'il devrait certainement être très inférieur au nombre d'adhérents des sociétés.

L'activité de chasse se produit entre 3 et 6 jours sur 7 pendant la période d'ouverture, variant selon les périodes et les sociétés. Les périodes d'ouverture et de fermeture sont celles fixées par la réglementation, revues volontairement à la baisse pour certaines sociétés en fonction des types de gibiers.

La chasse porte sur le grand gibier, le petit gibier et les oiseaux d'eau, avec des spécialisations importantes selon les communes, les milieux et espèces présentes.

Concernant le grand gibier, le nombre de battues est très variable de 0 à plus d'une trentaine par ACCA. Dans ce cadre, les chasseurs ont une mission de régulation du sanglier, mais les ACCA indiquent que la présence de zones hors chasse dans la Réserve Naturelle leur pose des difficultés dans la réalisation de cet objectif.

Le stationnement est géré de manière assez diverse selon les sociétés de chasseurs et les types de chasses pratiqués. Généralement, des parkings sont mis en place toute l'année.

Les sociétés ayant le statut d'ACCA ont l'obligation de mettre en place 10% de leur territoire en réserve. Elles sont peu situées dans le site Natura 2000 ou à proximité directe, en excluant le gibier d'eau.

Il est à noter que sont mis en réserve terrestre en premier lieu des espaces difficilement chassables comme à proximité de zones urbanisées ou d'axes routiers.

De l'ordre de 650 ha sont en réserve dans les communes du site selon les informations transmises par les ACCA et GIC (8 500ha au total), soit environ 8% de la surface globale, et environ 11% avec zone interdite à la chasse de la RNN. Dans le site Natura 2000, les réserves de chasse représentent de l'ordre de 7% du territoire et près de 40% avec les zones hors chasse de la RNN.

b) Perception de l'évolution des milieux de la plaine par les acteurs de la chasse

La mutation de l'agriculture est l'évolution la plus citée par les sociétés de chasseurs dans cette enquête. La transition de la polyculture aux grandes cultures céréalières (maïs, blé...) et vergers (arboriculture et viticulture) avec des modes culturaux très intensifs (rotation trop rapide entre les cultures, utilisation intensive de pesticides...) est très impactante sur la faune. Les délaissés ou les bandes enherbées entretenues de manière intensive présentent le même effet sur la faune. Les remembrements ont eu également un impact certain avec la suppression des linéaires de haies. Globalement, c'est le petit gibier qui a le plus souffert de cette mutation.

Il est signalé cependant par certaines sociétés que des cultures comme le maïs ont un certain intérêt pour des espèces particulières comme le sanglier ou les pigeons ramiers locaux.

Dans un deuxième temps, c'est la mutation de l'hydrosystème qui est le point le plus abordé par les sociétés en terme d'impact sur la faune. Le manque d'eau est abordé pour le vieux Rhône et le marais des Oves, comme l'emprise des aménagements sur la plaine et la modification du fonctionnement qu'ils ont impliquée, ou les problématiques de colmatage et d'eutrophisation de la retenue et des contre-canaux.

L'urbanisation et l'industrialisation sont également abordées en terme d'emprise spatiale sur le milieu naturel ou les espaces agricoles.

Enfin, il est relevé des progrès sur les rejets dans le Rhône des stations d'épuration.

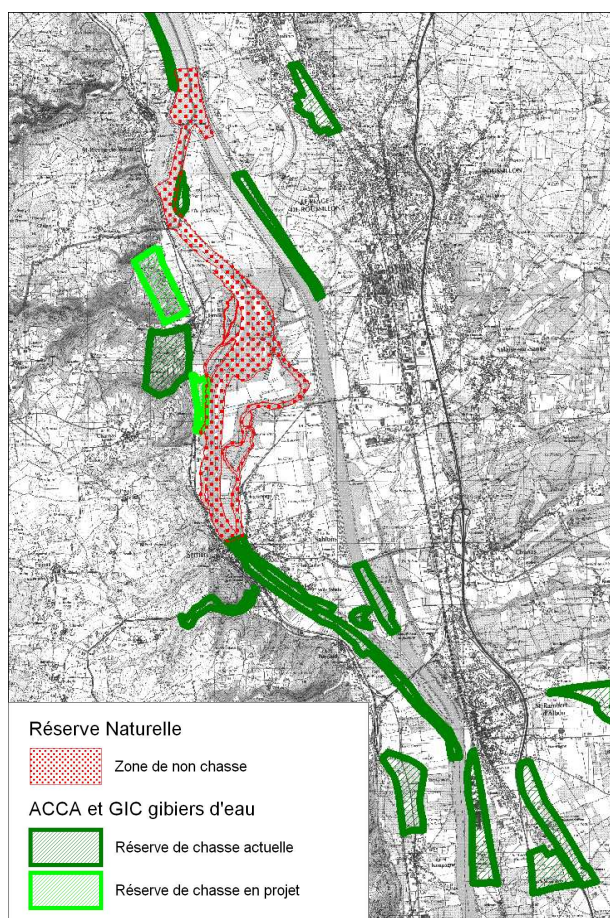
c) La chasse aux oiseaux d'eau

La chasse aux oiseaux d'eau étant relative au domaine de l'Etat, elle bénéficie d'un régime particulier. Les lots de chasse sont attribués de manière prioritaire aux ACCA locales ou aux Groupes d'Intérêt Cynégétique, ou à défaut sont mis en réserve de chasse.

Les lots côtés Isère concernant le site Natura 2000 sont attribués à l'Association Intercommunale de Chasse Agréée au Gibier d'Eau Ouest Isère :

- Lot 38 – R 3g : depuis le pont de Condrieu jusqu'à la limite de la Réserve Naturelle (PK50) en amont du barrage de Saint Pierre de Bœuf,
- Lot 38 – C 1 : sur le canal depuis la limite de la Réserve Naturelle (PK0,7) jusqu'au pont de la RN82,
- Lot 38 – C 2 : sur le canal depuis l'usine de Sablons jusqu'à la limite du département de la Drôme

- Lot 38 – R 5g : depuis le seuil de Peyraud sur le vieux Rhône et jusqu'à la limite avec le département de la Drôme.



Carte 5 : Carte des zones de non chasse de la plaine (sources : ACCA et GIC et AAIP)

Sur la commune de Saint Rambert d'Albon dans le département de la Drôme, il n'y aurait pas de GIC en place. L'ACCA de Saint Rambert serait titulaire du lot sur son territoire.

Le lot 38-R 3d coté Loire est également attribué à un GIC, l'Association Intercommunale de Chasseurs au Gibier d'Eau du département du Rhône et du département Loire : Il commence à la limite des communes de Condrieu – Vérin jusqu'à la limite amont de la Réserve Naturelle (PK50).

Coté Ardèche, il n'existe plus de GIC sur le secteur.

L'association de chasseurs de Limony détient le lot 38-R 4d positionné en rive droite du vieux Rhône sur une portion entre la limite nord de la commune de Limony et le bassin de joute, jusqu'à la digue parallèle au lit du Rhône. Il est également autorisé la récupération du gibier tué tombé sur la portion de franc-bord d'une largeur de 100m comprise entre le PK 53.70 et le PK 54, sans l'usage d'une embarcation.

Plus au sud, le vieux Rhône de la commune de Serrières n'est pas compris dans un lot, le secteur étant compris partiellement dans la réserve et dans la zone urbanisée.

Le lot sur la commune de Peyraud n'est pas loué par l'ACCA, et est par conséquent mis en réserve.

Enfin, l'ACCA de Champagne est titulaire du bail sur le vieux Rhône de sa commune.

Le nombre de chasseurs d'oiseaux d'eau sur les communes du site, en y ajoutant les 5 communes riveraines du Rhône en amont s'élève à environ 170, ce chiffre pouvant être ramené à potentiellement une soixantaine de personnes présentes de manière plus assidue.

Les chiffres de prélèvement des trois dernières années ont été fournis par l'administration sur les communes des départements de l'Isère, la Loire et l'Ardèche (Limony).

Ils montrent une activité centrée sur le canard colvert, représentant plus de 50% des prélèvements. Les autres espèces d'anatidés sont beaucoup moins représentées comme la sarcelle d'hiver avec 10% des prélèvements, les fuligules milouin et morillon avec respectivement 8 et 6%, suivis du canard chipeau (5%).

Les autres groupes espèces sont représentés avec la bécassine des marais (12% des prélèvements), la gallinule poule d'eau (3%) et la foulque macroule (1%).

<i>Espèce</i>	<i>2007/2008</i>	<i>2008/2009</i>	<i>2009/2010</i>	<i>Moyenne</i>
Canard colvert	319	284	306	303
Bécassine de marais	73	74	64	70
Sarcelle d'hiver	66	52	52	57
Fuligule milouin	53	50	41	48
Fuligule morillon	34	38	28	33
Canard chipeau	31	30	25	29
Gallinule poule d'eau	22	19	17	19
Foulque macroule	5	5	8	6

Tableau 9 : Tableau de chasse oiseaux d'eau pour les communes de Saint Pierre de Boeuf, Chavanay, Saint Michel du Rhône, Vérin, St Clair, St Alban, St Maurice l'Exil, Le Péage de Roussillon, Salaise-sur-Sanne, Sablons, Limony

Globalement en terme de tendance, il est constaté un déclin net des populations de gibiers d'eau depuis dix ans et plus, en particulier sur le canal et la retenue de St Pierre de Boeuf conformément aux comptages réalisés par l'AAIP.

Pour le canard colvert, il est observé par plusieurs sociétés de grands changements : les effectifs pourraient avoir diminués de manière significative comme leurs déplacements vers les zones de gagnages. L'hypothèse émise par plusieurs sociétés est le croisement des souches sauvages avec des souches domestiques. Le nombre de nichées aurait décliné également sur le vieux Rhône, possiblement lié à la prédation des jeunes, à un marnage important et à un dérangement excessif (promeneurs, chiens...). Localement, la nidification se maintiendrait dans les affluents, avec des groupes importants observés à certaines périodes (jusqu'à 200 individus).

Les autres canards de surface (chipeau et sarcelle d'hiver) comme les canards plongeurs (fuligule milouin et morillon) ou l'oie cendrée auraient également vu une chute de leurs effectifs.

La foulque maintiendrait ses effectifs, tandis que certaines sociétés auraient remarqué l'apparition du Tadorne de belon et du grèbe castagneux.

Pour les actions de gestion sur les oiseaux d'eau, le canard colvert est l'unique espèce concernée avec de l'ordre d'une centaine d'individus lâchés en 2010 sur le territoire des 14 communes, sachant que de l'ordre de 140 individus reproducteurs ont été lâchés en 2007.

Des actions d'agrainage hors période de chasse ont lieu dans certaines ACCA pour cette espèce, comme des actions sur les milieux avec un accord obtenu de la CNR pour le report des travaux de faucardage des contre-canaux hors période de reproduction.

d) La chasse aux oiseaux terrestres

Les espèces concernées sont principalement la perdrix rouge et le faisan (principalement issus de lâchés), mais aucun chiffre du plan de chasse n'est disponible. Ces deux espèces ne sont pas visées par le site Natura 2000.

La bécasse des bois est aussi une espèce chassée, de l'ordre d'une trentaine d'individus prélevés par an sur les 9 communes du site.

Les autres espèces recherchées sont le pigeon ramier, avec des prélèvements en augmentation, les grives, avec globalement un déclin des prélèvements, et dans une moindre mesure la perdrix grise issue de lâchés, l'alouette des champs, la caille des blés et la tourterelle turque.

Concernant la tendance sur le petit gibier, il est constaté plutôt une baisse importante ; le niveau quantitatif serait localement en deçà du potentiel qu'offre le milieu. Il est signalé une baisse de la présence de la caille des blés, et des grives en général. La population locale de pigeon ramier serait la seule en augmentation, dépendante des types de cultures (tournesol...). Localement, la perdrix rouge sauvage se maintient, généralement suite à une gestion particulière (maintien de milieux favorables ou cultures peu intensives, gestion des prélèvements...).

En terme de gestion, plusieurs actions sont conduites par les sociétés pour ces espèces :

- des lâchés pour le faisan (> à 600 par an), pour la perdrix rouge (300 par an) et pour la perdrix grise ;
- ponctuellement l'agrainage en hiver hors période de chasse (alouette...) ;
- le piégeage d'espèces classées nuisibles, mais de manière peu importante dans le site visant principalement le renard et la pie bavarde
- et localement des cultures à gibiers, des jachères fleuries ou des accords avec des propriétaires pour préserver un enrichissement de leurs parcelles.

e) Les attentes du monde cynégétique concernant Natura 2000

L'aspect gestion de la fréquentation est le plus cité par les sociétés de chasseurs (5) traitant de la quiétude de la faune en lien avec la circulation motorisée, aux randonneurs, aux zones de rencontre et à la divagation de chiens.

Le deuxième aspect cité est la gestion de l'eau dans le site : La remise en eau des casiers Girardon serait pour certaines sociétés importante comme celles du marais des Oves et des contre-canaux. La gestion des niveaux des retenues du Rhône impliquant un marnage apparaît pour certaines sociétés impactante sur la nidification des canards colverts. Egalement, la question des rejets est à aborder sur les points problématiques.

Le troisième thème porte sur l'aménagement du territoire et la gestion. La question de l'agriculture apparaît comme un thème sur lequel il faut travailler pour plusieurs sociétés, notamment sur les rotations de cultures. Plus globalement, il est demandé de travailler sur la gestion des délaissés, et sur l'artificialisation des milieux (urbanisation, projets de route, défrichement...).

Il est demandé de développer d'autres points plus particuliers comme :

- l'origine de la baisse de la migration et du stationnement d'espèces d'oiseaux sur le site de l'île de la Platière ;
- la destruction de la piste « Delomico », qui créait une île intéressante dans le plan d'eau de Serrières pour la nidification et comme zone de halte migratoire ;
- l'embroussaillage des zones de régénération forestière en contrat Natura 2000, gênant lors de la pratique de la chasse ;
- le problème de collision du gibier sur les axes routiers, et en particulier sur la RN86 ou la route intercommunautaire.

7.2.10. Incivilités et infractions

Il est noté un certain nombre d'incivilités ou d'infractions sur le site de nature assez diverse, pouvant avoir une influence directe ou indirecte sur le patrimoine naturel.

Concernant les infractions, elles sont significatives en terme de fréquentation motorisée, de cueillette de végétaux, de dépôt de déchets... dans le périmètre de la Réserve Naturelle ou l'Espace Naturel Sensible. D'autres restent marginales comme la navigation dans la partie réglementée du Vieux Rhône, le braconnage...

Un travail important de surveillance est réalisé à cet effet par la Réserve Naturelle, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, la Gendarmerie et les Polices municipales

Les incivilités portent principalement sur du stationnement sauvage, des dégradations de boisements et plantations...

7.2.11. Le Plan Rhône et la Réhabilitation du Vieux Rhône de Péage de Roussillon

La traduction locale du Plan Rhône, lancé en 2007 par l'État, le Comité de Bassin Rhône Méditerranée, les différents Conseils régionaux du bassin et la CNR, et plus particulièrement du volet qualité des eaux, ressource et biodiversité (pilote par l'Agence de l'Eau RM&C) est le Comité de suivi technique de restauration du RCC de Péage de Roussillon. Il est animé par le SMIRCLAID, collectivité regroupant l'ensemble des communes du Rhône court-circuité.

Ce comité a conduit à la réalisation de plusieurs études sur le territoire sous maîtrise d'ouvrage CNR et avec le concours de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, la Région Rhône Alpes, les départements de l'Ardèche, la Drôme, l'Isère et la Loire. Elles portaient plus particulièrement sur l'amélioration de la circulation piscicole, l'augmentation du débit réservé et la renaturation des îlots du RCC de Péage de Roussillon ainsi que la réduction des pompages en nappe.

7.2.11.1 Circulation piscicole (paragraphe issu du DOBOB « Habitats »)

Un premier diagnostic réalisé par la CNR dans le cadre de l'étude de restauration du Rhône court-circuité a permis, sur 22 sites étudiés, d'en relever 5 dont 3 sur le site présentant des enjeux et devant faire l'objet d'aménagements :

- Le barrage de Saint Pierre de Bœuf
- Le plan d'eau de Saint Pierre de Bœuf
- Le seuil de Peyraud

Deux pré-chiffrages ont été proposés pour l'aménagement du seuil de Peyraud (rivière artificielle en rive droite) et du barrage de St Pierre de Bœuf (aménagement en amont de la rivière artificielle) pour des montants respectifs de 710 000 €HT et 1 100 000 €HT.

7.2.11.2 Etude pour la réduction des volumes pompés en nappe par le GIE OSIRIS

L'étude menée par le GIE OSIRIS portait sur la faisabilité de la réduction de 40 000 m³/j sur l'année des pompages industriels en nappe, sachant que ces derniers s'élèvent à 170 000 m³/j. La grande majorité de cette eau est utilisée dans des dispositifs de refroidissement ; le rejet de cette eau chaude (30°C) est effectué dans le canal du Rhône.

Plusieurs scénarios ont été étudiés et la voie retenue actuellement est l'optimisation de l'utilisation de l'eau au niveau de chaque entreprise de la plateforme.

Par ailleurs, le nouveau SDAGE impose à moyen terme la mise en place d'une gestion de la ressource sur la nappe avec la définition de seuils de prélèvement.

7.2.11.3 Augmentation du débit réservé

Une étude réalisée par la CNR a eu pour objet, dans le cadre du Plan Décennal, d'analyser les différents scénarios d'augmentation du débit réservé au regard des divers enjeux environnementaux. Ils ont été croisés avec la possibilité d'abaissement du seuil de Peyraud.

Les objectifs définis au préalable était de retrouver un fleuve vif et courant sur les secteurs les plus propices notamment à la composante piscicole et restaurer le caractère humide de la plaine touchant tous les habitats humides et les espèces faunistiques qui l'occupent.

Afin de choisir le scénario écologique le plus favorable, une expertise a été commandée en janvier 2009 à la Zone Atelier Bassin du Rhône par le pilote du volet biodiversité du Plan Rhône, l'Agence de l'eau.

Celle-ci conclue que, sur le secteur non influencé par le remous du seuil de Peyraud :

- l'augmentation du débit réservé ne peut être inférieure à 50m³/s en particulier pour les poissons ;

- la modulation maximale de ce débit atteignant 125m³/s en hautes eaux de printemps permettrait d'assurer au mieux les conditions nécessaires aux enjeux tels que habitats forestiers, habitats des grèves, flore patrimoniale et oiseaux d'eau.

Les deux acteurs du territoire que sont le SMIRCLAID, lors de la séance du comité syndical du 19 février 2008, et l'Association des Amis de l'Île de la Platière se sont prononcés en faveur de ce scénario.

Une convention cadre a par la suite été signée entre l'Agence de l'Eau et la CNR entérinant le choix du scénario le plus élevé : un débit plancher à 50m³/s et une modulation saisonnière atteignant 109 voire 125m³/s au printemps, cette valeur haute restant à ajuster.

7.2.11.4 Restauration des lônes et casiers

Le deuxième volet de l'étude concernait l'étude de faisabilité de la restauration des lônes et casiers du Rhône court-circuité de Péage de Roussillon.

Une première partie a porté sur l'élaboration de plusieurs scénarios possibles de restauration pour chaque site. Ces derniers ont été conçus en relation avec les différents scénarios de débit réservé et d'altitude du seuil de Peyraud et au regard des enjeux écologiques du site Natura 2000 et de la Réserve Naturelle.

Une réunion technique a permis de présélectionner les scénarios au regard des enjeux écologiques prioritaires et des premières propositions de scénarios de débit réservé et de réduction des pompages.

Les travaux proposés font appel à deux orientations d'aménagements distinctes :

- Restauration d'une fonctionnalité des marges du vieux Rhône en travaillant sur la capacité du fleuve lui-même de remobilisation des alluvions stockées dans les casiers Girardon. Ce sont des mesures expérimentales, qui doivent prendre en compte un certain nombre de contraintes comme la nature des sédiments, les conditions hydrauliques ou les enjeux socio-économiques à proximité. Elles sont en lien direct avec les orientations définies par l'Observatoire des Sédiments du Rhône. Cet aspect doit s'accompagner d'un volet sensibilisation afin d'expliquer aux riverains en particulier les objectifs, les modalités de mise en œuvre et les résultats attendus.
- Restauration d'une fonctionnalité satisfaisante de lône atterrie par réouverture complète ou partielle (extraction mécanique de sédiments lorsque la capacité du fleuve ne le permet pas), le but étant de recréer des milieux aquatiques et humides stagnants ou courants.

Une première partie des restaurations, dites « pilotes », devrait être conduite fin 2011 – début 2012 portant sur les sites de la lône de noyer Sud et de la lône de la Sainte.

Une deuxième vague interviendra fin 2012 – début 2013 avec les lônes de Bugnon, de la Platière (entonnement), de l'Ilon, de la Boussarde et du Prieuré et également les casiers de Serrières rive gauche (banc 3), de l'ancien lit du Dolon et de l'étang du moulin.

Une troisième vague interviendrait en 2013 traitant des autres sites comme les casiers d'Arcoule, de l'Île des Gravieres, des gravières des Rotissots, du méandre des Oves... certaines problématiques devant être levées pour la réalisation des travaux de certains d'entre eux.

7.2.12. Autres activités et usages

Le présent DOCOB liste les principales activités présentes dans et autour du site.

Cependant, des nouvelles activités peuvent se développer susceptibles d'avoir également un impact direct et indirect sur les enjeux du site.

L'activité de démoustication constitue un bon exemple, pouvant conduire à du dérangement lorsque les traitements ont lieu à proximité directe de sites de nidification, pendant la période sensible.

Une veille doit être réalisée, comme c'est le cas aujourd'hui, sur ces nouvelles activités afin d'en limiter leur impact éventuel.

7.3. Impacts du cadre socio-économiques et réglementaire

7.3.1. Impacts sur les habitats d'espèces

7.3.1.1 Impacts spatiaux sur les habitats

Les impacts sur les habitats d'espèces d'oiseaux sont multiples. Mais le premier est la diminution de leur surface par changement de type d'occupation du sol de manière permanente ou temporaire.

a) Urbanisation

Etant données les perspectives de forte augmentation de la population de la vallée et malgré une volonté de contrôle de cette expansion par le SCOT, il est à prévoir une perte importante de surface d'habitats pour les oiseaux, en particulier en espaces agricoles. Elle ne concernera pas, a priori, le territoire du site Natura 2000, en totalité en zone inondable, mais tous les territoires environnants.

Cette dynamique pourrait avoir pour effet un isolement du site des zones naturelles ou agricoles à proximité. Hors, celles-ci pourraient avoir un rôle significatif en terme d'alimentation pour des espèces du site s'alimentant dans les espaces agricoles.

Impact positif : /

Impact négatif : alimentation des espèces à zone d'alimentation étendue (par exemple le milan noir, canards de surface)

b) Activités fluviales

• Aménagements Girardon

La chenalisation du 19^{ème} siècle a sans doute eu un impact majeur en faisant disparaître tous les habitats pionniers (talus d'érosion, bancs de sables et graviers) et en simplifiant le réseau d'annexes hydrauliques.

Ces endiguements, toujours présents sur le vieux Rhône, arment les berges et empêchent toute expression de la dynamique fluviale. Par ailleurs, les interfaces terre – eau, de grande importance pour de nombreuses espèces d'oiseaux, sont de plus en plus abruptes et réduites.

Impact positif : /

Impact négatif : perte d'habitats pionniers (sterne pierregarin, limicoles...) et réduction des interfaces terre – eau (limicoles, canards de surface, ardéidés...)

• Aménagements à buts multiples du Rhône

Ces aménagements ont conduit lors de leur mise en place à des pertes d'habitats aquatiques, humides, forestiers et agricoles par les emprises. Sur le tronçon court-circuité non impacté directement par les travaux la baisse des lignes d'eau et leur stabilisation ont conduit à la perte d'habitats aquatiques et humides.

A l'inverse, l'extension des surfaces en eau (retenue, canal, contre-canaux), l'exondation des anciens bancs imitant des grèves fluviales et la création de nouveaux milieux à l'image des mosaïques herbacées et arbustives des digues et les berges du canal imitant des vasières ont apporté de nouvelles potentialités.

Par ailleurs, l'abaissement du nombre de crues morphogènes susceptibles de redonner de la dynamique fluviale est un des points clef pour les habitats de certaines espèces. Les grèves à graviers et les habitats de front d'érosion ont besoin de ces crues fréquentes pour leur renouvellement, en plus d'actions sur les aménagements Girardon. Les niveaux bas de crue morphogène estimé par la CNR sont de l'ordre de la bisannuelle à quinquennale.

Impact positif : nouveaux habitats (canards plongeurs...), habitats de substitution (limicoles, oiseaux de prairies et lisères)

Impact négatif : perte de îlons et milieux amphibies (canards de surface, limicoles...)

- **Activités industrielles**

- *Production d'énergie autres qu'hydroélectrique*

La production d'énergie par installation photovoltaïque n'est pas développée dans le site et assez peu dans les environs. Mais des projets de taille importante émergent actuellement dans la vallée du Rhône. Le site et ses environs pourraient être concernés à l'avenir, avec un impact potentiel sur les habitats d'oiseaux s'ils se développent à la place d'espaces agricoles ou naturels.

- *Production et traitement de granulats*

Cette activité est peu importante dans la plaine, contrairement au contexte général de la vallée du Rhône. Son développement se traduirait par des emprises sur des espaces agricoles ou naturels préjudiciables à l'avifaune. Au vu du contexte géologique, l'épaisseur du gisement (25m dans la plaine alluviale et plus de 40m sur les terrasses fluvio-glaciaires), les éventuels plans d'eau seraient profonds peu attractifs pour l'avifaune et avec de faibles possibilités de réhabilitation.

A l'inverse, les milieux de gravières peuvent être des habitats temporaires de substitution pour les espèces nichant dans les talus d'érosion et graviers nus (guêpier, hirondelle de rivage, Petit gravelot)

- *Autres activités industrielles*

L'impact spatial des industries sur les habitats rejoint celui de l'urbanisation en général, même si leur accroissement reste très mesuré.

c) **Infrastructures de transport hors fluvial**

- **Routes**

L'effet du réseau routier en terme d'emprise risque d'être important à l'extérieur du site, consécutivement à l'augmentation importante de l'urbanisation.

Dans le site, le projet de déviation de la RN7 s'il était mis en place aurait des conséquences très négatives en affectant toute une partie du territoire avec les habitats d'espèces.

- **Véloroute Voie Verte**

L'emprise même de la Véloroute n'est pas très importante, même si localement l'incidence est à considérer pouvant toucher des habitats d'espèces. En effet, les zones de délaissées utilisées peuvent constituer des espaces d'alimentation pour certaines espèces.

d) **L'agriculture**

Les emprises d'urbanisation des années 70 et 80 sont à l'origine de la reconquête agricole observée dans la plaine alluviale au détriment des espaces boisés et des prairies.

Cette tendance n'est plus effective aujourd'hui principalement du fait des contraintes environnementales, mais elle reste sous-jacente.

Autour du site, la problématique est différente avec des mises en culture d'espaces naturels observées localement. Des habitats d'oiseaux sont atteints notamment des boisements, des friches et prairies sèches à l'image des coteaux d'Ardèche et de la Loire avec la vigne.

e) **Sylviculture**

La sylviculture n'a pas observé de changements significatifs récents dans et autour du site en terme de surface.

f) Gestion conservatoire (RNN, ENS, Natura 2000 « habitats »)

La présence des différents statuts de protection a permis depuis leur mise en place la préservation de surfaces très importantes d'habitats d'espèces d'oiseaux du site. Dans un autre contexte, ces espaces auraient pu être voués à une autre occupation du sol.

Impact positif : préservation de surfaces importantes d'habitats d'espèces d'oiseaux

Impact négatif : /

g) Loisirs

Les activités de chasse et de pêche n'ont pas conduit à des modifications susceptibles d'avoir des incidences spatiales substantielles. Et les entretiens avec différents acteurs du site n'ont également pas révélé de projets dans ce sens.

h) Plan Décennal Rhône et Réhabilitation du vieux Rhône de Péage de Roussillon

La question de l'augmentation du débit réservé dans le vieux Rhône est un des points clefs dans la gestion des aménagements hydroélectriques permettant le rétablissement de fonctionnalités de l'hydrosystème. En particulier, la modulation de 50m³/s à 109m³/s impliquerait une augmentation de 11ha d'habitats de grèves essentiels pour de nombreuses espèces d'oiseaux d'eau pouvant atteindre près de 14ha pour un débit maximum de 125m³/s.

Cette augmentation du débit réservé aura pour conséquence une baisse des surfaces en mégaphorbiaie, habitat d'intérêt communautaire, mais qui est largement répandu dans le site.

Par ailleurs, la restauration des lînes, marais et casiers va induire des changements importants dans le site. La surface en zones humides et aquatiques peu profondes va augmenter de manière significative soit par recusement physique des annexes, soit par réalimentation artificielle. Le travail sur certains casiers Girardon devrait permettre d'agir sur le premier point bloquant de la dynamique fluviale, l'héritage des aménagements Girardon ayant eu des conséquences très importantes sur la fonctionnalité de l'hydrosystème du fleuve.

Impact positif : augmentation interfaces terre – eau (limicoles, canards de surface, ardéidés...)

Impact négatif : /

7.3.1.2 Impacts sur la qualité des habitats

La qualité des habitats dépend de plusieurs paramètres combinant les modifications des paramètres environnementaux et la gestion qui est mise en œuvre dans ces habitats.

a) Aménagements Girardon

Ces aménagements ont eu des conséquences très importantes sur la qualité des milieux aquatiques et humides. Leur rôle étant d'empêcher toute divagation du lit du fleuve et d'induire un alluvionnement des annexes du fleuve, ils ont conduit :

- d'une part à la dégradation d'habitats pionniers typiques des fleuves (grèves, saulaies arbustives, saulaies blanches...)
- d'autre part à la dégradation importante des annexes fluviales par la perte de leur caractère humide.

Impact positif : /

Impact négatif : dégradation importante des interfaces terre – eau et des habitats pionniers

b) Pollutions

- **Rejets domestiques**

Plusieurs rejets domestiques restent encore non ou mal traités sur le RCC de Péage de Roussillon. Ils participent à l'augmentation de l'eutrophisation du vieux Rhône.

Impact positif : /

Impact négatif : dégradation de la qualité des habitats aquatiques

- **Rejets des activités industrielles**

Les anciens rejets industriels ont marqué l'hydrosystème du Rhône avec des polluants qui se sont progressivement stockés dans les sédiments comme les PCB et les métaux lourds.

Actuellement, les rejets industriels atmosphériques ou dans les eaux semblent beaucoup moins importants, consécutivement à la mise en place de normes de plus en plus contraignantes.

Mais aucune étude n'a été réalisée portant sur l'impact potentiel des pollutions passées et actuelles sur l'avifaune.

L'activité industrielle de Roussillon produit également des eaux chaudes, mais n'influençant qu'à la marge le site. L'impact sur le milieu et les espèces est peu connu, mis à part la manière dont s'opère le rejet dans le canal. Le mélange des eaux chaudes s'opère depuis le rejet et jusqu'à la fin du canal, les eaux étant complètement homogénéisées par l'usine écluse.

L'activité nucléaire produit des quantités très importantes d'eau chaude, suite au refroidissement des procédés et à l'absence de dispositif aérorefrigérant. Le vieux Rhône pourrait être fortement influencé par ces eaux chaudes, le panache d'eau chaude de la centrale alimentant dans certaines conditions climatiques l'essentiel du débit réservé. L'impact est assez bien suivi, mais pas sur le compartiment de l'avifaune.

Impact positif : /

Impact négatif : impact des pollutions toxiques ?

c) Les prélèvements d'eau

Les prélèvements d'eau souterraine par l'industrie, agriculture et l'Adduction d'Eau Potable ont pour effet l'abaissement important de la nappe alluviale.

L'abaissement des niveaux de nappe influe sur la qualité des habitats humides.

Concernant les eaux de surface, L'hydroélectricité est le plus gros consommateur, même si l'eau utilisée est restituée plus en aval au fleuve. L'impact réside dans le fait que les lignes d'eau ont baissé et qu'elles ont été stabilisées.

Ces activités ont un impact sur la qualité des interfaces terre – eau. Ces habitats subissent par conséquent une banalisation et perdent leur intérêt notamment pour l'avifaune.

Impact positif : /

Impact négatif : Dégradation de la qualité des interfaces terre – eau (limicoles, canards de surface, ardéidés...)

d) Plan Décennal Rhône et Réhabilitation du vieux Rhône de Péage de Roussillon

La réduction des prélèvements industriels d'eau souterraine, la mise en place d'un débit réservé plus important et modulé, la restauration des annexes hydrauliques et les projets de remobilisation des marges fluviales amélioreront la fonctionnalité et donc la qualité des interfaces terre – eau.

Impact positif : Amélioration de la qualité des interfaces terre – eau (limicoles, canards de surface, ardéidés...)

Impact négatif : /

e) Gestion des habitats

• **Aménagement à buts multiples du Rhône**

Une surface importante du site recouvre la concession comprenant le Domaine Public Fluvial et du domaine privé de l'Etat.

Ainsi, les nombreuses actions de gestion conduites par la CNR sont susceptibles d'avoir un impact positif ou négatif sur les habitats d'espèces ou les espèces elles-mêmes.

Plusieurs conventions ont été mises en place entre l'AAIP et la CNR dans le cadre de la Réserve Naturelle, de l'ENS ou de Natura 2000 afin de :

- limiter les impacts des entretiens de la végétation du vieux Rhône permettant de maintenir la section d'écoulement : adaptation des techniques d'intervention, actions prioritaires sur les espèces exotiques...
- Mettre en place une gestion de milieux favorables aux enjeux des sites et notamment à l'avifaune : gestion du banc 2 par pâturage, gestion des boisements de l'île Bugnon, l'île de la Traverse, l'île du Prieuré et l'île de la Sainte, gestion d'une partie de la prairie des Grandes Oves par pâturage, gestion de la prairie de la Pépinière par pâturage.

Ces actions de gestion et de coordination ont montré des résultats positifs autant en terme d'enjeux « Habitats, faune, flore » que « Oiseaux » dans le site, justifiant leur poursuite et leur développement.

A la périphérie du site, les choix de gestion de la végétation des digues peuvent influencer la qualité de ces espaces pour l'avifaune. De la même manière, les choix techniques de réfection des parements bitumés du canal conditionneront le maintien de la capacité d'accueil pour les oiseaux d'eau (limicoles...). Enfin, la gestion des atterrissements et hauts fonds pouvant apparaître dans la retenue conditionne une amélioration éventuelle du milieu pour les oiseaux d'eau.

En fonction des choix et au vu des surfaces concernées, le concessionnaire a une responsabilité importante sur la qualité des habitats d'oiseaux visés par le DOCOB, sachant que des obligations importantes sont inhérentes du cahier des charges de la concession.

• **Infrastructures**

- *Lignes électriques*

Les lignes électriques traversent un grand nombre d'habitats d'oiseaux dans le site ou hors du site.

Les incidences, relevant des mesures d'entretien des corridors de lignes, sont différentes en fonction du type de végétation présente.

L'impact sur la qualité des habitats peut être qualifié de nul lorsqu'elles traversent des espaces agricoles, prairiaux ou aquatiques par exemple. Par opposition, les espaces boisés sont impactés par les entretiens répétés de coupe lorsque l'objectif de gestion est d'obtenir des forêts matures.

En fonction des choix et au vu des surfaces boisées concernées, les gestionnaires ont une responsabilité sur la qualité des habitats d'oiseaux forestiers et de lisières.

- *Routes et Véloroute Voie Verte*

Les réseaux d'infrastructures routières, comprenant les routes, la Véloroute, les chemins de desserte, nécessitent de nombreuses interventions d'entretien. En particulier, l'entretien de la végétation à proximité directe nécessite des moyens mécaniques, susceptibles d'avoir un impact selon les procédés mis en œuvre et les périodes d'intervention.

• **Agriculture**

La mutation de l'agriculture de la polyculture vers de la grande culture, de la vigne ou de l'arboriculture intensive a impliqué de forts changements.

L'intensification des pratiques s'est en effet traduite par :

- du remembrement (suppression des haies et arbres isolés),
- du retournement de prairies extensives ou de friches,
- un usage généralisé de pesticides,
- un retournement rapide des chaumes après la récolte dans les zones non soumises à l'inondation
- une spécialisation des cultures par secteurs géographiques et une simplification de l'assolement.

Les conséquences sont importantes avec une perte importante des habitats d'espèces typiques de milieux agricoles, ceci étant valable dans le site et dans la grande majorité des communes du site.

Impact positif : maintien de surfaces d'habitats d'oiseaux à enjeu pour le site

Impact négatif : simplification de la mosaïque paysagère et intensification des cultures conduisant à une perte d'une part importante de l'avifaune du paysage agricole comme la Huppe, chouette chevêche, torcol, Pie-grièche écorcheur, perdrix...

• **Sylviculture**

Le constat d'une diminution de la populiculture a un effet positif sur les habitats, impliquant une potentialité de reconversion des peupleraies en boisements naturels. Toutefois cette reconversion nécessite souvent un accompagnement, la végétation se développant derrière une coupe à blanc (lianes, érable negundo, robinier...) pouvant retarder l'évolution vers un boisement mature et diversifié.

En fonction des orientations de gestion choisies par les propriétaires, l'impact peut être positif (populiculture extensive, reconversion de populiculture en futaie diversifiée, non intervention...) ou négatif (populiculture intensive, taillis à courte rotation...)

• **Gestion conservatoire (RNN, ENS, Natura 2000 « habitats »)**

Un nombre important d'actions de gestion est conduit dans le cadre de la Réserve Naturelle, de l'ENS ou du site Natura 2000 « Habitats ». Les parcelles concernées sont soit propriétés :

- de l'Etat, dont la gestion est confiée en grande partie à la CNR dans le cadre de la concession ;
- de collectivités locales : Conseil Général de l'Isère, communes comme Salaise-sur-Sanne et Sablons, le SIAEP ;
- d'associations comme le Conservatoire Régional des Espaces Naturels, le CORA Faune Sauvage ;
- de propriétaires privés ou d'entreprises comme le GIE d'OSIRIS et la CNR.

Pour la RNN et l'ENS, l'avifaune est un des enjeux ayant conduit à leur désignation. Par conséquent, les documents de gestion et les actions qui en découlent ont entièrement pris en compte cet enjeu quelque soit le type de milieux en question.

Dans cadre du site Natura 2000 « Habitats », un certain nombre d'actions (en particulier dans le cadre des contrats Natura 2000 et des chartes) avait pris comme base les recommandations générales portant sur l'avifaune : absence de travaux pendant la période de nidification, limitation du dérangement, conservation des arbres morts ou des arbres supports de nids... Cependant, des adaptations pourront être apportées dans le cadre de ce document afin de prendre en compte des spécificités de certaines espèces ou habitats d'espèces.

Impact positif : Restauration ou gestion conservatoire d'habitats naturels (forêts et prairies) favorable à l'avifaune inféodée

Impact négatif : /

• **Loisirs**

- *Activité de loisirs hors pêche et chasse*

La fréquentation motorisée dans le site peut induire localement des dégradations significatives d'habitats, comme sur certains bancs avec de véritables circuits pour les motos et quads.

Localement, une sur-fréquentation piétonne peut également induire des impacts sur le milieu avec du piétinement et la création de nouveaux sentiers dans les habitats naturels. Ce sont principalement les zones de rencontre qui sont concernées.

- *Activité de pêche*

La pratique de la pêche implique pas ou peu d'impact sur la qualité des milieux. Cependant, l'aménagement de postes de pêche et la fréquentation régulière peut induire localement du piétinement sur les berges.

- *Activité cynégétique*

Les cultures à gibier mises en place à but cynégétique et les jachères peuvent être favorables aux gallinacés, aux alouettes, aux pinsons, aux bruants...et à la faune en général.

Globalement, les très petites surfaces en jeu laissent à penser que l'effet sur l'avifaune reste peu important. Une vigilance est à porter sur les zones d'implantation de ces jachères et cultures à gibier et sur le risque d'implantation d'espèces exotiques.

Par ailleurs, la volonté de conserver d'arbustes à baies en faveur notamment des grives est susceptible de limiter ces actions de réouverture des prairies alluviales visant la réinstallation d'espèces typiques (pie-grièche écorcheur...). On rappellera cependant que les boisements alluviaux et lisières sont également riches en arbustes à baies, garantissant une ressource importante.

En dehors du site, des actions de replantation de haies et l'encouragement à la mise en place de jachères sont entreprises par certaines ACCA, ce qui contribue à améliorer la qualité des habitats agricoles.

Impact positif : Contribution à une amélioration de la qualité des espaces agricoles visant principalement des espèces gibiers (gallinacés, grives...)

Impact négatif : /

7.3.2. Impacts sur les espèces

L'impact sur les espèces concerne les activités qui ont une incidence directe sur les individus d'une espèce. Il peut s'agir soit :

- de la destruction d'individus (oiseaux, poussins ou œufs),
- de dérangement sur les sites de rassemblement d'espèces à enjeu pour le site comme les zones de nidification d'espèces coloniales (ardéidés, Guêpier d'Europe) de dortoir ou de remise diurne (canards, grand cormoran, aigrettes hivernantes, limicoles...).
- de la modification des populations et des peuplements par introduction d'individus et/ou de ressources alimentaires

7.3.2.1 Aménagements à buts multiples du Rhône

L'entretien réalisé sur les ouvrages de types digues, contre-canaux, mais aussi sur le vieux Rhône pour des questions hydrauliques peuvent avoir des conséquences importantes en terme de dérangement voire de destruction de nichées. Ainsi, la CNR réalise une concertation avec la structure gestionnaire de la réserve afin d'éviter de réaliser des travaux pendant la période de reproduction et de l'hivernage.

Les entretiens sont réalisés par conséquent depuis la fin – juillet jusqu'à la fin octobre et en cas d'aléas étendus au mois de mars. Ce mode opératoire favorable à l'avifaune doit être poursuivi.

De la même manière, des retards de faucardage et de coupe de végétation ont été mis en place dans certaines zones à la demande d'ACCA.

La gestion hydraulique des ouvrages peut être à l'origine de destruction de nichées comme pour le Canard colvert. Les déversements dans le vieux Rhône, hors phénomène naturel, viennent immédiatement à l'esprit mais le marnage quotidien des retenues est également évoqué par certaines ACCA.

7.3.2.2 Activités industrielles et urbanisation

Ponctuellement, certaines activités industrielles peuvent avoir un impact direct sur les espèces ou leur nichée.

Ce peut être le cas dans les zones de carrières avec des espèces comme le Guêpier d'Europe, l'Hirondelle de rivages et le Petit gravelot qui vont occuper les stocks de matériaux ou les zones de graviers nus.

La question de l'impact de l'activité éolienne est évoquée comme sur d'autres sites, même si aucune installation n'est présente sur le site ou à proximité directe et aucun suivi n'est réalisé sur les installations du col du Grand Bœuf.

Egalement, la question de la pollution lumineuse doit être posée. En effet, les oiseaux pourraient être impactés par ces nuisances, et en particulier les migrateurs. Ces sources lumineuses sont issues des zones urbaines en général mais aussi de manière importante des zones industrielles et artisanales.

Impact positif : /

Impact négatif : ?

7.3.2.3 Infrastructures de transport

a) Lignes électriques

Un étude réalisée par la LPO PACA sur les lignes Moyenne et Haute Tension rapporte que pour les rapaces, les oiseaux morts retrouvés ont été respectivement le faucon crécerelle (32%), la buse variable (30%), le Grand-duc d'Europe (8%), et le Milan noir (6%), toutes ces espèces étant visées par le site Natura 2000 de l'Île de la Platière.

Par ailleurs, les collisions d'oiseaux sur les câbles ne sont pas limitées exclusivement aux rapaces ; Notamment les laridés, les passereaux et les échassiers seraient autant concernés.

L'impact des lignes électriques concerne dans cette étude autant les Très Haute Tension, que les Haute Tension et les Moyennes Tension. L'équipement de certaines d'entre elles restent une réponse, mais incomplète, nombreuses étant les espèces nocturnes ou migrant la nuit.

L'impact de ces types de lignes électrique est confirmé sur le site avec plusieurs cas de collisions constatées avec des espèces comme le héron cendré, le grand cormoran, le cygne tuberculé et le Grand-duc.

La forte densité de lignes combinée à une position du site sur l'axe migratoire et à la présence fréquente de brouillard renforce la probabilité de destruction d'individus.

A la périphérie du site, des cas d'électrocution de cigogne blanche sont aussi connus.

Impact positif : /

Impact négatif : mortalité d'oiseaux à enjeu pour le site

b) Infrastructures routières

De la même manière, la collision d'oiseaux avec des véhicules a été constatée, en particulier sur la RD4 et sur la route intercommunautaire.

L'importance de la circulation, la vitesse importante des véhicules et l'absence d'écran favorisant l'évitement de la voie par les oiseaux renforcent ce risque.

7.3.2.4 Agriculture

Étant donné les cultures mises en œuvre dans le site Natura 2000, les pratiques culturales (moisson tardive...) et les espèces visées par le site, il apparaît peu probable que l'activité agricole puisse avoir un impact direct sur les espèces.

7.3.2.5 Sylviculture

La sylviculture est réglementée dans la partie du site comprise dans la Réserve Naturelle, en particulier sur la période d'exploitation. Cela permet d'éviter un impact lors de la période de reproduction, comme un dérangement à proximité d'une colonie de reproduction d'oiseaux ou une destruction de nids. Sur le reste du site, l'incidence dépend de la prise en compte de cette période par les propriétaires.

7.3.2.6 Activité de suivis scientifiques

De nombreux suivis scientifiques sont réalisés tout au long de l'année par voies terrestre et fluviale. L'impact, lorsqu'il existe, s'exprime uniquement par du dérangement. Celui-ci est pris en compte par le gestionnaire ou les organismes de recherche extérieurs, même si parfois les phases d'interventions peuvent se produire lors de périodes sensibles.

7.3.2.7 Loisirs

a) Activités de loisir non motorisé

La fréquentation à pied s'effectue principalement par les sentiers existants et chemins, et particulièrement sur le sentier des hérons dans le cœur de la réserve et du site Natura 2000. L'observatoire permet au droit de la zone la plus sensible du vieux Rhône de donner un point de vue sur le fleuve tout en préservant la tranquillité du site.

Mais des difficultés subsistent :

- Des personnes sortent des sentiers balisés ou ne respectent pas les consignes de discrétion dans l'observatoire, particulièrement sur les secteurs de l'Île des Gravieres et de la Prairie des Oves ; cette fréquentation peut s'élever selon les secteurs jusqu'à près de 30% des piétons.
- Des personnes créent de nouveaux passages dans des zones naturelles en particulier sur les zones de rencontre : le chemin des puits, les boisements du nord du site Natura 2000 et le banc 1.
- Des personnes ne respectent pas la réglementation de la Réserve, en particulier l'interdiction d'introduction d'animaux domestiques, la cueillette ou les feux : ensemble du périmètre de la Réserve

Les impacts sont susceptibles d'être importants, en particulier lors de la nidification, de halte migratoire et de l'hivernage, périodes de haute sensibilité.

Plusieurs actions déjà mises en place devraient abaisser du moins partiellement le niveau d'impact comme la sensibilisation des scolaires et du grand public ainsi que l'augmentation des contrôles dans le cadre de la réglementation de la Réserve Naturelle et de l'ENS. Cependant, la fréquentation piétonne, contrairement à la chasse, la navigation et la circulation des véhicules à moteur, ne fait pas l'objet d'une réglementation particulière visant à assurer la tranquillité des zones les plus sensibles.

Dans le cadre d'une réorganisation de la fréquentation piétonne, 6 projets de nouveaux sentiers sont prévus pour tout ou partie dans le site Natura 2000. Ils sont calqués sur des sentiers ou chemins existants et intègrent la sensibilité des habitats et espèces. Le choix affiché dans cette réorganisation de la découverte des espaces protégés de la plaine est de limiter la fréquentation dans le cœur de la réserve tout en offrant davantage de sentiers pédagogiques sur le reste du territoire. Le remplacement de la passerelle d'accès à l'Île des Gravieres par un bac à chaîne et le déplacement de l'observatoire plus au nord sont programmés dans ce sens dans le plan de gestion de la Réserve Naturelle.

Impact positif : /

Impact négatif : dérangement par la présence de piétons sur les zones de tranquillité et de rassemblement d'oiseaux visés par le DOCOB

b) Activités nautiques

Se pratiquant toute l'année, elle induit un dérangement potentiellement de l'avifaune en période d'hivernage, de reproduction ou lors de halte migratoire.

L'activité nautique est déjà bien encadrée par la réglementation de la Réserve Naturelle, avec une zone d'interdiction de navigation sur le vieux Rhône depuis le barrage de Saint Pierre de Bœuf (PK51) et en amont de la confluence Rhône – Ruisseau de Marlet (PK56.5) comme sur toutes les îles. Cependant, des infractions sont constatées.

L'augmentation des contrôles dans le cadre de la Réserve Naturelle devrait permettre à terme de garantir avec la réglementation en place une certaine tranquillité du point de vue navigation pour le cœur du site.

Impact positif : /

Impact négatif : dérangement par la présence occasionnelle d'embarcations sur les zones de tranquillité et de rassemblement d'oiseaux d'eau visés par le DOCOB

c) Circulation et activités de loisirs motorisés

La circulation étant très importante dans le site, l'impact en terme de dérangement pourrait être substantiel. La facilité d'accès procurée par le dense réseau de chemins carrossables, plus de 50 km sur le site Natura 2000, génère autant de présence piétonne aux environs.

La circulation est cependant assez inégale entre les secteurs :

- Actuellement, le domaine public fluvial de la Réserve Naturelle n'enregistre quasiment aucune circulation à moteur du fait de l'installation d'obstacles sur tous les accès.
- Le reste de la Réserve Naturelle et l'ENS ne sont accessibles avec un véhicule que pour les riverains et leurs ayants droit, mais des infractions à la réglementation sont encore constatées.
- Les autres secteurs non encadrés par une réglementation spécifique présentent des niveaux de circulation important.

Activité en pleine expansion, les loisirs motorisés sont susceptibles d'avoir un impact beaucoup plus important :

- soit par destruction : la circulation en milieu naturel sur les bancs ou sur les digues peut causer la destruction de nichées par exemple (petit gravelot...).
- soit par dérangement : le passage d'un engin peut provoquer la fuite d'un oiseau pendant la période de couvaison et induire de la prédation. Ce peut être également du dérangement sur les sites de remise diurne ou d'alimentation avec pour effet une dépense énergétique supplémentaire mettant en péril l'individu.

La circulation en milieu naturel hors chemin ouvert à la circulation étant interdite, une augmentation de la sensibilisation et du contrôle devrait pouvoir diminuer ces impacts importants sur l'avifaune.

Impact positif : /

Impact négatif : dérangement par la présence et circulation de véhicules à moteur

d) Activité de pêche

La pêche est possible sur près de l'ensemble des milieux aquatiques du site et sur toute l'année, pouvant impliquer un impact potentiel par dérangement sur la plupart des oiseaux d'eau.

Il est à noter cependant que les principaux points de pêche sont les quais de Serrières pouvant se prolonger plus au sud dans le site Natura 2000, au niveau du siphon et sur l'amont de la lône Platière. Toutefois au sein de sites peu fréquentés, la présence ponctuelle d'un seul pêcheur en période sensible peut être à l'origine d'un dérangement important.

Concernant la pêche à l'aide d'une embarcation, il est constaté une méconnaissance de la réglementation avec plusieurs infractions observées.

Impact positif : /

Impact négatif : dérangement par la pêche occasionnel sur les zones de tranquillité et de rassemblement d'oiseaux d'eau visés par le DOCOB

e) Activité cynégétique

L'information sur les prélèvements cynégétiques n'est disponible à ce jour que sur les oiseaux d'eau.

Les prélèvements portent à plus de 50% du tableau de chasse oiseaux d'eau sur le Canard colvert. Considérant l'hypothèse de la sédentarisation de la population locale (cf. fiche du Canard colvert), il semble possible de comparer les effectifs maxima relevés lors des comptages hivernants aux prélèvements et aux lâchés effectués par les ACCA.

Les prélèvements entre 2007 et 2010 représentent de l'ordre de 40% des effectifs présents au moment des comptages sur le site au cœur de l'hiver (mi décembre et mi janvier). Les lâchés de reproductions réalisés début mars représentent pour leur part entre 10 et 20% de ce même effectif. Il est à constater sur cette même période qu'il y a de manière parallèle un maintien voire une baisse du nombre d'individus lâchés, une relative stabilité du nombre d'individus prélevés par la chasse et une augmentation de l'effectif d'hivernants comptabilisés sur le site.

Les prélèvements effectués semblent être du même ordre de grandeur que l'accroissement de la population.

Espèce	Effectif max hivers 2007 à 2010	Moyenne des prélèvements	% de l'effectif max + lâchés	Lâchés de reproducteurs
Canard colvert	724	303	42%	70 à 140

Les prélèvements de Foulque macroule sont peu importants de l'ordre de 5% de l'effectif hivernant.

Pour les autres espèces comme le Canard chipeau, la Sarcelle d'hiver, les fuligules milouin et morillon, le pourcentage du prélèvement par rapport aux effectifs du site sont sans commune mesure (de 1 à 10 fois le nombre d'individus présents instantanément), témoignerait d'un flux migratoire important traversant le site.

Bécassine et poule d'eau : effectifs non valables

Pour les autres espèces chassables l'absence de données sur les prélèvements et les niveaux de population ne permettent pas de procéder à ce type de comparaison.

Les lâchés peuvent par ailleurs avoir des conséquences importantes sur les populations, selon les souches utilisées. Pour le Canard colvert, cela aurait conduit à une dégénérescence génétique suite à des croisements avec des populations domestiques, avec des modifications comportementales. Aujourd'hui, les ACCA déclarent utiliser des oiseaux non abâtardis pour les lâchés de reproduction.

Les actions d'agraineage effectué en général peuvent avoir un effet à double tranchant : en apportant une ressource supplémentaire elles peuvent favoriser une espèce cible, mais un apport important de ressource alimentaire peut également favoriser des espèces opportunistes (corvidés, goélands...) qui vont en retour créer une pression plus importante sur des espèces spécialistes plus sensibles.

Le périmètre de la zone non chassable étant relativement découpé et généralement d'une faible largeur, la chasse peut induire un dérangement durant la période d'ouverture soit par le bruit des tirs soit par la divagation des chiens. Le changement de pratique liée à l'installation du sanglier et du chevreuil (développement de battues) conduit à une plus forte fréquence de dérangement dans les zones hors chasse du fait de l'incursion de chiens courants.

La période la plus critique reste donc le cœur de l'hiver, moment où les individus sont les plus fragiles. Cependant, les données de comptage montrent toujours un effet refuge important de la Réserve Naturelle en période de chasse : 10 des 11 secteurs de vieux Rhône regroupant le plus d'oiseaux d'eau en hivernage lors des 4 derniers hivers sont en réserve de chasse.

Quelques espèces comme le Milan noir, le Guêpier d'Europe ou la Pie-grièche ne sont pratiquement pas présentes lors de la période de chasse, et ne sont donc pas susceptibles d'être impactées par cette activité.

Impact positif : Régulation de la population de sangliers, connaissance de la population de canards colverts

Impact négatif : Les données disponibles ne mettent pas en évidence d'impacts significatifs, mais ce sujet resterait à étudier de manière plus approfondie principalement pour le Canard chipeau, la Sarcelle d'hiver et la Bécassine des marais, sur la base des tableaux de chasse et des effectifs transitant par le site. L'effet du dérangement par la fréquentation semble marginal. Le développement récent de la chasse au chien courant (sanglier, chevreuil) se traduit par des incursions constatées dans les zones de tranquillité hors chasse.

8. ENJEUX DE CONSERVATION

8.1. Synthèse des enjeux habitats d'espèces

Le diagnostic écologique et socio-économique a permis de relever les grands enjeux habitats d'oiseaux du site, mais également, en fonction des facteurs naturels et anthropiques, leur état de conservation.

Concernant les « **Grandes pièces d'eaux libres et profondes** », la question est posée de la dégradation de leur qualité, au vu de l'évolution du peuplement de foulques macroules, de fuligules milouins et morillons. L'état de conservation peut être qualifié de « **bon ?** ».

Pour le grand habitat « **Eaux libres peu profondes** », il reste déficitaire en surface, avec une régression forte globale. La qualité de ce grand habitat n'est pas optimale, combinant des secteurs sur le vieux Rhône peu productifs et des secteurs productifs comme les lônes mais en forte régression. L'état de conservation peut être considéré comme **moyen**.

Les trois enjeux suivants concernent les habitats de grèves, zones d'interface tantôt inondées, tantôt exondées.

Les « **Espaces très fréquemment inondés hors roselière** » regroupent des surfaces extrêmement faibles. L'absence de dynamique fluviale et le manque de variations du débit moyen se traduisent par une mauvaise fonctionnalité de ce grand habitat d'espèces. L'état de conservation peut être qualifié, par conséquent, de **défavorable**.

Le grand habitat « **Roselières** » représente globalement une surface faible avec absence de roselières aquatiques. Au vu de la mauvaise fonctionnalité de l'hydrosystème, leur pérennité reste incertaine. L'état de conservation est qualifié de **défavorable**.

Concernant le grand habitat « **Espaces peu fréquemment inondés** », l'analyse a été détaillée par habitats spécifiques :

- Concernant les « **Talus d'érosion** », ils restent relictuels. L'absence de dynamique fluviale explique les très faibles surfaces concernées et la mauvaise fonctionnalité de ces micro-habitats. L'état de conservation est **défavorable**.
- Les habitats spécifiques « **Graviers et saulaies** » sont également relictuels. Ils sont non fonctionnels et fortement déficitaires pour les mêmes raisons que les talus d'érosion. L'état de conservation est également **défavorable**.
- Les « **Prairies humides** » portent sur de faibles surfaces, qui ont nettement diminué ces dernières décennies. L'état de conservation est **défavorable**.

Pour le grand habitat « **Espaces boisés** », l'analyse peut également être détaillée à trois niveaux :

- Les « **Boisements irréguliers avec grands arbres** » : Le remplacement progressif des structures forestières héritées de la populiculture par de la forêt de bois durs en cours de maturation pourrait conduire à terme à préserver une structure irrégulière de boisement. Cependant, il existe à moyen terme un risque important de déficit en arbres supports pour les grandes espèces d'oiseaux. L'état de conservation peut être qualifié de **moyen**.
- Les « **Taillis** » : En situation naturelle, ce sont des stades juvéniles de forêt de bois tendres. Aujourd'hui, ils sont inexistantes et remplacés par des forêts de bois durs à structure dégradée. L'état de conservation de cet habitat est **moyen**.

- Les « **Grands arbres isolés** » : Ils correspondent à des arbres isolés en situation de haies, de pré-bois ou émergeant de structures forestières. La situation est similaire à celle des boisements irréguliers. L'état de conservation est **moyen**.

Le grand habitat des « **Pelouses sèches et buissons** » est aujourd'hui relictuel. La forte régression de ses surfaces implique qu'il n'est plus suffisant pour accueillir les oiseaux typiques des prairies. L'état de conservation est **défavorable**.

Le grand habitat des « **Espaces agricoles** » est témoin d'une perte de la diversité de cultures et d'un agrandissement significatif des parcelles. Cela conduit à une certaine homogénéité et à une baisse de l'attractivité pour l'avifaune. L'état de conservation est considéré comme **défavorable**.

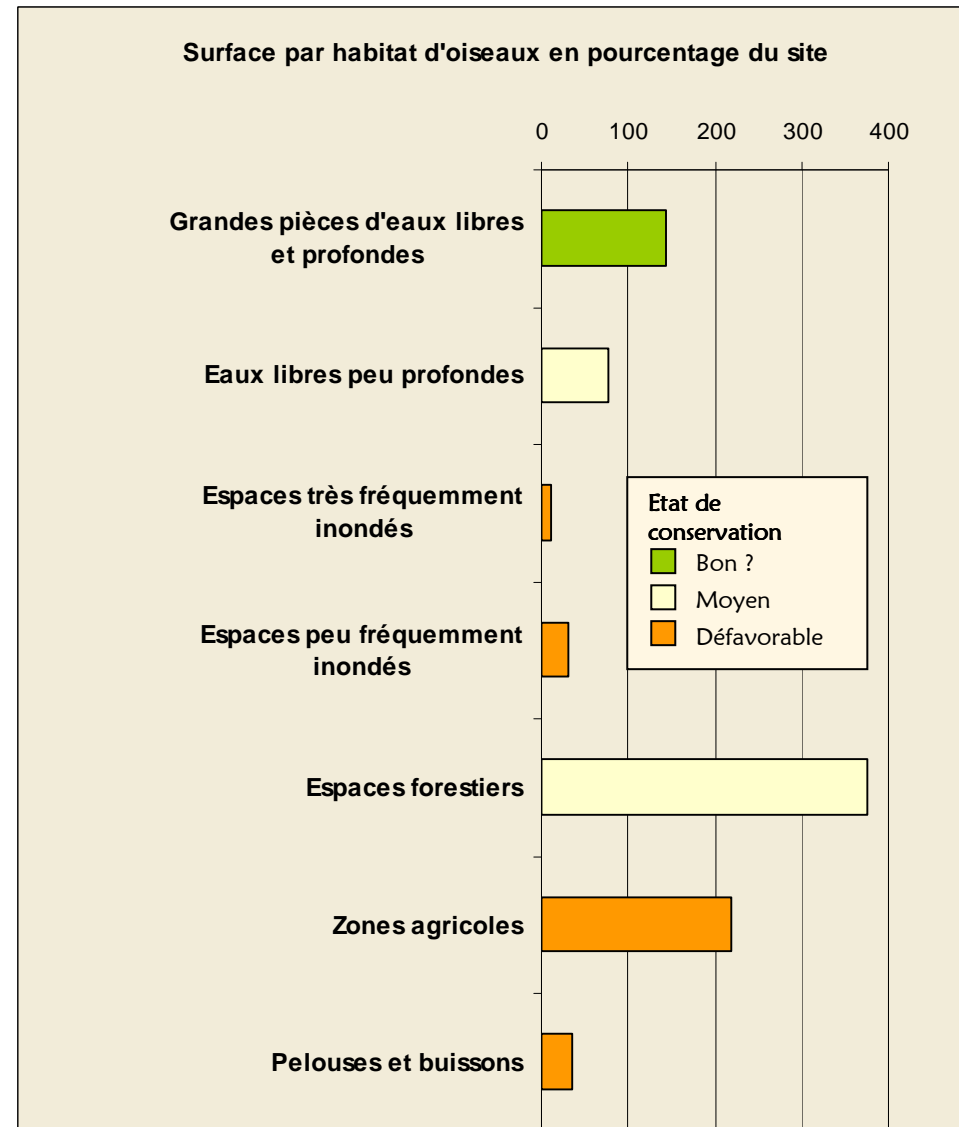
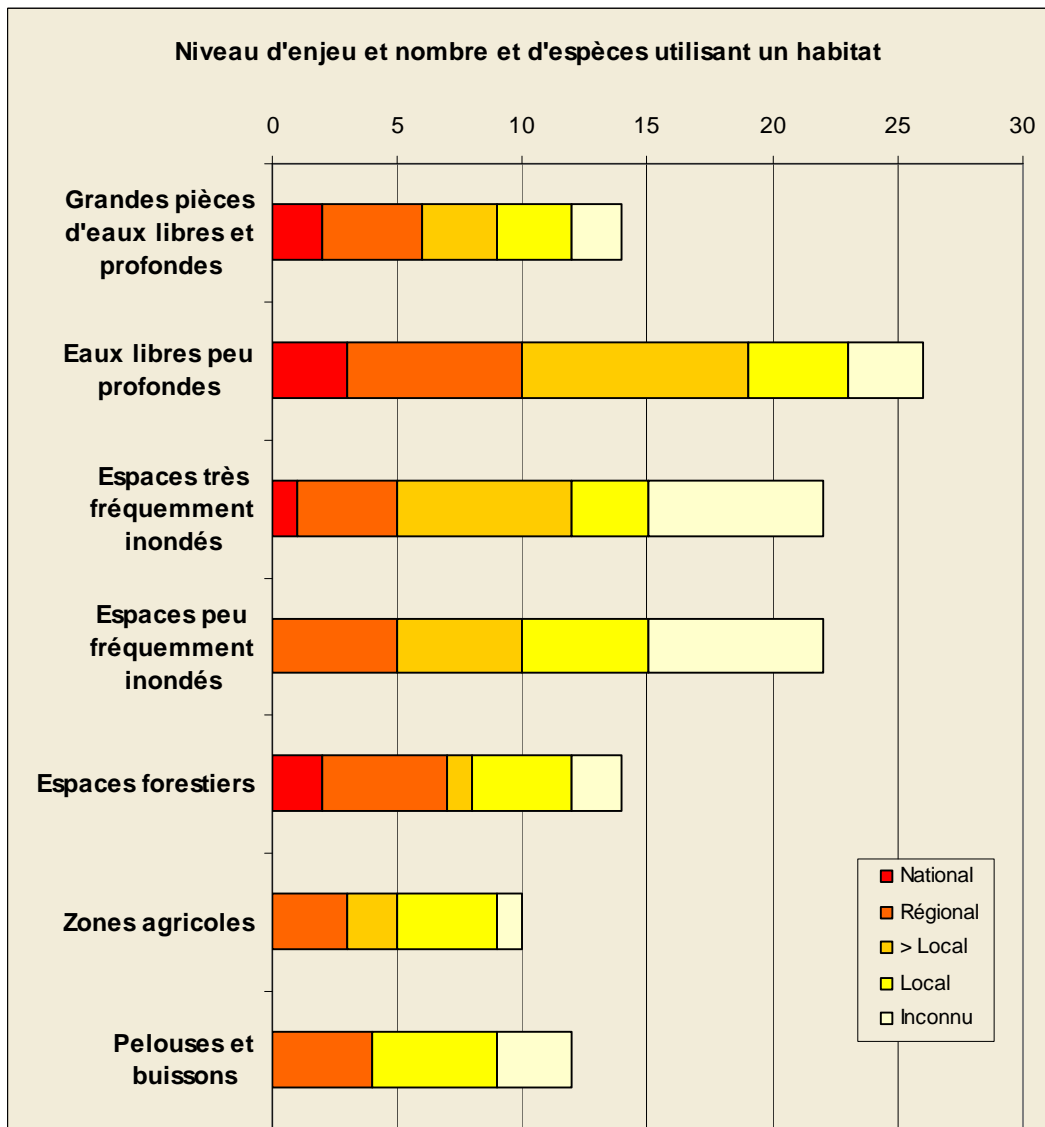


Figure 5 : Comparatif niveau d'enjeu et nombre d'espèces utilisant un habitat et surface et état de conservation de cet habitat

8.2. Convergence des enjeux du DOCOB « Habitats, faune, flore » et des enjeux de l'Avenant « Oiseaux »

La synthèse des enjeux « Oiseaux » du site montre une convergence importante avec ceux issus du DOCOB « Habitats, faune, flore », mis à part trois enjeux spécifiques aux oiseaux :

Enjeu directive « Oiseaux »	Enjeu directive « Habitats, faune, flore »
Grandes pièces d'eaux libres et profondes	<i>Pas d'enjeu correspondant</i>
Eaux libres peu profondes	Vieux Rhône et poissons d'eau vives Et Habitats aquatiques des annexes fluviales, libellules et batraciens
Espaces très fréquemment inondés	Habitats amphibies
Espaces peu fréquemment inondés	<i>Pas d'enjeu correspondant</i>
Espaces forestiers	Forêt à bois tendres Et Forêt à bois durs
Zones agricoles	<i>Pas d'enjeu correspondant</i>
Pelouses et buissons	Habitats prairiaux

Chacun de ces enjeux sont dépendants de un ou plusieurs facteurs influençant, conditionnant leur maintien ou leur restauration.

Etant donné la convergence des enjeux, nous pouvons citer à nouveau les facteurs influençant du DOCOB « Habitats, faune, flore » :

- Débit réservé : Il correspond au débit de fuite laissé en aval du barrage de Saint Pierre de Bœuf dans le vieux Rhône. Le niveau de ce débit influence directement les milieux humides annexes tels que les lînes, les mares, mais aussi les boisements et prairies humides par l'intermédiaire de la nappe alluviale. De manière indirecte, il influence de nombreuses espèces.
- Qualité de l'eau : Elle correspond à la quantité de nutriments, de polluants et de calories (rejet d'eau chaude) contenue dans l'eau suite aux différents rejets ou apports industriels, urbains et agricoles. Les taux vont ainsi conditionner l'eutrophisation du milieu, la survie de certaines espèces exigeantes et la pratique de certaines activités (pêche...).
- Ouvrages : Ce sont les aménagements transversaux ou longitudinaux de type barrages, seuils... qui créent des ruptures dans la continuité des milieux (notion de corridor écologique). Les conséquences sont par exemple l'impossibilité pour les poissons migrateurs d'atteindre leur zone de reproduction en amont.
- Niveau nappe : La nappe phréatique dans la plaine a un rôle essentiel, lui conférant son caractère humide si spécifique aux vallées alluviales. Les milieux en présence, les espèces faunistiques et floristiques inféodées sont entièrement dépendantes de cette nappe et en particulier de son niveau. Il doit être pour les sols au-dessus de la couche de graviers dans laquelle circule la nappe afin d'humidifier convenablement la couche supérieure de limons et sables.

- Dynamique fluviale : c'est le processus naturel de tout cours d'eau se traduisant par une mobilité du chenal dans son lit majeur : Le cours d'eau érode ses berges, redépose ses matériaux érodés plus en aval, les reprend à nouveau... Ainsi, constamment les milieux proches du chenal sont rajeunis, reconstituant des habitats d'un grand intérêt écologique.
- Marnage hors crue : c'est la variation naturelle du niveau d'eau dans la nappe et dans le cours d'eau en relation avec les saisons, ceci sans parler des crues inondantes. Ce paramètre a pour effet l'installation sur les berges en pentes douces, soumises à ces variations fréquentes de niveau d'eau, de communautés végétales très particulières (« habitats amphibies »). Leur rareté leur confère un fort intérêt patrimonial et constitue également des habitats essentiels pour les oiseaux d'eau.
- Fréquence d'inondation : cela ne concerne que les crues inondantes, qui vont donc avoir des effets sur les milieux terrestres environnant le cours d'eau. Ces crues sont essentielles dans le maintien du caractère humide d'un milieu, par effet direct et par le rechargement des nappes alluviales.
- Type de gestion : Il correspond à la gestion appliquée sur un milieu. Pour un milieu de type prairie, il correspond au type d'entretien comme la fauche ou le pâturage par exemple. Pour un boisement, cela peut être la sylviculture en peupleraie ou une gestion conservatoire.
- Espèces invasives : elles peuvent constituer un facteur essentiel dans l'état de conservation d'un habitat ou d'autres espèces, certaines ayant le pouvoir de remplacer une communauté végétale ou une espèce par exemple.

Afin, de prendre en compte au mieux les enjeux « Oiseaux », il est nécessaire de rajouter les facteurs influençant suivants :

- La perte d'habitats suite à une modification de la vocation d'un milieu (urbanisation...) : cet aspect concerne uniquement la périphérie du site avec la perte de zones agricoles, d'éléments du paysage et de milieux naturels
- Le dérangement par les activités humaines : comme le montre le diagnostic socio-économique, de nombreuses activités peuvent produire du dérangement comme la circulation motorisée, la sylviculture, les travaux d'entretien, les activités de loisir, les suivis scientifiques...
- La destruction d'individus ou d'œufs, comme la problématique de collision avec les câbles, la circulation motorisée, les entretiens pendant les périodes de nidification...

9. DEFINITION DES OBJECTIFS, ACTIONS ET MESURES

9.1. Définition des objectifs

Suite à la convergence des enjeux, et dans un souci de simplification, il est proposé de garder une trame d'objectifs équivalente au DOCOB « Habitats, faune, flore », tout en faisant des ajouts si nécessaire.

L'ensemble de ces objectifs correspond à une vision à long terme de la gestion du site. Un certain nombre d'actions en découle, donnant des objectifs de gestion à court terme du site.

Ces dernières seront ensuite déclinées en Mesures à réaliser sur les années à venir (période couverte par le document d'objectifs).

Il est proposé une organisation par grands thèmes qui permet de structurer les propositions :

- Animation Docob et Pédagogie – ANIM
- Gestion des habitats naturels – HAB
- Gestion des espèces – HES (objectif « Oiseaux » spécifiquement)
- Gestion de l'hydrosystème – HYD
- Mise en cohérence des politiques publiques – POL
- Amélioration des connaissances et suivis – SUIV

9.2. Définition des actions et mesures

La déclinaison des actions et mesures reprend celles issues du DOCOB « habitats, faune, flore » sur fond gris (texte inchangé) et celles issues de l'avenant.

a) **ANIM - Assurer l'animation, la coordination et l'information pour la mise en œuvre du DOCument d'Objectifs**

Cet objectif regroupe à la fois l'objectif initial COM 1 comprenant le volet information et communication et en plus les aspects d'animation locale de la démarche Natura 2000 nécessaire à la mise en œuvre de mesures de gestion concrètes.

- *ANIM 1.1 - Animer et coordonner la mise en œuvre du DOCument d'Objectif*

La mise en œuvre du DOCOB, son actualisation en rapport avec les évolutions des enjeux, des usages du site... nécessite un suivi et une coordination des différentes mesures prévues.

Cela consiste dans un premier temps à l'animation des réunions du COMité de PILotage, mais aussi à la gestion administrative et financière, à la réalisation d'un bilan annuel et enfin à assurer un suivi de réalisation des différentes mesures.

Dans un deuxième temps, cette action comprend l'engagement de contacts personnels avec les propriétaires et/ou les gestionnaires afin de leur proposer des mesures concrètes de gestion des habitats dont ils sont propriétaires et/ou exploitants. C'est le cas notamment des prairies sèches, des forêts alluviales privées, du domaine public concédé. Ces mesures de gestion peuvent s'inscrire dans le cadre des contrats ou chartes Natura 2000.

Il s'agit d'un important travail d'animation et de concertation (contacts, visites de terrain, assistance technique...)

- *COM 1.2 - Campagne d'information des propriétaires, gestionnaires et usagers*

La mise en œuvre effective de la plupart des actions préconisées dans ce document d'objectifs est conditionnée par l'adhésion individuelle des propriétaires et exploitants des biens situés dans le site.

L'information individuelle des propriétaires et le dialogue avec ces derniers, les gestionnaires et exploitants des espaces naturels, conditionnent la réalisation d'un nombre important d'objectifs et d'actions relatifs à la gestion des habitats. A ce titre, cet objectif est primordial.

Cet objectif consiste à réaliser une campagne d'information sur les principes de Natura 2000, et présentation du document d'objectifs aux partenaires locaux et usagers des sites, afin de permettre une appropriation de la démarche par les acteurs directement concernés. Ce travail doit permettre de faire prendre conscience aux propriétaires et usagers de la richesse de leur patrimoine et de l'intérêt qu'ils ont, et que la France a de le préserver.

• **COM 2 - Promouvoir une valorisation touristique et pédagogique du site**

Loin d'être une "mise sous cloche" des espaces naturels, la procédure Natura 2000 doit permettre aux collectivités de valoriser leur patrimoine et de promouvoir une certaine image de la nature auprès du grand public. Des équipements d'accueil et de découverte du patrimoine d'intérêt Européen (mais également local et national) doivent être élaborés, et une politique cohérente de mise en valeur des sites doit être renforcée ou mise en place.

- *COM 2.1 - Favoriser la mise en place d'équipements d'accueil et de découverte ou l'utilisation et l'amélioration de ceux existants*

Cette mesure propose la conception et la réalisation de produits pédagogiques, de type sentier d'interprétation avec panneaux d'informations, intégrant les notions de patrimoine naturel, d'habitats et d'espèces d'intérêt Européen, le concept du réseau Natura 2000...

- *COM 2.2 - Mettre en œuvre une politique cohérente de mise en valeur des sites*

Une action de coordination des différents projets de mise en valeur touristique et pédagogique permettrait d'assurer une cohérence sur le site.

Cette action passe par un travail d'animation auprès des collectivités locales et associations afin de fédérer les initiatives locales.

b) **HAB – Gestion des Habitats naturels**

• **HAB 1 - Promouvoir des techniques de gestion forestière respectueuses des caractéristiques des forêts alluviales**

Les boisements constituent les milieux naturels les plus étendus sur le site, et à ce titre, ils représentent un des enjeux majeurs.

Les grands axes d'une politique de gestion des forêts alluviales privées des particuliers :

- la liberté des propriétaires de choisir les options de gestion de leurs boisements
- l'exploitation traditionnelle des boisements à faibles potentialités demeure (bois de chauffe, caisserie...)
- la promotion d'une sylviculture d'amélioration des peuplements en place : Ce point est fondamental pour assurer la préservation des forêts alluviales dans les secteurs à potentialités élevées. L'objectif est de promouvoir une sylviculture basée sur l'amélioration des peuplements naturels existants, en favorisant les espèces locales "précieuses" telles les frênes, les grands érables, les tilleuls, les noyers, etc. Pour cela, il est nécessaire de prévoir :
 - o Un budget pour l'animation et la vulgarisation des techniques
 - o Des aides pour inciter les propriétaires à s'orienter dans cette voie
- ne pas favoriser l'extension de la populiculture à l'intérieur du site

- l'évaluation de ces politiques se fera au regard de l'évolution des superficies d'habitats forestiers dans le site

Les mesures proposées visent à développer une sylviculture traditionnelle basée sur le traitement des essences locales dans les peuplements naturels. Il importe de favoriser la gestion de ces espaces afin de maintenir en place ces formations forestières et de favoriser leur régénération tout en permettant une valorisation économique des parcelles considérées.

- *HAB 1.1 - Sensibiliser à l'intérêt des méthodes de sylviculture traditionnelle*

Un premier aspect concerne le développement des contacts avec les propriétaires forestiers pour leur présenter des modes de gestion basés sur la sylviculture traditionnelle. Il rejoint l'objectif d'animation (ANIM 1.1), dans lequel il est décrit plus amplement.

Trois placettes de démonstration d'environ 0,5 hectares de balivage au profit des frênes et érables avaient été mises en place sur le site lors du premier DOCOB. L'objet était la sensibilisation et la vulgarisation aux modes de gestion proposés par le moyen de réunion avec les propriétaires forestiers. Cette opération a été développée par le CRPF.

La suite proposée à cette opération est la réalisation d'un bilan de l'opération.

De nouvelles opérations de sensibilisation sont proposées reposant sur des cas concrets de type contrat Natura 2000 déjà mis en place ou en cours de montage :

- organisation d'une réunion de vulgarisation
- recherche de parcelles à traiter et motivation des propriétaires

De la même manière, lors du dernier DOCOB, l'élaboration d'un guide de sylviculture avait été proposé dans le but de donner des informations précises, claires et adaptées aux différents types de forêts présentes sur le site.

Ce document a été réalisé par le Centre Régional de la Propriété Forestière Rhône-Alpes en collaboration avec l'Association des Amis de l'Île de la Platière et diffusé largement auprès des propriétaires et gestionnaires de milieux forestiers.

Une mise à jour de ce guide apparaît nécessaire, notamment dans le but de présenter davantage les actions proposées dans les contrats Natura 2000. Cette mise à jour sera accompagnée d'une plaquette de vulgarisation du guide.

- *HAB 1.2 - Sensibiliser à la prise en compte des enjeux oiseaux dans la gestion sylvicole*

Au-delà de la sensibilisation aux méthodes de sylviculture traditionnelle, il apparaît nécessaire de communiquer auprès des propriétaires sur la spécificité des enjeux oiseaux. Il rejoint l'objectif d'animation du site.

Certains points apparaissent essentiels comme :

- éviter les coupes lors des périodes de nidification (mars) avril à juillet et mi-novembre à fin février hormis dans la Réserve Naturelle où elles sont déjà encadrées,
- maintenir des arbres sénescents ou morts sur pied ou au sol,
- laisser se développer des arbres à gros houppiers,
- mettre en place ou maintenir une structure forestière irrégulière pour les forêts à bois durs,
- maintenir des grands arbres isolés,
- Conserver le lierre sur les arbres,
- Ne pas broyer le sous-étage des parcelles forestières.

Ces éléments seront repris au sein de la charte et des cahiers des charges des contrats Natura 2000. Par ces moyens, les engagements des propriétaires volontaires pourront être formalisés, ouvrant droit à des avantages fiscaux et/ou des subventions.

- **HAB 2 - Favoriser une gestion des forêts privées basée, en fonction des opportunités, sur la conservation, la restauration des habitats ou une sylviculture intégrant le maintien de la biodiversité**

La mise en œuvre concrète d'une gestion concertée des forêts alluviales passe évidemment par une phase de dialogue et de concertation avec les propriétaires concernés. Pour qu'une gestion conventionnelle puisse être mise en place en partenariat avec les propriétaires particuliers, deux actions d'accompagnement sont primordiales :

- HAB 2.1 : Assurer une aide à la décision
- ANIM 1.1 : Contact avec les propriétaires pour l'élaboration de contrats de gestion et de charte Natura 2000

En outre, une réflexion doit être engagée pour favoriser une gestion "sylvi-environnementale" des forêts privées des acteurs publics : collectivités, état, établissements publics... (HAB 2.3).

- *HAB 2.1 - Assurer une aide à la décision aux propriétaires forestiers privés pour la gestion de leurs parcelles*

La mesure comprend la réalisation de diagnostics préalables aux travaux sylvicoles chez les propriétaires demandeurs, avec pour chaque propriété, rédaction d'un document comportant :

- une description et analyse des peuplements en place
- des prescriptions techniques par type de peuplement
- une programmation des travaux à effectuer par parcelle

L'opérateur pressenti est le Centre Régional de la Propriété Forestière Rhône-Alpes en collaboration avec la structure animatrice.

- *HAB 2.4 - Apporter une réponse aux propriétaires prêts à vendre leurs parcelles en habitat naturel (boisements, prairies...) hors Réserve Naturelle et Espace Naturel sensible*

Cet objectif fait suite au constat de l'absence d'acquéreur pour des parcelles forestières principalement en vente dans le site Natura 2000, mais hors Réserve Naturelle et Espace Naturel Sensible. En effet, les parcelles concernées étant de petites tailles et l'activité sylvicole étant en déclin, les ventes ne suscitent que peu d'intérêt.

Pour autant, ces parcelles présentent un intérêt certain au titre de Natura 2000 avec des habitats ou espèces d'intérêt communautaire ou des forts potentiels de restauration. Cela justifie, comme cela est le cas sur la Réserve ou l'ENS, la possibilité de l'acquisition par un acteur public ou autre structure dans le but d'une gestion conservatoire.

Concernant le territoire du département de l'Isère, le Conseil Général pourrait voir l'extension de la zone d'Observation de l'ENS existante aux zones naturelles (forêts, prairies, friches...) du site Natura 2000.

- **HAB 3 - Favoriser une gestion conservatoire des forêts alluviales du domaine public ou propriétés de collectivités**

Les espaces riverains des cours d'eau (Rhône, lônes...) abritent des surfaces importantes d'habitats naturels et/ou d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire. A ce titre, les propriétaires, et en particulier à titre d'exemple les gestionnaires institutionnels, portent une responsabilité importante dans le maintien et/ou la restauration de ce patrimoine naturel exceptionnel. Loin de se substituer aux objectifs actuels de gestion appliqués à ces espaces (navigation, production énergétique, loisirs, etc.), les préoccupations de préservation des habitats et des habitats d'espèces doivent être intégrées à la gestion courante, et ne pas remettre en cause les opérations nécessaires à l'entretien des conditions de navigation, à la prévention des risques d'inondation, la pêche, la chasse, etc.

Cet objectif peut être décliné en deux actions, qui concernent principalement les espaces inclus dans les francs bords, sachant que les autres espaces riverains font l'objet de propositions d'actions dans divers autres objectifs.

- *HAB 3.1 - Apporter une aide à la décision aux collectivités et acteurs publics pour la gestion de leurs parcelles*

La préservation des habitats naturels doit s'inscrire dans les réflexions globales de gestions et d'aménagements des milieux. En effet, toute mesure d'entretien par exemple peut avoir un impact qu'il soit positif ou négatif.

Il apparaît nécessaire d'aider les collectivités et les acteurs publics dans leurs orientations de gestion et d'aménagement

Pour le Rhône et le canal, la réflexion a lieu dans le programme de réhabilitation des tronçons court-circuités (restaurations des îles, optimisation des débits réservés, gestion de la ressource en eau souterraine...).

La CNR est soucieuse de définir une gestion spécifique de ces forêts, en collaboration avec les organismes spécialisés. A ce jour, près de la totalité des surfaces de boisements significatifs du Rhône court-circuité de Péage de Roussillon ont fait l'objet de diagnostics forestiers et pour une grande partie sont en gestion conservatoire.

Il s'agit donc aujourd'hui de travailler sur deux aspects :

- Favoriser la gestion des nouvelles surfaces diagnostiquées en gestion conservatoire ; Cela pourrait déboucher sur des contrats ou chartes Natura 2000 ; Cet aspect rejoint l'objectif ANIM 1.1.
- Conduire à la mise en place d'un « code de bonnes pratiques » de l'entretien des berges et marges fluviales du Rhône, ceci dans le but d'améliorer sensiblement la qualité des milieux gérés et en prenant en compte les exigences du cahier des charge spécial de l'aménagement. Il doit implicitement prendre en compte les plans et actions déjà développés dans le cadre de la Réserve Naturelle. Il peut se traduire par des mesures simples, pour certaines déjà mise en place, sans obligatoirement de surcoût important, de type :
 - o traitement préférentiel d'espèces indésirables lors d'abattage de ligneux avec le développement d'autres techniques (écorçage préalable...)
 - o mise en place de mode de gestion limitant leur dissémination,
 - o préservation des arbres vivants ou morts utilisés comme perchoirs, dortoirs, site de nidification, mais également des arbres baignant et les embâcles utilisés par les oiseaux pour la pêche.
 - o adaptation des périodes d'intervention (abattage, fauche...) aux habitats et espèces à enjeu du site en évitant la période (mars) avril à juillet
 - o remplacement des interventions mécaniques par des interventions manuelles sur des secteurs sensibles (terrier de castors, site de nidification ...)
 - o utilisation de produits plus respectueux de l'environnement (huiles biodégradables...)

Ce « code » pourrait être un document indépendant ou pourrait être intégré dans le cadre de la Charte Natura 2000.

Les parcelles propriétés des collectivités territoriales (communes, syndicats...), ne représentent pas une surface très importante (de l'ordre de 12ha). Cependant, le principal de la surface étant des voies de circulation, ces parcelles jouxtent une part très importante de milieu naturel, justifiant leur prise en compte.

Comme pour le Rhône, deux aspects sont à développer :

- La réalisation d'un diagnostic qualitatif et quantitatif sur les parcelles autres que voies de circulation (boisements, prairies...) : diagnostics forestiers ou de prairies proposant les orientations de gestion ; cela peut aussi déboucher sur des contrats ou chartes Natura 2000.

- Conduire à la mise en place d'un « code de bonnes pratiques » de l'entretien et de l'aménagement des parcelles et voies de circulation du site avec des mesures proches de celles proposées pour le Rhône comme :
 - o Ne pas utiliser de produits phytosanitaires pour le désherbage des voies de circulation ;
 - o Entretien des haies et lisières de boisements par coupe et non par broyage ;
 - o Adapter les périodes de fauche en fonction des espèces patrimoniales présentes ;
 - o Limiter la dissémination des espèces invasives...

L'opérateur pressenti pour cette mesure est la structure animatrice.

• **HAB 4 - Assurer la restauration et la gestion extensive des habitats de prairies**

Les prairies alluviales présentes dans l'enveloppe du site sont les témoins d'une activité intense des cours d'eau avant les aménagements (zones pionnières après érosion), mais également de l'entretien du milieu par le pâturage ou la fauche réalisés par les riverains. A l'heure actuelle, la réduction de la dynamique des cours d'eau, conjuguée à l'arrêt de l'entretien traditionnel, concourent à la disparition des prairies par évolution spontanée vers des stades boisés, ou par conversion en terres labourées.

20 ha en prairie habitats Natura 2000 sont gérés par fauche ou pâturage dans le cadre de la Réserve Naturelle, ou en contrat Natura 2000.

- *HAB 4.2 - Mettre en place une gestion conservatoire des prairies alluviales basée sur un entretien extensif*

D'une manière générale, l'entretien extensif des prairies alluviales - destiné à préserver l'intérêt biologique du milieu plutôt qu'à fournir un revenu conséquent - peut se concevoir selon deux pratiques à ajuster aux caractéristiques de la prairie :

- l'entretien par le pâturage extensif : cette méthode est applicable à des surfaces assez grandes d'un seul tenant, car elle nécessite l'installation d'une clôture, la mise en place d'animaux domestiques en permanence ou temporairement et la mobilisation de moyens humains pour en assurer le suivi.
- l'entretien par fauche tardive : il peut être appliqué à des surfaces relativement petites, et doit généralement être précédé d'une action de débroussaillage au moins la première année, afin d'éliminer les rejets d'espèces ligneuses. Par la suite, une fauche tardive (après la floraison de l'essentiel des herbacées, soit en fin d'été ou à l'automne) sera mise en place, tous les ans dans le cas de prairies humides à moyennement sèches, à intervalle plus long dans le cas de prairies ou de pelouses très sèches. Dans tous les cas (hors sites spécifiques à pelouses très sèches et à surfaces réduites), la matière organique devra être exportée afin de conserver le caractère oligotrophe de ces milieux.

Actuellement, le site comporte 5 ha en fauchage tardif dont 2 ha en contrat Natura 2000 et 15.6 ha en pâturage tardif dont 5 sous contrat Natura 2000. Les gestions hors contrat sont assurées dans le cadre de la Réserve Naturelle ou de l'ENS.

L'objectif serait pour ce nouveau DOCOB de retrouver une surface en prairie se rapprochant davantage de la situation de 1965, soit de l'ordre de 26 ha gérés en habitat Natura 2000, soit environ 6 ha supplémentaires.

Deux mesures sont proposées :

- Maintien de l'entretien par fauche (ou broyage) ou pâturage tardif des surfaces gérées actuellement que ce soit dans le cadre des contrats Natura 2000, Réserve Naturelle ou ENS
- Restauration et entretien par fauche (ou broyage) ou pâturage de nouvelles parcelles

• **HAB 5 - Maintenir et/ou restaurer les habitats aquatiques dans un état de conservation favorable**

La qualité des milieux aquatiques annexes du Rhône (lônes, mares) est affectée par deux facteurs majeurs :

- l'aspect qualitatif : pollution de l'eau, eutrophisation...
- l'aspect quantitatif : réduction des débits qui entraîne l'alluvionnement, baisse des nappes...

Le maintien de ces habitats dans un état de conservation favorable passe par des actions de protection et de restauration de ces milieux très sensibles : amélioration ou déplacement des rejets dégradants, reconnections de lônes...

Une première opération de ce type a eu lieu avec succès sur la lône du Noyer, lors du précédent DOCOB.

- *HAB 5.1 - Mener des actions de restauration physique des annexes hydrauliques*

La partie biodiversité du Plan Rhône portant sur la restauration des lônes et autres milieux aquatiques annexes, est aujourd'hui relativement avancée. Les zones concernées sont les suivantes :

- Les lônes Bugnon, Noyer sud, Ilon, Limony (comprenant les casiers), Boussarde, Prieuré et la Sainte.
- Les autres zones humides que sont le marais des Oves et les deux gravières des Rotissots

Les différentes études ont permis de fixer quels types de restaurations apparaissent les plus adaptés au regard des enjeux Natura 2000 notamment, des choix en terme de réduction des pompages en nappe et de débit réservé ainsi que de l'aspect économique.

Les travaux devraient être réalisés à partir de l'automne 2011, selon les options choisies, et le programme établi.

Le but est d'obtenir à terme une diversité de milieux aquatiques et humides que ce soit en terme de trophie du milieu (eutrophe à mésotrophe), de régime hydraulique et hydrologique (courant ou stagnant, permanent ou temporaire) et d'habitats (herbiers à renoncules aquatiques, roselière aquatique...).

Les choix des options d'aménagement et de scénarios concernant la nappe et le débit réservé doivent être faits dans l'optique d'un bon état de conservation sur le long terme.

Cet objectif est complètement dépendant du HYD 3.

Il comprend trois volets distincts :

- La réalisation de l'ensemble des études de projets (en cours)
- L'exécution des travaux
- Le suivi de l'évolution des milieux, des habitats et des espèces

- *HAB 5.3 - Améliorer la qualité des rejets dégradants et déplacer les points de rejet situés dans les annexes hydrauliques*

D'une manière générale, la politique de traitement des rejets mise en œuvre par les collectivités amène une amélioration nette de la qualité des milieux aquatiques.

Cependant, il reste quelques points de rejets, principalement dans les annexes hydrauliques qui menacent la préservation de ces habitats particulièrement fragiles. Le maintien et/ou la restauration de la qualité de ces milieux sont généralement conditionnés par la suppression de tout rejet direct. A défaut d'y parvenir, on s'attachera à améliorer au maximum la qualité des eaux rejetées.

Différents points à traiter ont été recensés. Ils sont listés par ordre de priorité, en fonction de l'impact qu'ils peuvent produire sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Ils sont les suivants :

- Station du SIGEARPE : actuellement, le by-pass de la station s'opère très en aval dans le contre canal, alimentant directement la lône de la Platière. Cette pollution, bien que ponctuelle dans le temps, induit une pollution très impactante (mesure présente dans le précédent DOCOB)
- Station de Limony : un trop plein s'opère directement sur un des casiers d'Arcoule ; ce point constitue aussi une priorité.
- Station de Limony : le rejet de la station s'opère actuellement dans la lône de Limony ; ce rejet n'impacte pas directement d'habitat d'intérêt européen, mais il compromet tout projet de restauration de la lône. Dans le cadre du plan de restauration, ce point doit être résolu préalablement à tout travaux (mesure présente dans le précédent DOCOB).
- Rejet dans le ruisseau du Royet semblant venir de la station d'épuration de Saint Maurice. Il se jette dans le contre canal débouchant sur la lône Platière.
- Station de la cité CNR : le rejet s'opère actuellement dans des mares dans un boisement.
- Station d'épuration de Serrières et de Peyraud : le rejet s'effectue respectivement dans le vieux Rhône et dans le ruisseau de Crémieux avant de se jeter dans le Rhône en aval de la lône du Prieuré.
- Station d'épuration de Saint Pierre de Bœuf : la nouvelle station est en cours de réalisation ; la qualité du rejet devrait par conséquent être nettement amélioré.

- *HAB 5.6 - Mettre en place des moyens de lutte contre les espèces invasives des habitats aquatiques (Amorpha, Jussie, Myriophille du Brésil, Egeria...)*

La présence d'espèces invasives peut radicalement modifier l'équilibre d'un habitat, pouvant aboutir à la perte totale de son intérêt patrimonial comme cela a été observé sur de nombreux sites du Rhône en aval (perte totale de diversité, disparition d'espèces patrimoniales...).

Le plus souvent, l'absence d'intervention lors de la phase d'installation conduit à une irréversibilité du phénomène, à conséquence grave sur le site.

Les mesures proposées sont ainsi de deux ordres :

- Mettre en place une veille sur les sites, notamment ceux faisant l'objet de travaux, pour alerter de l'arrivée de ces espèces (diffusion d'information, suivi de site) : le but est de pouvoir réagir au plus tôt avant l'irréversibilité du phénomène. Une sensibilisation des acteurs du territoire sera nécessaire, réalisée par le moyen des différentes réunions, comités et rencontres organisés pour d'autres thèmes.
- En cas de présence avérée, mise en place de lutte spécifique contre l'espèce exotique cible : cela suppose d'opérer à une veille documentaire sur les moyens de traiter ces espèces et de mettre en place une lutte plus efficace et d'être présent dans les réseaux d'acteurs oeuvrant dans ce domaine. Les opérations de traitement, le plus souvent de type expérimental, nécessiteront des protocoles de suivi solide et des évaluations dans l'optique de leur amélioration.

- **HAB 6 – Maintenir et restaurer les habitats de grèves dans un bon état de conservation**

- *HAB 6.1 – Mener des actions de restauration physique des grèves du Rhône*

Dans le cadre des actions de restauration des annexes fluviales dans le Plan Rhône sont prévues des expérimentations de remobilisation des alluvions par le fleuve lui-même.

Les sites à l'étude sont les suivants : Les casiers d'Arcoule, l'entonnement de la lône Platière, les casiers de l'Île des Gravieres, le banc 3, et les casiers aval seuil de Peyraud rive gauche.

Un accompagnement en terme d'information et de sensibilisation sera à apporter aux riverains, afin d'expliquer en particulier les objectifs, la mise en œuvre et les résultats attendus.

Nombreuses sont les espèces d'oiseaux du site qui devraient réagir positivement suite à ces travaux. Plusieurs sont dépendantes des habitats issus de la dynamique fluviale pour leur alimentation (limicoles et habitats amphibiens,...) ou leur nidification (Petit gravelot et bancs de galets, Guêpier d'Europe et front d'érosion...).

Cette expérimentation est développée dans l'Action HYD8.

- *HAB 6.2 – Poursuivre la gestion des bancs dans le but de maintenir la diversité des habitats de grèves*

Les bancs du fleuve constituent une mosaïque d'habitats de grèves d'un grand intérêt pour le cortège avifaunistique du site, depuis les vasières, les bancs sableux ou graveleux sans végétation, aux prairies inondables, mégaphorbiaies et saulaies arbustives.

Cet état est entièrement dépendant de la gestion régulière qui est effectuée.

Le banc 2 fait l'objet d'un entretien estival par pâturage. Un broyage ou arrachage complémentaire est parfois effectué afin de limiter les espèces indésirables (ligneux, espèces exotiques). Une convention entre la CNR et l'AAIP encadre cette opération. Etant donné son résultat en terme d'habitats d'oiseaux, elle doit être poursuivie.

Cependant, la tendance à la création d'un bourrelet de berge très végétalisé au niveau de la ligne d'eau du débit réservé abaisse les surfaces d'interface terre – eau. Cette perte de ces zones rares dans le site nécessitera des interventions ponctuelles de type scarification.

Les autres bancs font l'objet d'un broyage annuel tardif, réalisé par la CNR dans le cadre du cahiers de charges spécial de l'aménagement, dans le but du maintien de la section d'écoulement du fleuve. Le remplacement de ce broyage par du pâturage sur certains bancs à l'image de l'opération du banc 2 est à l'étude. Il pourrait permettre une diversification plus importante en terme d'habitats.

- **HAB 7 – Amélioration de la capacité d'accueil avifaunistique des espaces agricoles**

- *HAB 7.1 - Favoriser une agriculture diversifiée avec des productions et pratiques culturales favorable à l'avifaune du site*

Etant donné le niveau de spécialisation et d'intensification de l'agriculture dans et autour du site, cette action implique des changements importants. Une réflexion globale doit être conduite afin de rechercher des solutions, dans un contexte socio-économique complexe.

Dans ce cadre, un diagnostic agricole des exploitations du site pourrait permettre de répondre à plusieurs points :

- Mieux connaître les pratiques des agriculteurs et avoir une vision prospective de l'évolution des activités agricoles en fonction des mutations du contexte socio-économique de la plaine.
- Valoriser le diagnostic comme un outil d'animation afin de favoriser une dynamique collective, en particulier au plan des pratiques agricoles.

Ce diagnostic pourrait être réalisé par la Chambre d'agriculture avec un accompagnement de la structure animatrice.

En fonction des résultats de ce diagnostic, un dispositif types Mesure Agro-Environnementale pourrait être lancé afin d'encourager à des changements de pratiques.

Dans le même temps, un certain nombre de pratiques actuelles sont favorables à l'avifaune et pourrait être maintenu ou mis en place de manière volontaire par les agriculteurs :

- Labour de fin d'hiver des chaumes préservant l'accès aux grains perdus lors de la moisson à l'avifaune hivernante ;

- Fauche ou récolte de l'intérieur vers l'extérieur de la parcelle afin de permettre la fuite de la faune pendant la récolte.
- Mise en place de barres d'effarouchement sur le matériel de fauche ou récolte ;
- Maintien ou restauration des linéaires de haies, des arbres isolés et des arbres de grande taille sur les pourtours des parcelles utiles à l'alimentation, au repos ou à la nidification de l'avifaune ;
- Mise en place de surface à couvert environnemental, de jachères « faune sauvage », de prairies permanentes spécifiquement dans le site et avec une gestion favorable à l'avifaune (entretien en septembre) ;
- Diminution des intrants et produits phytosanitaires.

La charte Natura prend en compte une partie de ces préconisations, permettant aux agriculteurs volontaires d'afficher leur engagement en contrepartie d'exonérations fiscales.

Un travail important de sensibilisation auprès des agriculteurs sera à produire sur le long terme de la part de la structure animatrice et des chambres d'agriculture, afin d'obtenir des résultats.

- **HAB 8 – Amélioration de la capacité d'accueil avifaunistique des espaces artificialisés tels que digues, contre-canaux, grands plans d'eau, délaissés de route...**

- *HAB 8.1 : Favoriser un entretien des aménagements et des délaissés favorable à l'avifaune*

La plaine et le site en lui-même ayant fait l'objet de nombreux aménagements (canaux, routes, Vélo Routes, zones urbaines, zones industrielles...), de nombreux habitats d'oiseaux ont été détruits. Or, il apparaît que certains espaces artificialisés peuvent reconstituer à terme des habitats d'oiseaux intéressants.

Il apparaît par conséquent essentiel de travailler sur ces espaces, étant donné les surfaces importantes concernées et la surface limitée d'habitats naturels.

Les propriétaires et gestionnaires de ces espaces doivent être sensibilisés aux enjeux oiseaux du site, afin qu'ils mettent en place des gestions extensives et/ou favorables à l'avifaune. Cela peut concerner notamment :

- La limitation des périodes d'entretien hors nidification (éviter de (mars) avril à juillet) et hivernage (mi-novembre à fin février),
- La mise en place d'une fauche ou faucardage tardif sur les espaces végétalisés par des herbacées (bords de routes, digues, contre-canaux, abords de parking, abords de bâtiments industriels...)
- La préservation des boisements et buissons voire leur restauration sur les espaces artificialisés comme les sections de digues où cela est possible, les bordures de contre-canaux, les bords de routes et chemins...
- La limitation voire l'arrêt de l'utilisation de produits phytosanitaires,
- La végétalisation à partir de semences ou de plants d'espèces locales,
- L'utilisation de barres d'effarouchement, la mise en place de fauche ou broyage de l'intérieur vers l'extérieur,
- La préservation des profils de digue en pente douce côté eau, zone très importante de stationnement d'espèces d'oiseaux limicoles lors de migrations et d'hivernage.
- La gestion extensive des espaces aquatiques et habitats de grèves du site et de sa périphérie en préservant la végétation type roselière, hélrophytes comme sur le vieux Rhône à Sablons - Serrières, le plan d'eau de Saint Pierre de Bœuf et de Saint Maurice l'Exil. Ils pourraient aussi faire l'objet d'aménagements de diversification des milieux afin de les rendre plus attractif pour l'avifaune ; cela pourrait ajouter un intérêt supplémentaire pour les promeneurs.

Les acteurs concernés sont particulièrement les collectivités, la CNR, les industriels, RFF.

c) HES – Gestion des espèces

• **HES 1 – Favoriser le retour d'espèces emblématiques du fleuve**

Suite aux nombreuses mutations de la plaine et aux nouvelles pratiques, plusieurs espèces nicheuses emblématiques du fleuve ont disparu, n'étant aujourd'hui présentes que lors de passages migratoires.

Or le site et la plaine pourraient offrir une capacité d'accueil pour ces espèces, en particulier suite aux travaux de restauration à venir.

Il s'agit par conséquent d'étudier et de mettre en place les moyens nécessaires à leur reproduction sur le site.

- *HES 1.1 – Favoriser la nidification de la Sterne pierregarin*

Cette espèce typique des fleuves à dynamique fluviale active niche sur les bancs d'alluvions déposés récemment et sans végétation.

La dynamique fluviale n'étant pas rétablie sur le Rhône, un aménagement spécifique reproduisant les conditions d'un banc de graviers pourrait être mis en place pour favoriser son installation (musoir de barrage aménagé ou radeau...). C'est le cas sur le Rhône plus en aval, où l'espèce s'est installée sur des musoirs de barrages.

Ce travail devra être conduit par la structure animatrice avec la CNR.

- *HES 1.2 – Favoriser la nidification du Balbuzard pêcheur*

Cette espèce typique de complexes de zones humides et espaces boisés est en expansion en France notamment. Le site de l'Île de la Platière est situé dans un des couloirs majeurs de migration de l'espèce. Le Plan d'Action national sur cette espèce vise à l'augmentation de la population française de Balbuzard et à la création de nouveau noyau de population.

Il s'agit donc de faire expertiser le site par la LPO Mission rapace (pilote du Plan d'Action National), afin d'évaluer sa capacité d'accueil. Par la suite, dans le cas où le site s'avèrerait favorable, des aménagements type nid artificiel pourraient être installés pour favoriser son installation.

- *HES 1.3 – Favoriser la nidification de la Cigogne blanche*

Cette espèce est typique des complexes zones humides – espaces agricoles. La restauration du site par l'abaissement des pompages en nappe, l'augmentation du débit réservé, la restauration de lônes, marais, gravières, l'extensification de l'agriculture pourraient restaurer la capacité d'accueil pour cette espèce.

Dans le cas où le site présente un potentiel suffisant, une analyse de la faisabilité de la nidification de cette espèce pourra être lancée afin de mettre en place les moyens nécessaires.

• **HES 2 – Maintenir ou restaurer les zones de tranquillité pour la reproduction, le repos (remise hivernale diurne...) et l'alimentation de l'avifaune**

La notion de dérangement constitue un facteur important pour la nidification, la remise diurne et à moindre échelle l'alimentation pour les espèces d'oiseaux. Ainsi, il apparaît important de maintenir et restaurer des zones de tranquillité pour les espèces les plus sensibles afin de maintenir ou restaurer leurs populations en bon état de conservation. Ces zones de tranquillité principalement visées sont le banc 1 et le banc 2 et l'île des Graviers.

- *HES 2.1 – Faire respecter les réglementations existantes en terme de fréquentation du site*

La réglementation de la Réserve Naturelle et de l'Espace Naturel Sensible du Méandre des Oves avaient déjà pris en compte cette notion de dérangement de la faune. En effet, la navigation a été réglementée sur une partie du Vieux Rhône et les lônes, et également la circulation motorisée.

Le Domaine Public Fluvial fait aussi l'objet d'une réglementation en terme de circulation motorisée comme certains chemins privés.

Il apparaît important, au regard des espèces visées et de leur sensibilité, que les services habilités (ONCFS, Gendarmerie, Polices municipales, AAIP, CNR) veillent au respect de cette réglementation.

- *HES 2.2 – Réorganiser la fréquentation non motorisée en préservant ou restaurant des zones de tranquillité pour les oiseaux*

L'objectif est ici de permettre et favoriser la découverte du site au grand public, aux usagers et aux scolaires, tout en permettant de préserver la tranquillité de certaines zones pour la faune.

Il est en effet important de préserver des accès directs au fleuve comme le site du bac à traîlle, donnant des points de vue paysager remarquables.

Sur les zones sensibles, des points d'observation sont possibles mais par le moyen de dispositif type observatoire : En restant discret, ils ont l'avantage de maintenir la tranquillité de la zone, mais aussi de rendre visible la faune de près. Ces conditions d'observation rares ne sont possibles que si la zone n'est pas sujette à un dérangement par ailleurs.

Il apparaît donc nécessaire de réorganiser la fréquentation non motorisée du site afin de concilier ces multiples enjeux.

Elle nécessite deux approches différentes et deux mesures distinctes :

- Participer à la réorganisation en cours du réseau de sentier du site et de la plaine ;
- Poursuivre la réflexion engagée sur les autres moyens à mettre en œuvre permettant de maintenir ou restaurer les zones de tranquillité : elle doit être conduite avec tous les membres du comité de pilotage et doit considérer tous les usages (randonnée, pêche, chasse, activités scientifiques...) et les pratiques.

Un des axes d'action sera la mise en place des actions de sensibilisation du public au respect de ces zones.

- **HES 3 – Limiter la mortalité d'oiseaux par collision**

- *HES 3.1 – Sécuriser les lignes moyennes et hautes tensions dans et autour du site*

Etant donné le nombre très important de lignes électriques moyennes et hautes tensions dans et à proximité directe du site et la sensibilité des espèces à la collision avec les câbles ou à l'électrocution, une réflexion doit être conduite avec les gestionnaires des réseaux sur ce thème.

Elle a déjà été entamé avec RTE suite au projet d'optimisation des deux lignes de 400 000 V, mais doit être étendue à tout le réseau.

Un diagnostic doit être réalisé recensant les différentes lignes, leur dangerosité en terme de collision et d'électrocution section par section, poteau par poteau. Les sites déjà sécurisés doivent être relevés également. Ces données doivent également être croisées avec les observations de collision et d'électrocution.

Cet état des lieux doit permettre d'évaluer les moyens à mettre en œuvre pour sécuriser au mieux les lignes du site et de sa périphérie (balises, spirales, remplacement par des lignes enterrées...), et de cibler les sections et poteaux prioritaires.

En fonction de l'avancement du projet, un accompagnement pourra être effectué lors de la mise en œuvre des travaux de sécurisation.

- **HES 4 – Limiter la perturbation des oiseaux par les pollutions lumineuses**

- *HES 4.1 – Sensibiliser les industriels et collectivités aux pollutions lumineuses*

Les pollutions lumineuses pouvant avoir des effets sur les populations d'oiseaux, notamment les migrateurs, une réflexion doit également être lancée. Elle doit permettre de sensibiliser principalement les industriels et collectivités dans la gestion de l'éclairage de leurs différents espaces.

- **HES 5 – Prévenir la destruction d'oiseaux suite à une pollution accidentelle**

Le site est situé dans une zone à risque industriel important, et est particulièrement sensible aux pollutions par voie aquatique.

- *HES 5.1 – Mettre en place des procédures pour une meilleure gestion lors de pollutions accidentelles*

La lône de la Platière est alimentée à plus d'un 1 m³/s par l'eau du canal du Rhône, le reste étant issu des contre-canaux et du ruisseau du Royet.

En cas de pollution détectée sur le Rhône en amont du site, une pollution importante pourrait être transférée depuis le canal vers la lône par la prise d'eau en amont du siphon. Comme cela a déjà eu lieu en 2010, celle-ci peut être fermée pendant la période sensible permettant d'éviter une pollution de la lône.

Une analyse doit être conduite en partenariat entre la structure animatrice et le gestionnaire des aménagements afin de déterminer la procédure la mieux adaptée pour la préservation du milieu naturel et des différentes espèces selon les différents cas de figure possibles.

De la même manière, la question pourra être posée concernant la gestion du débit réservé du Vieux Rhône, en particulier lorsqu'il sera augmenté. Cette réflexion devra être élargie aux services de l'Etat, étant en charge de faire respecter le débit réservé minimum du vingtième du module et habilité à demander au concessionnaire des manœuvres de barrage qui s'imposeraient de manière urgente en dérogation des consignes d'exploitation.

- *HES 5.2 – Favoriser la mise en place de dispositifs de prévention des pollutions, en particulier dans le milieu aquatique*

Afin de prévenir au mieux les pollutions accidentelles, les dispositifs de prévention doivent être améliorés que ce soit sur les sites de production ou sur les axes de transport.

Les industriels, les gestionnaires de réseaux routiers (Conseils généraux, collectivités, RFF...)... doivent être sensibilisés aux enjeux forts du site nécessitant un investissement particulier sur les dispositifs de prévention.

d) HYD – Gestion de l'hydrosystème

• HYD 1 - Restaurer les connexions latérales et longitudinales de l'hydrosystème

Bon nombre d'espèces vivant dans les systèmes fluviaux effectuent des déplacements longitudinaux (dans le sens amont-aval et inversement) et/ou latéraux (du fleuve vers des annexes ou des affluents, et inversement). C'est le cas de la plupart des espèces citées en annexe II de la directive Habitats, et représentées dans le site, notamment les poissons (apron,...) et le castor. La présence de nombreux obstacles aux déplacements de ces espèces le long des cours d'eau de la vallée est l'une des causes de régression de certaines de ces espèces. En outre, la continuité des milieux naturels assurée par les connexions entre le Rhône et les lônes, entre le Rhône et des affluents, est une garantie de la pérennité de ces espaces (il existe en effet des liens importants entre la continuité des milieux et la qualité biologique de ces mêmes milieux : corridors de déplacement pour la faune et la flore...).

- *HYD 1.1 - Aménager les obstacles existants ou à venir qui limitent les déplacements des espèces aquatiques*

Le rétablissement des connexions longitudinales et latérales passe bien évidemment par l'aménagement des obstacles aux déplacements des espèces. Au niveau du document d'objectifs, il n'est pas envisageable de proposer des mesures d'aménagements des grands ouvrages du Rhône (barrages, écluses). Néanmoins, il est important de soutenir les programmes en cours traitant de cette problématique : Le Plan Migrateurs Rhône-Méditerranée en fait partie, celui visant pour sa part, à permettre la recolonisation du fleuve et de ses affluents par les grands poissons migrateurs (alose, lamproie, anguille...) ; le décloisonnement du fleuve jusqu'à Lyon fait partie des différents scénarios de travaux, mais le plan 2010 – 2014 fixe à ce jour comme objectif la confluence Rhône - Drôme.

Parmi les 5 sites à enjeux pour les poissons d'intérêt communautaires identifiés lors du diagnostic préalable au Plan Décennal Rhône, 3 sur le site ont pour projet d'être aménagés.

Cet objectif comprend la réalisation des études et des travaux pour ces sites, afin de garantir la libre circulation des populations d'espèces d'intérêt communautaire rhéophiles en particulier, et leur pérennité dans le temps.

Les sites concernés sont les suivants :

- Le barrage de Saint Pierre de Bœuf
- Le plan d'eau de Saint Pierre de Bœuf
- Le seuil de Peyraud

• **HYD 2 - Restaurer le caractère humide de la plaine alluviale**

Le maintien à long terme des habitats naturels riverains du Rhône (forêts alluviales, milieux aquatiques annexes...) dans un bon état de conservation ne sera possible que si le fonctionnement de l'hydrosystème est restauré, aux vues du résultat du diagnostic.

Le caractère humide de la plaine constitue un des aspects primordiaux à rétablir, dépendant de quatre facteurs interdépendants :

- Le niveau de nappe,
- le débit réservé,
- le marnage hors crue,
- la fréquence d'inondation.

- *HYD 2.1 - Mise en place d'une gestion concertée de la ressource en eau (y compris optimisation du débit réservé du vieux Rhône) sur la plaine de Péage de Roussillon*

L'objectif de « mise en place d'une gestion concertée de la ressource en eau [...] sur la plaine de Péage de Roussillon » fixé dans le DOCOB précédent amorcé à ce jour avec la création du SMIRCLAID (collectivité territoriale) ayant compétence sur l'ensemble du Rhône court-circuité et suite à la mise en place du Comité Consultatif du Plan Décennal. C'était un préalable indispensable à toute initiative portant sur cet objectif. Le but est donc de traiter l'ensemble des facteurs précités avec les acteurs concernés afin de garantir un résultat significatif des opérations entreprises.

Concernant la nappe alluviale, l'ensemble des études montre qu'un abaissement des pompages industriels de 170 000 m³/j à 130 000 m³/j constituerait un gain significatif, touchant les ¾ de la plaine alluviale. En particulier, cette première étape permettrait une reconnexion temporaire avec la nappe de la partie centrale de l'île de la Platière.

Le choix du recours saisonnier à l'eau de surface favoriserait la recharge de la nappe ainsi que le décolmatage des chenaux. Mais cette solution ne résoudra pas le problème en période estivale.

Il apparaît donc que cette option est à défendre dans le sens d'une amélioration de l'état de conservation des enjeux inféodés, mais ne devant rester qu'une étape dans la restauration du caractère humide de la plaine.

Par ailleurs, le choix du débit réservé et du marnage hors crue devrait également avoir un effet significatif, ce paramètre étant essentiel concernant le caractère humide de la plaine. Le scénario correspondant à un débit modulé entre 54 m³/s et 125 m³/s apparaît clairement le plus adapté afin de satisfaire les exigences de l'ensemble des enjeux du site au titre de Natura 2000 (habitats et espèces), en terme de niveau du plafond et variabilité du niveau de la nappe alluviale.

De la même manière, ce scénario est à promouvoir comme une amélioration sensible de l'état de conservation de plusieurs enjeux du site.

Enfin, pour le cas des annexes fluviales (lônes, mares, casiers...), sujettes à alluvionnement depuis les successions d'aménagements puis à déconnexion, l'augmentation du niveau de la nappe, du débit réservé et la mise en place de modulation ne permettent pas d'atteindre de résultats significatifs.

Des travaux physiques de restauration sont nécessaires pour retrouver le caractère humide qui fait leur spécificité. Cette opération est en cours d'étude dans le cadre du Plan Décennal sur l'ensemble du Rhône court-circuité.

Cet ensemble de démarches étant lancé, il apparaît nécessaire d'avancer sur l'aspect décisionnel. En effet, la problématique de l'eau souterraine et de surface étant très complexe au sein du Rhône court-circuité de Péage de Roussillon et avec des intérêts divergeants, une assise institutionnelle est nécessaire comprenant un document de planification et une instance décisionnelle réglementaire de type SAGE.

- **HYD 3 - Retrouver un fleuve courant et à débit modulé afin de retrouver les habitats et espèces typiques du fleuve et de limiter l'eutrophisation**

- *HYD 3.1 - Optimisation des débits réservés des Rhône court-circuités*

Cet objectif fait aussi partie de ceux discutés au sein du Comité Consultatif du Plan Décennal. L'action reste étroitement liée à l'objectif « Restauration du caractère humide de la plaine ».

Au cours des études portant sur les différentes communautés (habitats et espèces) d'intérêt européen, les exigences en terme hydraulique et hydrologique ont été affinées.

Cet objectif doit, sur le long terme, permettre de répondre aux enjeux suivants :

- **Vieux Rhône et poissons d'eaux vives / Eaux libres peu profondes (enjeu oiseaux)**
 - o augmentation du niveau du débit réservé permettant d'assurer le bon état de conservation des communautés d'eaux vives comme les poissons rhéophiles ;
 - o modulation saisonnière permettant la reproduction de certaines espèces piscicoles patrimoniales.
 - o Augmentation de la productivité piscicole augmentant la ressource alimentaire disponible pour les oiseaux
 - o L'abaissement de l'eutrophisation, rendant les proies davantage visible pour les oiseaux piscivores
- **Habitats aquatiques des annexes fluviales, libellules, batraciens / Eaux libres peu profondes (enjeu oiseaux)**
 - o Augmentation du niveau du débit réservé permettant de maintenir voire restaurer ces habitats en eau de manière permanente ou temporaire selon les habitats et espèces en présence.
 - o Variation saisonnière suffisante pour maintenir et restaurer des zones de reproduction des amphibiens (mares temporaires).et d'alimentation pour certaines espèces d'oiseaux.
- **Habitats amphibies / Espaces très fréquemment inondés (enjeu oiseaux) : Variation suffisante du débit réservé conditionnant le maintien de ces habitats dans un bon état de conservation, ces derniers n'étant présents que dans la zone de marnage.**
 - o Maintenir ou restaurer les potentialités écologiques du fleuve et de ses annexes (faune aquatique et milieux riverains typiques du fleuve)

Le choix de ces orientations aura des effets indirects importants comme le rehaussement du niveau de la nappe, aux conséquences positives pour d'autres enjeux comme les Forêts à bois tendres et les Forêts à bois durs.

Comme indiqué dans l'objectif précédent, au sein des trois scénarios retenus et considérés comme réalisables au regard des enjeux économiques, l'option correspondant à un débit modulé entre 54 m³/s et 125 m³/s apparaît permettre d'approcher le bon état de conservation de l'ensemble des enjeux d'intérêt européen du site.

- **HYD 8 – Permettre au fleuve de remobiliser progressivement les alluvions fines des marges fluviales**
- *HYD 8.1 - Soutenir les études et travaux d'expérimentation d'une modification des aménagements Girardon permettant une reprise progressive des alluvions stockées sur les marges fluviales*

Ce nouvel objectif est issu du constat du rétrécissement graduel du chenal du vieux Rhône par sédimentation accrue au droit marges et annexes fluviales. Les conséquences sont doubles :

- La diminution progressive de la section d'écoulement a pour effet direct une augmentation du risque d'inondation. Faire appel à la dynamique fluviale aurait pour effet de stopper cette dynamique, à un coût moindre.
- Mais aussi la disparition progressive des habitats amphibies et de boisements pionniers d'intérêt communautaire, liés aux érosions et dépôts qu'induit la dynamique fluviale naturelle.

Le fonctionnement actuel du fleuve étant fortement altéré, en particulier en terme de transport de matériaux, il s'agit de favoriser le transit des alluvions fines transportées par le fleuve tout en conservant la stabilité du profil en long du Rhône. Ce transit doit s'opérer naturellement tout au long du Rhône par un processus d'érosion, dépôts, végétalisation de ces derniers, puis reprise par érosion.

La mise en œuvre de cet objectif va nécessiter études et expérimentations afin de garantir l'efficacité de la mesure et le mode opératoire. Elle devra être effectuée sur le long terme, sachant qu'elle est complètement dépendante des épisodes de crue.

- **HYD 7 - Assurer une veille du fonctionnement de l'hydrosystème**
- *HYD 7.1 - Mettre en place un suivi de paramètres de description du fonctionnement de l'hydrosystème*

Il s'agit de mettre en place des suivis de paramètres simples, descripteurs du fonctionnement de l'hydrosystème.

Ce nouvel objectif doit permettre de satisfaire en partie l'article R.414-11 Alinéa 6 du Code de l'Environnement relatif au contenu du Document d'Objectif « les modalités de suivi des mesures projetées et les méthodes de surveillance des habitats et des espèces en vue de l'évaluation de leur état de conservation ». En effet, cette évaluation des enjeux passe par une expertise des variables de l'hydrosystème : suivi des débits, des surfaces d'inondations, de la dynamique fluviale (érosion, dépôts...) notamment.

Cet objectif sera essentiel dans les différents projets de restauration de l'ônes et mares afin d'appréhender les dynamiques de sédimentation / érosion, de restauration d'une dynamique fluviale dans les casiers afin de corréler ces données avec l'évolution des habitats et des populations d'espèces.

e) **POL – Cohérence des politiques publiques**

- **POL 1 - Favoriser la prise en compte de Natura 2000 dans les politiques publiques**

L'application concrète de la directive Habitats et du document d'objectif, tant au niveau local qu'à l'échelle de la moyenne vallée du Rhône, passe par la prise en compte des objectifs de maintien du patrimoine naturel dans les documents de planification existants ou à venir sur ces espaces. Il s'agit de veiller à la cohérence des politiques publiques mises en œuvre par les collectivités et les services de l'état.

- *POL 1.1 - Mener une politique d'harmonisation des documents d'urbanisme en inscrivant les forêts alluviales en Espace Boisé Classé*

Il s'agit d'harmoniser les classements des espaces naturels dans les documents d'urbanisme des différentes communes. L'essentiel des superficies abritant des habitats naturels se trouvant en zones inondables, ceux-ci sont généralement déjà inscrits en zones "naturelles" des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU). L'enjeu majeur se situe donc au niveau de la préservation des espaces boisés (forêts alluviales), et du maintien de l'état boisé

de ces surfaces. Comme c'est déjà le cas dans certaines communes et hors réserve en particulier (notamment Salaise-sur-Sanne), il est souhaitable d'inscrire ces forêts en Espaces Classés Boisés des PLU afin d'assurer leur pérennité. Les forêts alluviales du domaine concédé concernées par des programmes d'entretien ou de restauration (remise en eau de l'ônes...) nécessitant parfois des défrichements ne seront pas incluses dans les EBC.

Cette démarche, nécessitant l'adhésion des communes au principe de préservation des sites d'intérêt européen, peut être engagée à l'occasion des révisions ou des modifications des documents d'urbanisme.

- *POL 1.2 - Prendre en compte le site Natura 2000 dans les documents de planification et de gestion existants ou à venir ainsi que les projets d'aménagement*

Dès leur élaboration, ou lors de leur révision (s'il s'agit de documents existants), les documents de planification qui s'appliquent et s'appliqueront aux sites concernés par Natura 2000 (CGD², SCOT, SAGE³, Plans de gestion piscicoles,...) devront prendre en compte les principes de gestion durable des milieux naturels énoncés dans ce document d'objectifs, et validés par les partenaires locaux et institutionnels associés à son élaboration.

De la même manière, les projets d'aménagement ou tout projet pouvant avoir une incidence sur les habitats et espèces du site devront les prendre en compte en amont de manière à ne pas nuire à leur maintien ou à leur restauration en rapport avec leur état de conservation.

- *POL 1.3 - Favoriser une politique des services de l'État et des collectivités d'échelon régional et départemental davantage en faveur des habitats naturels*

Il serait opportun d'envisager une adaptation de la politique des services de l'État et des collectivités d'échelon régional et départemental spécifiques aux sites Natura 2000, et qui répondent au mieux aux objectifs de la directive Habitats.

En particulier, une adaptation de la politique d'aide à la sylviculture menée par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche pourrait être conduite. L'attribution des aides aux plantations de peupliers serait étudiée au cas par cas pour les sites Natura 2000 (favoriser l'attribution d'aides au maintien des peuplements naturels pour des forêts d'intérêt communautaire)

De même, afin d'assurer le maintien des forêts alluviales le long des cours d'eau, il serait cohérent de ne plus accorder d'autorisation pour les défrichements à vocation agricole.

- *POL 1.4 - Mener une politique de préservation des oiseaux et de leur habitats dans les documents d'urbanisme et d'aménagement*

Les habitats d'oiseaux peuvent être des milieux naturels, mais aussi des espaces agricoles, des éléments du paysage comme les haies, les arbres isolés, les ripisylves, les friches...

Les documents d'urbanisme et d'aménagement du site et de sa périphérie à l'image du Schéma de Cohérence Territoriale ou des Plans Locaux d'Urbanisme doivent nécessairement prendre compte ces éléments et mettre en place des dispositifs pour les conserver. Ce sont notamment les Espaces Boisés Classés, les classements en zone N pour la protection de milieux naturels, de corridors biologiques.

- *POL 1.5 - Favoriser une politique des services de l'Etat en matière de prévention des pollutions accidentelles prenant d'avantage en compte le patrimoine naturel*

L'attribution de nouvelles autorisations administratives traitant de productions industrielles à risque ou leur renouvellement doivent être assorties d'une meilleure prise en compte des risques de pollution touchant le patrimoine naturel. En effet, plusieurs cas ont montré une insuffisance des dispositifs existants.

Par ailleurs, les nouvelles infrastructures de transport ou leur restauration doivent prendre en compte ces risques de pollutions accidentelles.

Ainsi, les services de l'Etat en charge des aspects risques de pollutions accidentelles doivent être sensibilisés aux enjeux du site afin de prévenir au mieux de dommages au patrimoine naturel du site et sa périphérie directe dans l'instruction de ces dossiers.

² CGD : Contrat Global de Développement

³ SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Il s'agit également de travailler sur la communication en cas de détection de pollution entre les services de l'Etat, les industriels, les gestionnaires de réseaux de transport, la CNR et la structure animatrice du site et gestionnaire d'espaces naturels. Cela doit permettre une réaction rapide pour minimiser les impacts.

f) **SUIV – Amélioration des connaissances et suivis**

• **SUIV 1 - Assurer un suivi à long terme de l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces**

Cet objectif a pour but de satisfaire l'alinéa 6 de l'article portant sur le contenu du DOCOB : « *Les modalités de suivi des mesures projetées et les méthodes de surveillance des habitats et des espèces en vue de l'évaluation de leur état de conservation* ».

La mise en œuvre des préconisations du document d'objectifs devra être suivie et son efficacité évaluée. Il faut garder à l'esprit que ce document doit répondre au principal objectif de la directive Habitats et la directive Oiseaux, qui est le maintien et/ou la restauration des habitats naturels et des habitats d'espèces dans un état de conservation favorable. Ainsi l'évaluation des politiques mises en œuvre pour atteindre cet objectif se fera au regard de l'évolution des superficies d'habitats présents sur le site.

- *SUIV 1.1 - Améliorer les connaissances sur l'état actuel des populations d'espèces de la directive Habitats*

Dans le cadre de la Réserve Naturelle, de l'Espace Naturel Sensible du département de l'Isère ou du précédent Docob, plusieurs inventaires ont été réalisés portant sur les différents groupes présents sur le site.

Mais comme cela a été signifié dans le diagnostic, un certain nombre de groupe n'a pas été suffisamment étudié ou ne l'a pas été sur la totalité du site.

- Amélioration des connaissances des espèces de poissons de l'Annexe II

Le premier groupe concerne les poissons, en particulier les espèces rhéophiles : le blageon, le chabot, la lamproie de planer, le toxostome et l'apron.

Les suivis réalisés dans le cadre du CNPE de saint Alban par ARALEP n'échantillonnent pas les zones courantes du vieux Rhône susceptibles de présenter ces espèces. Par ailleurs, les suivis dans le cadre du Programme Décennal, par la méthode d'échantillonnage, ne sont pas forcément adaptés à la détection de ces espèces en faible densité.

Des inventaires spécifiques apparaissent nécessaires afin de mieux connaître l'état des populations et en vue d'évaluer les effets possibles de la restauration de milieux ou d'augmentation du débit réservé.

- Amélioration des connaissances des espèces de chiroptères de la directive Habitats

Le deuxième groupe porte sur les chiroptères.

L'inventaire réalisé en 1998 dans le cadre de la Réserve Naturelle a permis de relever une dizaine d'espèces sur le site, soit une diversité importante au regard de la taille du territoire, avec une espèce de l'annexe II de la directive, le Murin à oreilles échanquées.

Plusieurs points conduisent à une nouvelle considération de ce groupe :

- L'inventaire datant de 1998, les techniques de détection par ultrason ont évolué avec la possibilité de détermination de nouvelles espèces.
- Depuis 10 ans, et selon une première analyse de la « naturalité » des boisements, une certaine amélioration a eu lieu avec un vieillissement des boisements alluviaux : augmentation du nombre de gros arbres, de sujets vieillissants, des quantités de bois morts sur pied ou au sol... augmentant d'autant les gîtes pour les chiroptères et la qualité des milieux sources d'alimentation.
- Les inventaires réalisés dans le cadre du Parc du Pilat (Robin Letscher – 2007) sur des sites à proximité (Ravins Rhodaniens : Lupé, Malleval) relèvent deux points à souligner :
 - o Une femelle de Murin à oreilles échanquées allaitante a été capturée en début de nuit : cette espèce est donc potentiellement reproductrice localement, pouvant justifier des

investigations supplémentaires. Les terrains de chasse de cette espèce étant liés généralement au maintien de l'élevage bovin, le site de l'Île de la Platière présente donc des potentialités comme l'indique la détection de cette espèce.

- Plusieurs espèces ont été détectées lors de ces prospections, laissant entrevoir une diversité de ce groupe plus importante sur la Platière. La liste non exhaustive des espèces susceptibles d'être présentes serait la Pipistrelle pygmée (*Pipistrellus pygmaeus*), la Pipistrelle de Nathusius (*Pipistrellus nathusii*), le Murin à moustache (*Myotis mystacinus*), le Murin de Brandt (*Myotis brandti*) voire le Molosse de Cestoni (*Tadarida teniotis*).

- Deux espèces de Noctule sont présentes sur le site, la N Commune et la N de Leisler. Leur classement en vulnérable sur la Liste Rouge Nationale et en annexe IV de la directive Habitats justifie une attention particulière, en plus du fait qu'elles soient forestières, un des enjeux majeurs du site.

Un nouvel inventaire prenant en compte tout le site apparaît opportun dans le but

- de détecter les espèces présentes mais non recensées à ce jour,
- d'augmenter la connaissance concernant le statut reproducteur des espèces sur le site,
- de mettre en relation des types d'habitats du site et les espèces présentes
- de rechercher éventuellement des gîtes sur le site ou aux alentours en fonction des résultats des statuts de reproduction.

- *SUIV 1.2 - Mettre en place un suivi à échéance régulière des habitats naturels de l'annexe I*

L'ensemble de la démarche d'inventaires des habitats naturels sur le site test a été réalisé en gardant à l'esprit la nécessité d'une évaluation future de l'état de conservation de ces habitats. La description de l'état initial du site s'est donc faite en utilisant des attributs caractéristiques (caractérisation phytosociologique) servant à la fois à la caractérisation initiale des habitats et à l'évaluation de la gestion.

Un Suivi des habitats dans le temps à échéance 10 ans doit être mis en place.

Le protocole de suivi de l'état de conservation des habitats reprend le même que celui mis en oeuvre lors des inventaires Réserve Naturelle, Espace Naturel Sensible du département et Natura 2000 pour les zones restantes. Il doit comprendre notamment des relevés phytosociologiques et des relevés dendrométriques. Des compléments de relevés pourront avoir lieu sur les habitats uniquement en Natura 2000 afin d'harmoniser l'échelle d'interprétation avec les habitats en Réserve Naturelle et en ENS.

- La photo-interprétation : elle sera nécessaire (avec les photographies les plus récentes) afin de caractériser de manière cartographique l'évolution des milieux qui a eu lieu sur le site.
- Relevés phyto-sociologiques et dendrométriques : Ils seront effectués sur chaque point ayant fait l'objet d'un relevé initial (la localisation géographique permet de retrouver précisément les sites de relevés).
- Traitement des données et interprétations : L'analyse des relevés ordonnés mettra en évidence les modifications de composition floristique des relevés, et les grandes évolutions (disparition, apparition, modification des habitats) et permettra de mettre à jour la cartographie des habitats naturels.

- *SUIV 1.3 - Mettre en œuvre des protocoles de suivi à long terme des habitats d'espèces de l'annexe II*

L'évaluation à long terme de l'état de conservation des espèces passe par un suivi à échéance régulière des populations de ces espèces, ainsi que de leur répartition au sein du site. Le principe général est un recensement à échéance de 5 ans des sites occupés par l'espèce visée, et une estimation de la population de cette espèce (nécessaire pour diagnostiquer l'évolution de l'espèce : en progression, en régression, stable) ; les méthodes mises en œuvre pour établir la description initiale de l'état de conservation des espèces pourront être reprises à ces fins :

- Suivi des populations d'espèces de poissons : Plusieurs suivis ont été mis en place dans le cadre à la fois de la DCE et du Plan Décennal. L'opération consistera à centraliser l'ensemble des données produites par les divers organismes sur cette communauté. Dans un deuxième

temps serait fait une analyse, notamment permettant d'évaluer l'effet des différentes actions de restauration (débit réservé, travaux sur les îles...).

- Suivi des populations des espèces d'insectes :

- o Pour les odonates, l'opération consistera à rassembler les données disponibles suite aux divers inventaires Réserve Naturelle. Des prospections complémentaires pourront être prévues concernant l'Agrion de mercure, sachant que cette espèce n'est aujourd'hui présente qu'en limite du site. Le but est de connaître l'évolution de ces populations et des possibilités de recolonisation du site suite à des opérations de restauration.
- o Pour les autres insectes (coléoptères, lépidoptères) le suivi devra s'appuyer sur des protocoles (qui restent à définir) devant permettre d'approfondir la connaissance sur la biologie et la répartition des populations sur le site, de mettre au point des outils standardisés de suivi des populations, d'évaluer l'état de conservation des populations. Des prospections pourront également être menées dans le cadre du suivi des habitats naturels.

- Suivi des populations de castors : il consiste en un recensement des sites occupés par le castor à partir des indices de présence (terriers-huttes, chantiers d'abattage, réfectoires...) et dans la mesure du possible on évaluera les effectifs présents sur chaque site (opérations de comptage). Cette opération étant réalisée dans le cadre Réserve Naturelle, cette opération se limitera à réunir les données disponibles des différents acteurs travaillant sur cette espèce et à les analyser (rendu cartographique et note de synthèse).

- Suivi des populations d'autres espèces de la directive Habitats, suite aux résultats de nouveaux inventaires.

- *SUIV 1.4 - Évaluation et révision du document d'objectifs*

Ce document d'objectifs devra faire l'objet d'une évaluation régulière à échéance de 6 ans, comme cela a été le cas en 2004 pour le précédent DOCOB. Elle sera basée sur l'analyse des opérations de gestion mises en œuvre, et de leur efficacité dans la conservation et/ou la restauration des habitats naturels et des habitats d'espèces.

A cette occasion, les objectifs pourront être réajustés pour compléter la politique mise en œuvre, de nouveaux objectifs pourront éventuellement être ajoutés en fonction des besoins, après consultation et à la demande des partenaires locaux (COMITÉ de PILOTAGE).

- *SUIV 1.5 - Mettre en œuvre des protocoles de suivi à long terme des espèces d'oiseaux de la directive à enjeu pour le site*

Des suivis d'espèces à enjeu mis en place depuis plusieurs années dans le cadre de la Réserve Naturelle doivent être poursuivis. Ils devraient permettre d'évaluer leur état de conservation sur le long terme, notamment en rapport avec les travaux de restauration de milieux, et les avancées en terme de débit réservé et niveau de nappe.

Il s'agit du :

- Suivi des populations nicheuses : Milan noir, Guêpier d'Europe, Pie-grièche écorcheur, les ardéidés...
- Suivi des populations en hivernage : les oiseaux d'eau, les ardéidés, le Grand cormoran...

- *SUIV 1.6 - Améliorer les connaissances sur les espèces d'oiseaux de la directive*

Malgré un état de conservation relativement défavorable, le site et la plaine présentent une surface significative de roselière. Les prospections par des moyens d'observation classiques ont permis de détecter des enjeux oiseaux pour le site, mais certainement de manière incomplète et sans en quantifier l'importance.

Un suivi de type STOC capture serait à mettre en place. Il apparaît comme le protocole le plus adapté pour améliorer les connaissances sur le cortège d'oiseaux présents durant les différentes saisons.

Par ailleurs, plusieurs espèces ne font pas l'objet de protocole de suivi particulier, mais constitue selon le diagnostic du DOCOB des enjeux important pour le site.

Une veille doit être conduite pour ces espèces durant la période de présence du personnel de la structure animatrice sur le terrain, afin de détecter un niveau de présence ou une nidification possible dans ou autour du site. Elle doit permettre de lancer une alerte en cas suspicion d'évolution des effectifs possibles des espèces, de la nidification...

Les espèces particulièrement concernées sont le Balbuzard pêcheur, la Sterne pierregarin, le faucon hobereau, le Martin pêcheur, le Petit gravelot, l'hirondelle de rivage.

Cette veille peut porter également sur les espèces exotiques ou indésirables.

Enfin, la plaine a fait l'objet de nombreuses prospections naturalistes notamment durant les années 70 et 80 dont les données ne sont pas dans la base de l'association. Elles ont pourtant une grande valeur, permettant de mettre en perspectives les données d'observation actuelles et de donner des objectifs en terme de restauration des populations d'oiseaux.

Un travail de rassemblement de ces données, de saisie et de synthèse doit être réalisé.

Le partage de données entre la structure animatrice et d'autres organismes (APN, Fédérations de chasseurs, ACCA...) pourront faire l'objet de convention d'échange de données.

- *SUIV 1.7 – Capacité d'accueil du site et de sa périphérie pour les oiseaux*

Le peuplement des oiseaux des grèves est entièrement dépendant pour leur alimentation des habitats des interfaces terre - eau. Ces espaces ont aujourd'hui des surfaces extrêmement réduites. Cependant, les orientations en terme de modulation de débit réservé s'orientent vers un scénario à grande variation entre le printemps et la fin d'été, susceptible de créer de nombreuses nouvelles zones favorables.

Par ailleurs, des espaces artificiels comme les digues bitumées en pente douce sont de manière assez inattendue très utilisés.

L'objectif de la mesure est de mieux connaître la capacité d'accueil actuelle du site et de sa périphérie pour ce peuplement, en anticipant l'augmentation future du débit réservé avec modulation. La même opération pourra être renouvelée après ce relèvement, afin d'analyser les mutations qu'il a induit sur ce peuplement.

Par ailleurs, il a été constaté que pour plusieurs espèces, le site ne constitue qu'une partie de son habitat durant la période de présence dans la région : anatidés, ardéidés, Milan noir, Circaète jean-le-blanc. Ainsi, elle occupe la périphérie plus ou moins proche du site soit pour leur alimentation, et/ou le repos, et/ou leur nidification. Ces zones restent très mal connues, rendant difficile la compréhension des paramètres permettant le maintien de ces populations en bon état de conservation.

En particulier, l'expérimentation d'analyse de contenus stomacaux des anatidés déjà réalisée pourrait être renouvelée et intensifiée afin de mieux connaître leurs zones d'alimentation. Cette opération devrait être réalisée en partenariat entre la structure animatrice et les fédérations des chasseurs.

- *SUIV 1.8 – Suivi de l'évolution des habitats d'espèces d'oiseaux du site*

Il existe plusieurs protocoles de suivi permettant d'évaluer les mutations des habitats, soit à une échelle précise, soit à une échelle globale.

Un premier suivi a été mis en place dans le cadre du plan de gestion de la Réserve Naturelle en 2009 sur les oiseaux utilisant les grèves pour leur alimentation. Il a pour objectif d'évaluer la modification du débit réservé et de sa modulation sur ce cortège d'oiseaux. Ce suivi doit être renouvelé avant le changement de régime hydraulique afin d'établir un état des lieux solides, et après, afin d'en évaluer l'effet.

Afin d'obtenir une analyse des mutations du cortège avifaunistique nicheur du site, il serait possible de renouveler l'opération d'Indice Ponctuel d'Abondance réalisée en 1989. Il portait sur 121 relevés dans la plaine, comportant chacun deux points d'écoute dans la saison avec une analyse paysagère. Malgré un protocole assez lourd à mettre en œuvre, il permet à la fois de détecter beaucoup plus d'espèces qu'un suivi STOC EPS classique, et de mettre en relation les peuplements avec des structures paysagères.

Enfin, les dernières évolutions du contexte agricole avec une obligation de rotation de culture dans la production de maïs et les nouvelles règles de la Politique Agricole Commune, devraient conduire à des changements visibles dans ce paysage. Un suivi du cortège d'oiseaux nicheurs et hivernant serait à conduire afin d'en évaluer les répercussions.

- *SUIV 2.1 – Suivi de l'évolution des activités socio-économiques*

La réflexion autour du diagnostic socio-économique partie fréquentation du site a montré qu'un certain nombre d'activités avait des incidences sur les espèces d'oiseaux et leurs habitats. Ce présent document vise à minimiser ces impacts par un nombre important de mesures proposées par le Comité de Pilotage, certaines devant s'appliquer concrètement dans le site, d'autres devant impliquer d'avantage de réflexion avant de se traduire en actions.

L'évaluation de l'effet des actions et mesures proposées et mises en place ne peut avoir lieu qu'en réalisant également un suivi de ces activités.

L'étude de la capacité d'accueil du site pour les oiseaux des grèves comprend dans son protocole un relevé du nombre de personnes présentes dans le site par point d'observation et leur activité en cas de dérangement de l'avifaune. Elle pourra donner une tendance, mais restera très incomplète dans l'espace, et partielle dans le temps.

Par ailleurs, les fédérations des chasseurs ont proposé de partager les données relatives à leur activité (nombre de battues...). Cela pourra faire l'objet d'une convention d'échange de données.

D'autres suivis proposés au comité de pilotage pourront être réalisés pour compléter cet observatoire.

A terme, il serait possible de réaliser une nouvelle étude fréquentation, comme cela a déjà été conduit sur la Réserve Naturelle en 2004.

9.3. Déclinaison des actions et mesures de gestion

Le tableau suivant recense l'ensemble des Actions et Mesures proposées par objectif, comprenant lorsque l'information est renseignée l'année de programmation, le maître d'ouvrage pressenti et un montant estimé.

Tableau 10 : Objectifs, actions et mesures du DOCOB du site

Objectifs	CODE action	Actions	MESURES	Objectif quantifié	Indicateur de réalisation	Maître d'ouvrage	ANNEE PROG	MONTANT ESTIME
THEME : ANIMATION DOCOB & PEDAGOGIE								
ANIM - Assurer l'animation, la coordination et l'information pour la mise en œuvre du document d'objectifs	ANIM 1.1	Animer et coordonner la mise en œuvre du document d'objectifs	Animation des comités de pilotage	1 réunion / an / comité	nbre réunions	structure animatrice	annuel	20 k€/ an
			Contacts avec les propriétaires pour élaboration de contrats de gestion	30-60 Contrats et Chartes ?	nombre de contacts, de contrats et charte		annuel	
			Gestion administrative et financière de la mise en œuvre		temps passé		annuel	
			Bilan annuel	1 bilan/an	rappports		annuel	
			Soutien à la réalisation des mesures de gestion (suivi travaux, contrôles)		temps passé		annuel	
	COM 1.2	Information des partenaires	Réalisation d'un bulletin d'information annuel et diffusion d'information par les médias (presse, site Internet)	1 bulletin/an	nbre de bulletins		annuel	
			Réalisation d'une plaquette de synthèse du DOCOB	1	plaquette		2008	
			Animation de réunions locales programmées et de réunions à la demande des partenaires	1 réunion programmée /an	nbre réunions		annuel	
			Mise en place de signalétique d'information sur les sites gérés : panneaux d'information expliquant les mesures mises en œuvre		nbre panneaux		annuel	500 € par panneau

Objectifs	CODE action	Actions	MESURES	Objectif quantifié	Indicateur de réalisation	Maître d'ouvrage	ANNEE PROG	MONTANT ESTIME
COM 2 - Promouvoir une valorisation touristique et pédagogique du site	COM 2.1	Favoriser la mise en place d'équipements d'accueil et de découverte ou l'utilisation et l'amélioration de ceux existants	Aménagement des supports existants		produits réalisés	structure animatrice, collectivités, gestionnaires, asso. locales		?
			Réalisation d'un guide de découverte du patrimoine de la moyenne vallée du Rhône	1	guide	structure animatrice, collectivités	70 k€/an	
	COM 2.2	Mettre en œuvre une politique cohérente de mise en valeur des sites	Animation auprès des collectivités et associations		nbre réunions			

THEME : GESTION DES HABITATS NATURELS

HAB 1 - Promouvoir des techniques de gestion forestière respectueuses des caractéristiques des forêts alluviales	HAB 1.1	Sensibiliser à l'intérêt des méthodes de sylviculture traditionnelle	Contact avec les propriétaires forestiers pour leur présenter les modes de gestion existants et leur proposer un diagnostic sylvicole	Cf. ANIM 1.1				
			Maintien et suivi des placettes de démonstration installées	3	inventaire dendrométrique	CRPF	2008 puis ts les 2 ans	
			Mise à jour du guide pour la gestion des forêts alluviales et d'une plaquette de vulgarisation	2 produits	version 2 guide + 1 plaquette	CRPF/AAIP	2008	
	HAB 1.2	Sensibiliser à la prise en compte des enjeux oiseaux dans la gestion sylvicole	Contact avec les propriétaires forestiers pour les sensibiliser à la prise en compte des enjeux oiseaux (structure forestière, période de travaux...)	Cf. ANIM 1.1				

Objectifs	CODE action	Actions	MESURES	Objectif quantifié	Indicateur de réalisation	Maître d'ouvrage	ANNEE PROG	MONTANT ESTIME
HAB 2 - Mettre en place une gestion des forêts alluviales basée, en fonction des	HAB 2.1	Apporter une aide à la décision aux propriétaires forestiers privés pour la gestion de leurs parcelles	Réalisation de diagnostics et propositions de gestion sylvicole pour les forêts privées des particuliers	25 diagnostics ?	nbre diagnostics, surface	CRPF/AAIP	2008-->	15 k€

opportunités, sur la conservation, la restauration d'habitats ou une sylviculture intégrant le maintien de la biodiversité.	HAB 2.4	Acquisition amiable de forêt alluviale, notamment en bordure d'annexes hydrauliques du Rhône	Trouver une structure porteuse pour l'acquisition (collectivité, association, autre ?)	10 ha?	surface	collectivités, département, CREN?	2008-->	
HAB 3 - Favoriser une gestion conservatoire et la restauration des forêts alluviales du domaine public ou propriété de collectivités	HAB 3.1	Apporter une aide à la décision au gestionnaire du domaine public fluvial	Réalisation de diagnostics et propositions de gestion sylvicole pour les forêts du Domaine Public Fluvial	24 ha	nbre diagnostics, surface	AAIP	2008-->	12 k€
	HAB 3.4	Apporter une aide à la décision aux collectivités pour la gestion de leurs parcelles privées	Réalisation de diagnostics et propositions de gestion sylvicole pour les forêts privées des collectivités	4 ha diagnostics	nbre diagnostics, surface	AAIP	2008-->	3 k€
HAB 4 - Assurer la restauration et la gestion extensive des habitats de prairies	HAB 4.2	Mettre en place une gestion conservatoire des prairies alluviales basée sur un entretien extensif	Restauration et Entretien par fauchage ou broyage sur site Platière	12,5 ha	surface gérée	AAIP	2007-->	
			Maintien du pâturage sur 2 unités de gestion site Platière (Les Oves, Les grandes Oves)	16 ha	surface gérée	AAIP	2006-->	

Objectifs	CODE action	Actions	MESURES	Objectif quantifié	Indicateur de réalisation	Maître d'ouvrage	ANNEE PROG	MONTANT ESTIME
HAB 5 – Maintenir et/ou restaurer les habitats aquatiques dans un état de conservation favorable	HAB 5.1	Mener des actions de restauration physique des annexes hydrauliques	Restauration des annexes hydrauliques du Rhône : Lône Bugnon, Marais des Oves, lône du Noyer sud, Ilon, Les gravières des Rotissots, lône et casiers de Limony, lône Boussarde, lône du Prieuré et lône de la Sainte → cf réflexions réhabilitation du Rhône court-circuité de Péage-de-Roussillon HYD 2 et 3		linéaires restaurés	SMIRCLAID / CNR / AAIP		
	HAB 5.3	Améliorer la qualité des rejets dégradants et déplacer les points de rejet situés dans les annexes hydrauliques	Actualiser la cartographie des points de pollution des annexes hydrauliques		cartographie	AAIP	2005-2006	
			Animation auprès des partenaires concernés pour préciser les mesures à prendre pour traiter ou déplacer les rejets		réunions	AAIP	2006-2007	
	HAB 5.6	Mettre en place des moyens de lutte contre les espèces invasives des habitats aquatiques (Amorpha, Jussie, Myriophille, Renouée du Japon, Ambrosie...)	Lutte contre la Jussie (et autres espèces) dans les lônes touchées	A PRECISER	surfaces traitées/infestées	AAIP	2007→	10 k€/an
			Mettre en place une veille sur les sites, notamment ceux faisant l'objet de travaux pour alerter de l'arrivée de ces espèces : diffusion d'information, suivi sur site.	A PRECISER	nombre de visites, documents	AAIP	2007→	

Objectifs	CODE action	Actions	MESURES	Objectif quantifié	Indicateur de réalisation	Maître d'ouvrage	ANNEE PROG	MONTANT ESTIME
HAB 6 - Maintenir et restaurer les habitats de grèves dans un bon état de conservation	HAB 6.1	Mener des actions de restauration physique des grèves du Rhône	Restaurer des zones soumises à la dynamique fluviales : Casiers d'Arcoule, entonnement Platière, Casiers Ile des Gravier, Banc 3, Casier aval seuil de Peyraud rive gauche --> cf réflexions réhabilitation du Rhône court-circuité de Péage-de-Roussillon HYD 8		linéaires restaurés	SMIRCLAID / CNR / AAIP		nc
	HAB 6.2	Poursuivre la gestion des bancs dans le but du maintien de la diversité des habitats des grèves	Maintien de l'entretien des bancs du Rhône	minimum 16 ha par pâturage	surface gérée	CNR / AAIP	2006-->	nc
HAB 7 - Amélioration de la capacité d'accueil avifaunistique des espaces agricoles	HAB 7.1	Favoriser une agriculture diversifiée avec des productions et pratiques culturales favorables à l'avifaune	Réaliser un diagnostic agri-environnemental des exploitations ayant des parcelles dans le site	Rapport	nbre d'exploitations diagnostiquées	Chambre d'Agriculture / AAIP	2012	12 000 €
			Mettre en place, si les conditions socio-économiques le permettent, les Mesures Agri-environnementales	Cf. HYD2.1				
			Sensibiliser les agriculteurs aux pratiques culturales favorables aux oiseaux	Cf. ANIM 1.1				
HAB 8 - Amélioration de la capacité d'accueil avifaunistique des espaces artificialisés tels que digues, contre-canaux, grands plans d'eau, délaissés de routes...	HAB 8.1	Favoriser un entretien des aménagements et de délaissés favorable à l'avifaune	Sensibiliser les gestionnaires, les collectivités... à une gestion extensive des espaces artificialisés	Cf. ANIM 1.1				

Objectifs	CODE action	Actions	MESURES	Objectif quantifié	Indicateur de réalisation	Maître d'ouvrage	ANNEE PROG	MONTANT ESTIME
-----------	-------------	---------	---------	--------------------	---------------------------	------------------	------------	----------------

THEME : GESTION DES ESPECES

HES 1 - Favoriser le retour d'espèces emblématiques du fleuve	HES 1.1	Favoriser la nidification de la Sterne pierregarin	Etude de la capacité d'accueil du site pour la Sterne Pierregarin	Rapport	Réalisation étude	AAIP / CNR	2011	900 €
			En fonction du résultat de l'étude, mise en place d'aménagement favorable à la nidification de la sterne	Nidification	Réalisation aménagement	AAIP / CNR	2012	nc
	HES 1.2	Favoriser la nidification du Balbuzard pêcheur	Etude de la capacité d'accueil du site pour le Balbuzard pêcheur	Rapport	Réalisation étude	AAIP / LPO Mission rapaces	2012	900 €
			En fonction du résultat de l'étude, mise en place d'aménagement favorable à la nidification du Balbuzard pêcheur	Nidification	Réalisation aménagement	AAIP / LPO Mission rapaces /...	2013	nc
	HES 1.3	Favoriser la nidification de la Cigogne blanche	Etude de la capacité d'accueil du site pour la Cigogne blanche	Rapport	Réalisation étude	AAIP	2013	900 €
			En fonction du résultat de l'étude, mise en place d'aménagement favorable à la nidification de la Cigogne blanche	Nidification	Réalisation aménagement	AAIP	2014	nc
HES 2 - Maintenir ou restaurer les zones de tranquillité pour la reproduction, le repos (remise hivernale diurne...) et l'alimentation de l'avifaune	HES 2.1	Faire respecter les réglementations existantes en terme de fréquentation du site	Veiller au respect de la réglementation en terme de circulation motorisée et navigation (Réserve Naturelle, ENS, DPF, voies privées...)		nbre jours de présence	ONCFS / Gendarmerie / Polices Municipales / AAIP (RN) / CNR	2010 --- >	nc
	HES 2.2	Réorganiser la fréquentation non motorisée en préservant ou restaurant des zones de tranquillité pour les oiseaux	Participer à la réorganisation des sentiers du site afin d'assurer la préservation des enjeux oiseaux		nbre jours de réunion	AAIP / SMIRCLAID	2010 --- >	Cf. COM 2.2
			Poursuivre la réflexion sur les moyens à mettre en œuvre permettant de maintenir ou restaurer les zones de tranquillité	Cf. COM 2.1				
			Mettre en place des actions de sensibilisation du public au respect des zones de tranquillité et des périodes de fortes sensibilités des oiseaux	Cf. COM 2.1				

Objectifs	CODE action	Actions	MESURES	Objectif quantifié	Indicateur de réalisation	Maître d'ouvrage	ANNEE PROG	MONTANT ESTIME
HES 3 - Limiter la mortalité d'oiseaux par collision	HES 3.1	Sécuriser les lignes électriques moyenne et haute tension dans et autour du site	Initier une réflexion avec les gestionnaires de lignes électriques pour la sécurisation des lignes	Rapport	Réalisation étude, nbre réunions	AAIP / RTE (?) / ERDF (?)	2012	3 000 €
	HES 3.2		En fonction du résultat de la réflexion, accompagner les projets de sécurisation des lignes électriques	A préciser	Linéaire équipé ou remplacé	AAIP / RTE (?) / ERDF (?)	nc	nc
HES 4 - Limiter les perturbations des oiseaux par les pollutions lumineuses	HES 4.1	Limitier voire réduire les éclairages des zones industrielles, axes routiers et zones résidentielles autour du site	Sensibiliser les industriels et les collectivités aux pollutions lumineuses	Cf. COM 2.1				
HES 5 - Prévenir la destruction d'oiseaux suite à une pollution accidentelle	HES 5.1	Mettre en place des procédures pour une meilleure gestion lors de pollutions accidentelles	Etablir une procédure sur les modalités d'alimentation artificielle de la lône de la Platière lors d'une pollution accidentelle	Procédur e en place	nbre réunions	AAIP / CNR	2012	Cf. ANIM 1.1
			Etudier la possibilité d'établir une procédure pour le débit réservé du Vieux Rhône lors d'une pollution accidentelle	Procédur e en place	nbre réunions	AAIP / CNR / Préfecture	2014	Cf. ANIM 1.1
	HES 5.2	Favoriser la mise en place de dispositif de prévention des pollutions en particulier dans le milieu aquatique	Inciter les industriels et gestionnaires de réseaux de transport dans le développement de dispositif de prévention des pollutions dans le milieu aquatique	Cf. COM 2.1		AAIP / Industriels / Collectivités ...		

THEME : GESTION DE L'HYDROSYSTEME

HYD 1 - Maintenir ou rétablir les connexions longitudinales et latérales de l'hydrosystème	HYD 1.1	Aménager les obstacles existants ou à venir qui limitent les déplacements des espèces aquatiques	Aménagement des seuils non pourvus de passe --> cf réflexions du RCC, Life Apron et plan migrateurs	Seuil Peyraud, barrages de dérivation	passes à poisson réalisées	A définir		
--	---------	--	---	---------------------------------------	----------------------------	-----------	--	--

Objectifs	CODE action	Actions	MESURES	Objectif quantifié	Indicateur de réalisation	Maître d'ouvrage	ANNEE PROG	MONTANT ESTIME
HYD 2 - Restaurer le caractère humide de la plaine alluviale	HYD 2.1	Mise en place d'une gestion concertée de la ressource en eau du Rhône Court-circuité (RCC) de Péage de Roussillon	--> attendre résultats des études de restauration de la nappe phréatique et étude d'optimisation des débits réservés du Rhône, SMIRCLAID	objectif piézométrique Plan Gestion RN Platière	études, suivi niveaux de nappe			
			Mettre en place des mesures agri-environnementales pour la préservation de la qualité de la nappe : restauration de surfaces en herbe, réduction des intrants,...		contrats agri-envir.	AAIP, services de l'Etat	2008-->	
HYD 3 - Retrouver un fleuve vif et courant afin de restaurer une faune aquatique typique du fleuve et limiter l'eutrophisation	HYD 3.1	Optimisation du débit réservé du Rhône court-circuité de Péage de Roussillon	Optimisation du débit réservé du Rhône court-circuité de Péage de Roussillon --> plan décennal Rhône		valeur du débit réservé			
HYD 7 - Assurer une veille du fonctionnement de l'hydrosystème	HYD 7.1	Mettre en place un suivi de paramètres de description du fonctionnement de l'hydrosystème	Identification de partenaires pour assurer le suivi des paramètres définis		partenaires impliqués	structure animatrice		
			Suivi de la nappe phréatique : bilan des réseaux de piézomètres existants et des données chronologiques, renforcement du réseau		bilan, piézo installés, suivi	à définir suivant les résultats de l'action précédente		
			Suivi des fréquences et durées d'inondation des habitats		cartographie			
			Suivi des profils en long du Rhône court-circuité		graphique des lignes d'eau			

Objectifs	CODE action	Actions	MESURES	Objectif quantifié	Indicateur de réalisation	Maître d'ouvrage	ANNEE PROG	MONTANT ESTIME
HYD 8 - Permettre au fleuve de remobiliser progressivement les alluvions des marges fluviales	HYD 8.1	Soutenir les études et les travaux d'expérimentation d'une modification des aménagements Girardon permettant une reprise progressive des alluvions sableuses stockées sur les marges fluviales	Réaliser une étude de faisabilité			SMIRCLAID / CNR / AAIP		
			Réaliser les travaux			CNR		

THEME : COHERENCE DES POLITIQUES PUBLIQUES

POL - Favoriser la prise en compte de Natura 2000 dans les politiques publiques	POL 1.1	Mener une politique d'harmonisation des documents d'urbanisme en inscrivant les forêts alluviales en Espace Boisé Classé	Sensibilisation des élus pour l'élaboration et la révision des documents d'urbanisme		% de surface de forêt en EBC	Collectivités locales, services de l'Etat	2008 -- >	
	POL 1.2	Prendre en compte le site Natura 2000 dans les documents de planification et de gestion existants ou à venir ainsi que les projets d'aménagement	Contrats de rivière, Plan décennal de restauration du Rhône, Plans de gestion CNR, Plan de gestion ENS, Réserve Naturelle, etc.			Structures porteuses des documents de planification	2008 -- >	
	POL 1.3	Favoriser une politique des services de l'État et des collectivités d'échelon régional et départemental davantage en faveur des habitats naturels : aides populiculture, défrichements...	Favoriser une politique des service de l'état en faveur des habitats naturels : limiter les aides populiculture, les défrichements...			Services de l'Etat	2008 -- >	

Objectifs	CODE action	Actions	MESURES	Objectif quantifié	Indicateur de réalisation	Maître d'ouvrage	ANNEE PROG	MONTANT ESTIME
	POL 1.4	Mener une politique de préservation des oiseaux et de leurs habitats dans les documents d'urbanisme et d'aménagement (SCOT, PLU, ZAC...)	Prendre en compte la préservation des oiseaux et de leurs habitats dans et autour du site (espaces agricoles, espaces naturels, éléments du paysage tels que ripisylves, haies...) dans les projets d'aménagements et les documents d'urbanisme			Collectivités locales, services de l'Etat		
	POL 1.5	Favoriser une politique des services de l'Etat en matière de prévention de pollutions accidentelles prenant en compte le patrimoine naturel	Davantage prendre en compte le patrimoine naturel dans la considération des questions de pollution accidentelle			Services de l'Etat		

THEME : AMELIORATION DES CONNAISSANCES & SUIVI

SUIV 1 - Assurer le suivi à long terme de l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces	SUIV 1.5	Mettre en œuvre des protocoles de suivi à long terme des espèces d'oiseaux de la directive à enjeu pour le site	Suivi des populations nicheuses d'oiseaux à enjeu (Milan noir, Guêpier d'Europe, Pie-grièche écorcheur, Ardéidés...)	Rapport	nbre jours de prospection	AAIP (RN)	tous les ans	
			Suivi des populations hivernantes d'oiseaux à enjeu (oiseaux d'eau, Grand cormoran, Ardéidés...)	Rapport	nbre jours de prospection	AAIP (RN)	tous les ans	
	SUIV 1.6	Améliorer les connaissances sur les espèces de la directive Oiseaux du site	Améliorer les connaissances sur les oiseaux des roselières	Rapport	nbre jours de prospection	AAIP	?	nc
			Recueillir les données d'observation anciennes sur le site et sa périphérie	Nbre de données saisie	nbre de contacts	AAIP	tous les ans	nc
			Veille sur les autres espèces d'oiseaux à enjeu (Balbuzard pêcheur, faucon hobereau, Martin-pêcheur d'Europe...)	Nbre de données saisie	nbre jours de prospection	AAIP	tous les ans	nc

Objectifs	CODE action	Actions	MESURES	Objectif quantifié	Indicateur de réalisation	Maître d'ouvrage	ANNEE PROG	MONTANT ESTIME
	SUIV 1.7	Capacité d'accueil du site et de sa périphérie pour les oiseaux à enjeu	Etudier les habitats utilisés par les populations d'oiseaux du site situés autour de ce dernier	Rapport	A préciser	AAIP / Fédérations des chasseurs	?	nc
			Etude de la capacité d'accueil du site pour les oiseaux des grèves	Rapport	nbre jours de prospection	AAIP (RN)	2011	Stage (RN)
	SUIV 1.8	Suivi de l'évolution du site au travers des populations d'oiseaux	Renouveler le suivi IPA	Rapport	nbre jours de prospection	AAIP	2012	3500€ (stage master)
			Mettre en place un suivi de l'occupation de l'espace agricole par l'avifaune	Rapport	nbre jours de prospection	AAIP	tous les ans	nc
			Etude de l'effet de l'augmentation du débit réservé avec modulation sur les oiseaux d'eau	Rapport	nbre jours de prospection	AAIP	tous les ans	7500€/an
SUIV 2 - Assurer le suivi à long terme de l'évolution du contexte socio-économique dans et à la périphérie du site	SUIV 2.1	Suivi de l'évolution des activités socio-économiques	A préciser			A préciser		nc

10. ANNEXES

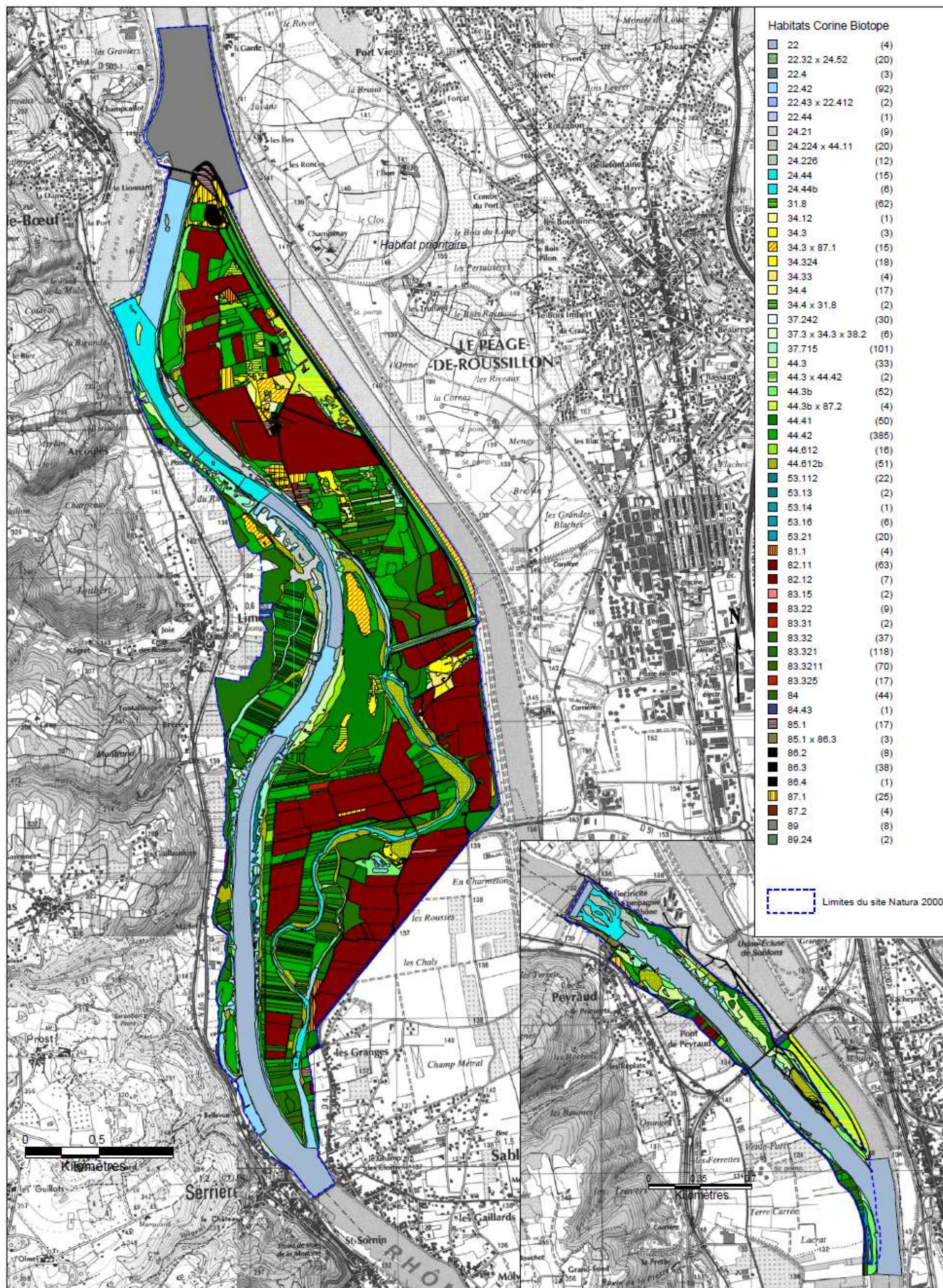
10.1. Les fiches espèces

10.2. Liste d'espèces

Nom vulgaire	Nom latin	Directive "Oiseaux"		Nombre de données	
		Annexe I	Migrateur	Plaine	N2000
Aigle de Bonelli	<i>Hieraaetus fasciatus</i>	x		2	2
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	x		1198	1108
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	x		8	4
Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>	x	x	7	7
Avocette élégante	<i>Recurvirostra avosetta</i>	x		1	1
Balbusard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	x		305	287
Barge rousse	<i>Limosa lapponica</i>	x		2	2
Bécasse des bois	<i>Scolopax rusticola</i>		x	19	18
Bécasseau corcoli	<i>Calidris ferruginea</i>		x	6	0
Bécasseau de Temminck	<i>Calidris temminckii</i>		x	3	0
Bécasseau maubèche	<i>Calidris canutus</i>		x	6	0
Bécasseau minute	<i>Calidris minuta</i>		x	9	0
Bécasseau sanderling	<i>Calidris alba</i>		x	4	0
Bécasseau variable	<i>Calidris alpina</i>		x	24	2
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>		x	97	93
Blongios nain	<i>Ixobrychus minutus</i>	x		5	5
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	x		132	122
Bruant des neiges	<i>Plectrophenax nivalis</i>		x	2	0
Bruant ortolan	<i>Emberiza hortulana</i>	x		19	7
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	x		3	3
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	x		56	49
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	x		71	52
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>		x	249	226
Butor étoilé	<i>Botaurus stellaris</i>	x		8	7
Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>		x	9	7
Canard chipeau	<i>Anas strepera</i>		x	555	528
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>		x	1349	1102
Canard pilet	<i>Anas acuta</i>		x	59	56
Canard siffleur	<i>Anas penelope</i>		x	546	523
Canard souchet	<i>Anas clypeata</i>		x	121	109
Chevalier aboyeur	<i>Tringa nebularia</i>		x	105	62
Chevalier arlequin	<i>Tringa erythropus</i>		x	5	2
Chevalier cul-blanc	<i>Tringa ochropus</i>		x	165	142
Chevalier gambette	<i>Tringa totanus</i>		x	25	12
Chevalier guignette	<i>Actites hypoleucos</i>		x	621	329
Chevalier sylvain	<i>Tringa glareola</i>	x		23	16
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	x		38	24
Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>	x		12	10
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	x		82	77
Combattant varié	<i>Philomachus pugnax</i>	x		10	5
Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>		x	26	22
Courlis corlieu	<i>Numenius phaeopus</i>	x		1	0
Cygne de Bewick	<i>Cygnus columbianus</i>	x		5	5
Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i>		x	539	308
Echasse blanche	<i>Himantopus himantopus</i>	x		5	3
Eider à duvet	<i>Somateria mollissima</i>		x	9	4
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	x		4	4
Epervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>		x	173	154
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>		x	158	131
Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	x		2	1
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>		x	235	206
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	x		19	12
Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>		x	942	591
Fuligule milouin	<i>Aythya ferina</i>		x	801	539
Fuligule milouinan	<i>Aythya marila</i>		x	72	65
Fuligule morillon	<i>Aythya fuligula</i>		x	710	444
Fuligule nyroca	<i>Aythya nyroca</i>	x		18	6
Gallinule poule-d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>		x	476	390
Garrot à oeil d'or	<i>Bucephala clangula</i>		x	44	40
Gobemouche à collier	<i>Ficedula albicollis</i>	x		4	3
Goéland brun	<i>Larus fuscus</i>		x	19	13
Goéland cendré	<i>Larus canus</i>		x	27	17

Nom vulgaire	Nom latin	Directive "Oiseaux"		Nombre de données	
		Annexe I	Migrateur	Plaine	N2000
Goéland leucopnée	<i>Larus michahellis</i>		x	545	407
Grand cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>		x	793	604
Grand Gravelot	<i>Charadrius hiaticula</i>		x	27	0
Grande aigrette	<i>Casmerodius albus</i>	x		374	338
Gravelot à collier interrompu	<i>Charadrius alexandrinus</i>		x	2	0
Grèbe à cou noir	<i>Podiceps nigricollis</i>		x	35	23
Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>		x	1029	775
Grèbe esclavon	<i>Podiceps auritus</i>	x	x	4	2
Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>		x	1139	808
Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i>		x	78	67
Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	x		28	23
Guêpier d'Europe	<i>Merops apiaster</i>		x	348	325
Guifette moustac	<i>Chlidonias hybridus</i>	x		12	5
Guifette noire	<i>Chlidonias niger</i>	x		23	16
Harelde de Miquelon	<i>Clangula hyemalis</i>		x	80	71
Harle bièvre	<i>Mergus merganser</i>		x	18	16
Harle huppé	<i>Mergus serrator</i>		x	13	9
Harle piette	<i>Mergellus albellus</i>	x		27	26
Héron bihoreau	<i>Nycticorax nycticorax</i>	x		269	255
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>		x	1158	916
Héron crabier	<i>Ardeola ralloides</i>	x		10	6
Héron garde-bœufs	<i>Bubulcus ibis</i>		x	47	41
Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>	x		262	251
hibou Grand-duc	<i>Bubo bubo</i>	x		34	29
Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>		x	59	50
Huitrier pie	<i>Haematopus ostralegus</i>		x	3	1
Ibis falcinelle	<i>Plegadis falcinellus</i>	x		1	1
Macreuse brune	<i>Melanitta fusca</i>		x	32	28
Marouette ponctuée	<i>Porzana porzana</i>	x		1	1
Marouette poussin	<i>Porzana parva</i>	x		1	1
Martinet à ventre blanc	<i>Tachymartys melba</i>		x	14	10
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	x		1168	1072
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	x		535	478
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	x		125	91
Mouette mélanocéphale	<i>Larus melanocephalus</i>	x		1	2
Mouette pygmée	<i>Larus minutus</i>	x	x	2	2
Mouette rieuse	<i>Larus ridibundus</i>		x	555	392
Mouette tridactyle	<i>Rissa tridactyla</i>		x	7	3
Nette rousse	<i>Netta rufina</i>		x	37	31
Oie cendrée	<i>Anser anser</i>		x	42	37
Oie des moissons	<i>Anser fabalis</i>		x	12	12
Outarde canepetière	<i>Tetrax tetrax</i>	x		1	1
Petit Gravelot	<i>Charadrius dubius</i>		x	198	108
Phragmite des joncs	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>		x	3	3
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	x		14	14
Pie grièche à tête rousse	<i>Lanius senator</i>		x	1	1
Pie grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	x		103	102
Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>	x		13	2
Plongeon arctique	<i>Gavia arctica</i>	x		4	3
Plongeon catmarin	<i>Gavia stellata</i>	x		3	1
Pluvier argenté	<i>Pluvialis squatarola</i>		x	7	1
Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>	x		1	1
Pygargue à queue blanche	<i>Haliaeetus albicilla</i>	x		22	22
Râle d'eau	<i>Rallus aquaticus</i>		x	4	2
Rémiz penduline	<i>Remiz pendulinus</i>		x	4	4
Rousserole turdoïde	<i>Acrocephalus arundinaceus</i>		x	2	2
Sarcelle d'été	<i>Anas querquedula</i>		x	71	67
Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>		x	532	478
Sterne caspienne	<i>Sterna caspia</i>	x		2	2
Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	x		3	1
Tadorne de Belon	<i>Tadorna tadorna</i>		x	52	35
Tourcol fourmillier	<i>Jynx torquilla</i>		x	10	4
Tournepierre à collier	<i>Arenaria interpres</i>		x	1	
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>		x	83	67

10.3. Cartographie des habitats des site Natura 2000 "Milieux alluviaux et aquatiques de l'île de la Platière" (ZSC) et "Île de la Platière" (ZPS) selon la nomenclature Corine Biotope



Source : Association des Amis de l'île de la Platière - 2008 ; Fond cartographique : IGN

Carte 6 : Cartographie des habitats des site Natura 2000 "Milieux alluviaux et aquatiques de l'île de la Platière" (ZSC) et "Île de la Platière" (ZPS) selon la nomenclature Corine Biotope

